Le Procès-verbal du

Conseil de Communauté du 28 mars 2024





Conseil de Communauté du 28 mars 2024

1

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté légalement convoqué le 22 mars 2024, s'est réuni au siège de la Communauté, 8 avenue des Alliés à Montbéliard, sous la présidence de Monsieur Charles DEMOUGE, Président.

PRESENTS:

M. Charles DEMOUGE, Mme Marie-Noëlle BIGUINET, M. Damien CHARLET, M. Daniel GRANJON, M. Pierre Aimé GIRARDOT, Mme Marie-France BOTTARLINI CAPUTO, M. Alexandre GAUTHIER, Mme Magali DUVERNOIS, M. Didier KLEIN, M. Renaud FOUCHE, M. Jean-Louis NORIS, M. Henri-Francis DUFOUR, M. Jean ANDRE, Mme Sophie RADREAU, M. Jean FRIED, Mme Agnès MARTIN, M. Arnaud ROTA, M. Martial BOURQUIN, Mme Céline DURUPTHY, Mme Zina GUEMAZI, M. Alain MONNIEN, M. David BARBIER, M. Pascal TOURNOUX, M. Samuel GOMES, M. Jean-Luc GUYON, M. Jean-Luc MARTINO, M. Jean-Luc PETIOT, M. Roland THIERRY, M. Claude PERROT, Mme Christine BOSCHI (à partir du point 6-1, auparavant pouvoir à M. Claude PERROT), M. Matthieu BLOCH, M. Christian QUENOT, M. Christophe DALONGEVILLE, Mme Sophie ROBERT, M. Marc TIROLE, M. Yanick GENIN, M. Philippe CHOULET, M. Philippe GASSER, Mme Carole THOUESNY, M. Philippe LACROIX, M. Christian PILEYRE, M. Alain SYLVANT, M. Xavier BARTOLO, M. Philippe CLAUDEL, Mme Véronique PERRIOD, M. Mathieu MOINE, M. José ANTUNES, M. Christian MAILLARD, M. Daniel MORNARD, M. Robert GRILLON, M. Alphonse RICHARD, Mme Danièle HUGENDOBLER, M. Patrick FROEHLY, M. Jean-Pierre HOCQUET, Mme Marilyn PERNOT, M. Christian METHOT, M. Christophe FROPPIER, Mme Hélène MAITRE, M. Karim DJILALI (à partir du point 6-1, auparavant pouvoir à Mme Nora ZARLENGA), Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, Mme Ghenia BENSAOU (jusqu'au point 6-1, puis pouvoir à M. Christophe FROPPIER), M. Olivier TRAVERSIER, Mme Nora ZARLENGA, M. Gilles MAILLARD, M. Eric LANCON, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, M. Mathieu KALYNTSCHUK, M. Gilles BOURDOIS-RISSE, Mme Marie-Line LEBRUN, M. Thierry BOILLOT, Mme Catherine MEUNIER, M. Denis ARNOUX, Mme Marilyne HASSENFRATZ, M. Philippe MATHIEU, Mme Joëlle MATTERA, M. Jacques PELLICIOLI, M. Georges HABERSTICH, M. Gérald GROSCLAUDE, M. Frédéric TCHOBANIAN, M. Jacques DEMANGEON, Mme Lysiane MABIRE, M. Denis TISSERAND, M. Pascal PAVILLARD, M. Albert MATOCQ-GRABOT, M. Eric SALAS, M. Philippe GAUTIER, Mme Nadine MERCIER, M. Jean-Claude HERARD, Mme Claude Françoise SAUMIER, M. Dominique BOUVERESSE, M. Anselme DESMIRAZ, M. Christian HIRSCH, Mme Martine VOIDEY, M. Christian BEAUFILS.

.

ABSENTS, EXCUSES:

M. Joël VERNIER (pouvoir à M. Anselme DESMIRAZ), Mme Mélanie DAF (pouvoir à Mme Zina GUEMAZI), Mme Samia MESSAOUDI (pouvoir à M. Gilles BORNOT), M. Philippe MAURO (pouvoir à Mme Agnès MARTIN), Mme Gladys DEUSCHER (pouvoir à M. Marc TIROLE), M. André DUFRESNES (pouvoir à M. Alain SYLVANT), M. Jean-Paul MUNNIER (pouvoir à M. Robert GRILLON), Mme Zahia LAZAAL (pouvoir à Mme Claude Françoise SAUMIER), Mme Christine SCHMITT (pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET), Mme Laurence DEVAUX (pouvoir à M. Philippe MATHIEU), M. Daniel BUCHWALDER (pouvoir à Mme Lysiane MABIRE), Mme Pascale MERCIER (pouvoir à Mme Carole THOUESNY), M. Valère NEDEY (pouvoir à M. Daniel GRANJON), Mme Dominique DANGEL (pouvoir à Mme Jean-Claude HERARD), M. Patrick LECHINE (pouvoir à M. Matthieu BLOCH), M. Guy BARBIER, M. Michel BOGAERT.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre GAUTHIER



Conseil de Communauté du 28 mars 2024

Quorum – Ouverture de la séance – Excusés – Nomination du Secrétaire de Séance – Approbation du procès-verbal du 1^{er} février 2024.

ORDRE DU JOUR

- "CONTRACTUALISATION TERRITORIALE"

1 Contrat "Territoires en action" 2022-2028 avec la Région Bourgogne Franche-Comté Autorisation de signer la version finale du contrat

1 - "COHÉSION TERRITORIALE - SERVICES AUX COMMUNES - RÉNOVATION URBAINE"

1 -1 Opération de Revitalisation du Territoire du Pays de Montbéliard - Intégration de la Ville de Montbéliard dans le programme "Action Cœur de Ville 2" - Approbation de l'avenant à la convention-cadre

3 - "EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - DÉCHETS"

- 3 -1 Eau Assainissement Attributions des chèques eau 2023
- 3 -2 Exercice 2023 Réalisation des investissements sur les ouvrages d'eau et d'assainissement au titre du contrat de Délégation des Services Publics d'eau et d'assainissement
- **3 -3** Mise en place de la redevance spéciale Année 2023 Complément d'informations demandé par la trésorerie
- 3 -4 Diverses tarifications Année 2024 Ajout d'un tarif

4 - "FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - MUTUALISATION"

- **4 -1** Construction du Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique du Pays de Montbéliard Autorisation de signer les protocoles transactionnels relatifs aux lots n° 1, 3, 4, 6, 8, 9, 10, 11 et 13
- 4 -2 Modification des effectifs
- **4 -3** Adhésion aux missions complémentaires du Centre Départemental de Gestion du Doubs

- **4-4** Règlement budgétaire et financier Modification
- 6 "POLITIQUE CULTURELLE ET PATRIMOINE HISTORIQUE"
- 6-1 Capitale Française de la Culture Point d'étape
- 8 "DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE IMMOBILIER D'ENTREPRISE – ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE – INSERTION"
- **8 -1** Société Publique Locale (SPL) TERRITOIRE 25 Souscription à l'augmentation de capital social
- 10 "URBANISME HABITAT AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - PATRIMOINE IMMOBILIER"
- **10 -1** PLH Volet amélioration du parc privé Actualisation du Programme d'Actions Territorial (PAT 2024)
- **10 -2** PLH Volet amélioration du parc privé 2^{ème} affectation de subventions communautaires 2024
- 10 -3 Bilan annuel des acquisitions et cessions Année 2023
- 12 "POLITIQUE DE LA VILLE POLITIQUE SPORTIVE"
- 12 -1 Adoption du Contrat de Ville Unique 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 »

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DEMOUGE.

Bonsoir à tous. Avant d'ouvrir ce Conseil de Communauté, je vous propose d'écouter Monsieur Christophe HUSSON qui est Délégué Syndical central FORVIA, Vice-Président du Syndicat de la métallurgie de Franche-Comté. Il a demandé à pouvoir faire une information sur la façon dont il sent FORVIA. Il n'y aura pas derrière de questions, de débat. Il n'y aura pas non plus de motion. Je lui laisse la parole.

Monsieur HUSSON

Merci beaucoup. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires, l'industrie automobile européenne, de facto française, se trouve confronter au monde d'après. La transformation qui s'impose à elle, à nous, remet en question non seulement sa puissance industrielle en Europe, mais également son modèle de compétitivité globale. Entre conjoncture dégradée, incertitude technologique et transformation à marche forcée, l'industrie automobile européenne se trouve confronter à une nouvelle donne technologique industrielle et stratégique d'une ampleur historique. L'automobile européenne est à la croisée des chemins.

La France doit résoudre un défi additionnel car elle est devenue un petit pays sur le plan automobile et cela à deux titres, d'une part parce que la demande y est structurellement basée sur le renouvellement, avec un marché environ à 2 millions d'unités par an, soit 2 % du marché mondial, et d'autre part, parce que la France est un petit pays en termes de production de véhicules avec 1,8 millions d'unités, soit 2 fois moins que le point haut de 3,7 millions d'unités atteint il y a une quinzaine d'années. Nous avons perdu depuis le début des années 2000 60 % de notre production, 50 % d'emplois et près de 25 milliards d'€ de balance commerciale.

C'est dans ce contexte que le 19 février dernier, le groupe FORVIA a annoncé son intention de lancer un projet « EU-FORWARD » pour impacter jusqu'à 10 000 emplois en Europe sur la période 2024 à 2028. Cette annonce brutale et sans information des partenaires sociaux, j'insiste, engendre de légitimes inquiétudes en termes d'emplois, d'organisation et de stratégie industrielle pour les suites FSE (échappement), FHS (hydrogène) France, de Bavans et d'Allenjoie, mais aussi de facto pour nos territoires. Ladite annonce concerne également le déploiement d'initiatives mondiales baptisées « GEN IA TRANSFORMATION », IA (intelligence artificielle), visant à optimiser les investissements et les coûts de R&D ainsi que le management des programmes à l'aide de l'intelligence artificielle générative.

Cette nouvelle orientation impactera les salariés en matière d'emplois (30 % d'effectifs en moins), de conditions de travail, de qualifications et de formations, mais aussi de facto nos territoires. Pendant 150 ans, l'écosystème automobile a pratiqué un sport exigent mais dont on maîtrisait les règles fixées par les moteurs thermiques carburant aux énergies fossiles. Et voilà, désormais il s'agit d'exceller dans plusieurs disciplines très distinctes : électrique, software, service de mobilités, économie circulaire en plus des métiers traditionnels, le tout sur un terrain de jeu glissant. Technologies, prix des matières premières, réglementation, tout bouge à une vitesse folle sans vraiment en connaître les règles du jeu.

A cela, vient s'ajouter une nouvelle géographie globale qui ébranle les certitudes européennes. Le moteur à combustion avait fonctionné pendant un siècle comme une barrière de protection de notre industrie automobile. Au cours des dernières années, le véhicule électrique s'est imposé comme l'alternative principale audit véhicule thermique. Les industriels européens ont investi massivement mais assez tardivement, avant d'essayer de rattraper le retard sur les concurrents étrangers, Chine et Etats-Unis. La problématique des ressources naturelles et des coûts supplémentaires associés à la technologie électrique

mène vers une perte de leadership progressive de l'Europe dans le paysage automobile mondial au profit de la Chine et des Etats-Unis.

Voilà que c'est l'écosystème chinois qui contrôle 75 % de la production mondiale des batteries et pendant que les Etats-Unis stimulent leur industrie, que les Chinois l'organisent par le plan, chez nous, en Europe, on règlemente sans vision holistique. Comment douter de l'engagement des pouvoirs publics et des acteurs publics locaux à accompagner ces transformations industrielles ? Ils investissent et soutiennent la transformation de l'industrie automobile grâce à des mesures massives et nécessaires. Des mesures transversales favorables à l'industrie dans son ensemble ont été mises en œuvre depuis quelques années (baisse d'impôts, crédit d'impôts recherche, aides en tout genre, aide à la R&D pour stimuler l'innovation, l'investissement productif et la diversification, etc...) mais, et j'insiste, les subventions publiques doivent impérativement être garantes d'un maintien de nos outils productifs, de nos métiers et de nos emplois sur notre territoire.

Mesdames et Messieurs, nous sommes en crise, une crise d'une violence inouïe qui amène à prendre conscience de notre profonde désindustrialisation et de notre dépendance industrielle à l'égard de l'Asie, en particulier de la Chine. Nous n'avons plus de maîtrise de nos chaînes de valeurs, y compris des plus stratégiques. Au-delà de ces aspects, les impacts sur nos territoires sont nombreux. Ainsi, la moitié de nos villes intermédiaires qui accueillent les sites de production, sont en déprise en raison de l'affaiblissement de notre tissu productif. Le déficit commercial de la France est structurel, atteignant un montant colossal en 2023. Mais nous, syndicalistes, parce que nous sommes des militants, nous ne voulons pas en rester là et nous avons comme ambition d'alerter et de conduire notre industrie, notre territoire, sur un chemin balisé, celui d'une confiance restaurée dans l'avenir.

Nous allons faire, ce qui est le cœur du mandat de tout militant syndical, montrer qu'il est possible de voir plus loin et d'ouvrir des espaces, et dans ces espaces de cultiver la confiance de nos capacités à changer la société, à continuer de la construire et de la développer, ce qui est la fonction même de toute organisation syndicale. Etre partout, des responsabilités sont sur la table et il faut s'en saisir pour régler des problèmes et inventer des solutions. Nous voulons résister, nous battre, nous battre pour notre industrie, nous battre pour notre territoire, nous battre pour nos familles, mais nous avons besoin de votre soutien. Merci.

Monsieur DEMOUGE

Merci Monsieur HUSSON.

Applaudissements

Monsieur DEMOUGE

Je propose d'ouvrir ce Conseil de Communauté. Le quorum étant constaté, je déclare cette séance ouverte. Nous devons désigner un secrétaire de séance et je vous propose Alexandre GAUTHIER. En est-il d'accord ?

Monsieur GAUTHIER

Oui.

Monsieur DEMOUGE

Merci. Il n'y a pas d'opposition ? Non. Alexandre GAUTHIER sera notre secrétaire de séance.

La liste et l'ensemble des décisions figurent dans la version numérique ; avez-vous des observations à formuler ? Je n'en vois pas. Il vous est demandé d'en prendre acte.

Le Procès-Verbal du Conseil de Communauté du 1^{er} février 2024 a été adressé numériquement à l'ensemble des Conseillers Communautaires ; avez-vous des observations à formuler ? Je n'en vois pas. Il vous est demandé d'en prendre acte.

Les décisions prises par le Bureau lors de ses séances des 30 novembre et 21 décembre 2023, en vertu des délégations qui lui ont été conférées par le Conseil, ont été adressées numériquement à l'ensemble des Conseillers Communautaires ; avez-vous des observations à formuler ? Je n'en vois pas. Il vous est demandé d'en prendre acte.

Mesdames et Messieurs les élus communautaires, le Conseil de Communauté de ce soir devait être consacré en grande partie à l'examen du Budget Primitif 2024 dans la continuité du Débat d'Orientations Budgétaires que nous avons eu le 1^{er} février.

Comme je vous l'avais déjà indiqué à cette occasion, la situation financière de l'Agglomération est sous tension. Cette alerte n'était pas des paroles en l'air. Malgré une préparation budgétaire qui a fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des élus en charge et des services, chacun travaille encore à son élaboration et surtout à son nécessaire équilibre. Les raisons qui mettent à mal nos finances, je vous les ai déjà indiquées lors du Débat d'Orientations Budgétaires, la Chambre Régionale des Comptes les avait également pointées dans son rapport d'observations.

C'est le retour de l'inflation, ce sont les baisses des dotations comme celles des Allocations Compensatrices, ce sont les 2,5 M€ de prélèvements annuels imposés à PMA pour contribuer au redressement des finances publiques, c'est la perte de la CFE à hauteur de 1,9 M€ et d'une grosse partie de la CVAE, c'est la double revalorisation nationale du point d'indice des fonctionnaires (5 % entre 2022 et 2023) ; à cela s'ajoute l'augmentation de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024, c'est le pacte fiscal et financier de PMA envers ses communes membres (DSC, AC, FPIC, fonds de concours, SDIS des communes), c'est l'application de nouvelles normes et règlementations comme, par exemple, les transports scolaires assis ou la mise en place de la REOMi.

Il faut ajouter à cela, cette année, un important transfert vers les Budgets Annexes, notamment plus de cinq millions d'euros pour les transports publics, causés par l'actualisation 2023 couplée à la renégociation de la DSP. Au total, ce sont quatre millions d'euros à prendre sur nos dépenses annuelles de fonctionnement pour respecter l'équilibre budgétaire. Pour faire face à cette situation, les leviers ne sont pas nombreux et j'ai souhaité qu'on puisse bien étudier deux hypothèses parallèlement.

La première hypothèse serait l'augmentation de la fiscalité qui pouvait se faire à la fois ou séparément sur la cotisation CFE des entreprises et sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. Son taux est de 0,86 % sur PMA, soit le taux le plus bas de la région BFC (en 2023, Grand Besançon est à 1,54 %, les 2 Vallées Vertes à 3,96 % et Grand Belfort à 4,60 %). La seconde hypothèse est de revoir nos dépenses de fonctionnement à la baisse mais en gardant tout de même une capacité à investir. Comme je vous l'ai déjà dit, une collectivité qui n'investit pas est une collectivité qui meurt et ce qui restera à l'avenir, c'est ce que l'on aura investi.

L'augmentation de la fiscalité était-elle envisageable alors que nos entreprises et nos habitants sont dans une situation financière de plus en plus compliquée ? Et cela ne va pas s'améliorer puisque l'Etat a annoncé un nouveau tour de vis budgétaire de 10 milliards en 2024. Et tout le monde sait sur qui cela va retomber...

Vous le savez aussi, le Gouvernement augmente encore cette année les bases de la Taxe Foncière de 3,9 % alors qu'elles l'avaient déjà été de 7 % en 2023! De plus, le bouclier tarifaire, qui protégeait les ménages et les entreprises contre l'explosion des prix de l'énergie, va être progressivement supprimé. Vous l'avez compris, les habitants sont pris à la gorge par toutes ces mesures gouvernementales et il ne pouvait pas être question de les charger encore plus.

Depuis que je préside cette Agglomération, j'ai toujours prôné pour la non-augmentation de la fiscalité sans service supplémentaire et je tiendrai cette ligne tant que ce sera possible. Ceci étant, la seule possibilité de respecter l'équilibre budgétaire était donc de revoir à la baisse les budgets de fonctionnement dans chaque Commission. J'ai donc demandé à chaque Vice-Président de retravailler son budget avec sa Commission. Libre à chaque Commission de cibler les lignes impactées. Construire un budget d'austérité n'est pas simple, cela prend du temps. Nous examinerons donc le budget lors d'un nouveau Conseil de Communauté qui sera organisé le mercredi 10 avril. Si l'Etat ne nous réserve pas de nouvelles mauvaises surprises, j'espère que ces mesures d'austérité resteront exceptionnelles et que nous pourrons tout de même garder une capacité d'investissement respectable comme nous avons su le faire depuis dix ans.

Nous irons bien sûr aux termes des projets qui sont lancés ou en passe de l'être comme la reconversion des terrains de PSA Sud où la démolition du bâtiment du montage a commencé, le confortement de nos zones d'activités économiques, la rénovation de l'usine d'incinération qui devrait être opérationnelle à la fin de cette année, la création d'un espace de valorisation sur le site du théâtre antique de Mandeure, la reconversion de l'ex-polyclinique des Portes du Jura. Ce sont des projets phares pour le Pays de Montbéliard et pour son développement.

Ce soir aussi, je vous demanderai d'approuver et de m'autoriser à signer deux contrats, l'un avec l'Etat concernant le nouveau Contrat de Ville et l'autre avec la Région Bourgogne Franche-Comté « Territoires en action 2022-2028 ».

Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

1 - CONTRAT "TERRITOIRES EN ACTION" 2022-2028 AVEC LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - AUTORISATION DE SIGNER LA VERSION FINALE DU CONTRAT

Monsieur DEMOUGE expose

Consolidation du contrat

Par délibération n° C2023/204 du 21 décembre 2023, le Conseil de Communauté a approuvé le contrat « Territoires en action » Nord Franche-Comté 2022-2028.

Le 16 janvier dernier, la Région a demandé une consolidation du contrat sur certains points.

Ainsi, la SEM Sud Développement a dû apporter un argumentaire justifiant l'absence d'application de régimes d'aides d'Etat pour le projet de création d'un hôtel sur le site des Forges de Grandvillars, dans le cadre de la rénovation et transformation d'un ancien bâtiment industriel.

Par ailleurs, la Ville d'Héricourt a renoncé au projet de rénovation d'une résidence étudiante, un projet pour lequel une subvention régionale de 125 897 € était attendue.

Aussi, la nouvelle mouture du projet de contrat tient compte du retrait du projet de la Ville d'Héricourt et il a été possible de réaffecter les crédits à d'autres projets métropolitains, à savoir en ce qui concerne le Pays de Montbéliard :

- réhabilitation de l'ex-polyclinique des Portes du Jura à Montbéliard : 2 034 986 €
 (2 020 876 € précédemment) => + 14 110 €;
- restructuration du Château de Montbéliard : 7 527 557 € (7 475 363 € précédemment) => + 52 194 €;
- construction d'un pavillon de valorisation du théâtre antique de Mathay-Mandeure :
 931 428 € (924 970 € précédemment) => + 6 458 €.

En outre, la consolidation du contrat a également permis de faire évoluer le contrat par rapport à la version qui avait été validée par le Conseil de Communauté le 21 décembre dernier :

- la correction de la désignation du maître d'ouvrage du projet d'hôtel des Forges (SEM Sud Développement en lieu et place de CCST),
- une correction du coût prévisionnel et du taux d'intervention pour le projet de réhabilitation de l'ex-polyclinique des Portes du Jura, pour ne tenir compte que de la partie centrale de l'opération (sans diminution du montant de la subvention régionale, qui augmente, au contraire, par la réaffectation des crédits précédemment fléchés vers le projet héricourtois),
- le retrait d'un paragraphe de l'annexe 5 car redondant avec le corps du contrat,
- quelques corrections de coquilles,
- des modifications de mise en page.

Afin de prendre en compte la consolidation intervenue, le Conseil de Communauté est invité à rapporter la délibération adoptée le 21 décembre dernier et à délibérer sur la version finale dudit contrat dont les éléments principaux sont rappelés ci-dessous.

Rappel du contexte de contractualisation

Dans le cadre du mandat régional 2021-2028, l'Assemblée plénière du Conseil Régional a défini le cadre et les principes généraux de sa politique de cohésion, avec comme objectifs stratégiques, ceux indiqués dans le SRADDET, à savoir :

- la prise en compte de la transition énergétique et écologique,
- le renforcement des centralités,
- la gestion économe de la ressource foncière,
- le développement de l'attractivité régionale.

Cette politique se décline via 4 échelons clés :

- les territoires de projet & les parcs naturels régionaux traités par le contrat « Territoires en action »,
- les centralités traitées par le régime d'intervention centralités rurales en région et le FEDER urbain,
- les ruralités traitées par le LEADER, le FEDER rural et le dispositif ENVI,
- les quartiers prioritaires de la politique de la ville traités par un régime d'interventions « rénovation urbaine dans les quartiers d'intérêt régional ou local », révisé en 2023.

En ce qui concerne plus spécifiquement la politique de contractualisation régionale et à l'image de ce qui avait été réalisé pour la période 2018-2021, les territoires de projet – au nombre de 35 et dont les périmètres ont été définis par la Région – sont invités à s'engager dans une nouvelle démarche de contractualisation pour la période 2022-2026 ayant pour base les objectifs du SRADDET susmentionnés et un projet de territoire.

S'agissant du Nord Franche-Comté, le Pôle Métropolitain NFC a été identifié par la Région comme porteur local du contrat « Territoires en action » dont les EPCI membres demeurent cosignataires.

Structuration et modalités du contrat « Territoires en action » Nord Franche-Comté

Le contrat « Territoires en action » Nord Franche-Comté se décompose en deux parties :

- un volet métropolitain doté à l'échelle du territoire Nord Franche-Comté de 19 144 033 €
- un volet territorial doté d'une enveloppe de 9 933 866 €, qui fera l'objet d'une clause de revoyure en 2026, pour couvrir la période 2026-2028.

Pour chaque volet, des fiches actions précisent les projets attendus et les taux de cofinancement proposés par la Région.

Le volet métropolitain :

Le volet métropolitain permet de financer des projets visant à conforter les fonctions métropolitaines du territoire, à savoir :

- l'innovation économique et mobilisation sur les leviers de la compétitivité régionale,
- l'enseignement supérieur et recherche,

- les équipements de rayonnement régional/métropolitain.

Au titre de ce volet, la Région a retenu douze projets sur le territoire du Pôle Métropolitain (cf. annexe 4 du contrat) dont trois pour le Pays de Montbéliard :

- la restructuration du Château de Montbéliard : 7 527 557 € de subvention maximale,
- la réhabilitation de l'ex-polyclinique des Portes du Jura : 2 034 986 € de subvention maximale,
- la construction d'un pavillon de valorisation du théâtre antique de Mathay-Mandeure :
 931 428 € de subvention maximale.

Le volet territorial:

Pour rappel, lors de la programmation précédente, le volet territorial du contrat était doté d'une enveloppe de 8 millions d'euros. Chaque Agglomération disposait de 2 millions d'euros, chaque Communauté de Communes de 500 k€ et le Pays d'Héricourt s'était vu octroyer une enveloppe supplémentaire de 500 k€ au titre de la Ville d'Héricourt.

Pour cette nouvelle contractualisation, l'enveloppe allouée à chaque territoire a été construite sur une logique d'aide accrue aux territoires les plus fragiles sans exigence émise par la Région quant à la répartition de l'enveloppe entre les EPCI d'un même territoire de projet, ce qui se traduit par une enveloppe de 9 933 866 € allouée au Nord Franche-Comté.

Lors de sa séance du 12 juillet dernier, le Comité Métropolitain Nord Franche-Comté a retenu la répartition suivante entre EPCI :

Pays de Montbéliard Agglomération : 4 085 600 €
 Grand Belfort Communauté d'Agglomération : 3 076 320 €
 Communauté de Communes du Sud Territoire : 1 021 996 €
 Communauté de Communes du Pays d'Héricourt : 953 651 €
 Communauté de Communes des Vosges du Sud : 796 299 €

Cela correspond à une répartition de 20 % de l'enveloppe sur une base égale (soit 397 355 €/EPCI) et des 80 % restants en fonction du poids démographique de l'EPCI (sur la base des populations légales municipales au 1^{er} janvier 2023).

En tenant compte du vivier de projets de chaque EPCI et des axes d'intervention proposés par la Région, l'enveloppe globale afférente au volet territorial a été répartie comme suit :

Axes d'intervention	Période 2022-2026 (date limite de dépôt des demandes de subvention : 31/12/2025)	%
Axes obligatoires		
Axe 1 : Accompagner le territoire dans l'adaptation		
au changement climatique	4 794 636 €	48,27 %
Axe 2: Conforter l'attractivité par le	0.004.707.6	04.05.07
développement de l'offre de service à la population	3 084 737 €	31,05 %
Axes optionnels		
Axe 3 : Faciliter l'accès à la santé pour tous	0€	0 %
Axe 4: Favoriser les mobilités durables du		
quotidien	1 061 107 €	10,68 %
Part de crédits de l'enveloppe non affectée	993 386 €	10 %

TOTAL VOLET TERRITORIAL	9 933 866 €	

Gouvernance du contrat « Territoires en action » Nord Franche-Comté

Pour assurer la validation et le suivi de la programmation des projets sollicitant une aide régionale au titre du contrat « Territoires en action », un Comité de Programmation est créé. Il comprend :

- la Présidente de Région ou son représentant,
- le Président du Pôle Métropolitain ou son représentant,
- le Président de Pays de Montbéliard Agglomération ou son représentant,
- le Président du Grand Belfort ou son représentant,
- le Président de la Communauté de Communes du Sud Territoire ou son représentant,
- le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt ou son représentant,
- le Président de la Communauté de Communes des Vosges du Sud ou son représentant,
- le Président du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges ou son représentant.

Outre cette instance, la Région a également demandé la mise en place d'un Comité de Pilotage qui assure le suivi du contrat. Il est co-présidé par le Président de la structure porteuse et par le Vice-Président de la Région en charge de la cohésion des territoires ou son représentant (élu régional référent) et est constitué des représentants des signataires au contrat.

Le Comité de Pilotage est convoqué a minima lors des points d'étape de 2024 et 2026. Il peut l'être, d'un commun accord, en dehors de ces étapes pour tout sujet d'importance qui mériterait une attention particulière et une position institutionnelle de la structure porteuse et de la Région.

Proposition(s) de décision :

- approuver les dispositions du présent rapport,
- rapporter la délibération n° C2023/204 adoptée le 21 décembre 2023,
- approuver le contrat « Territoires en action » Nord Franche-Comté 2022-2028 dont la version finale figure dans les annexes de la version numérique,
- autoriser le Président à le signer,
- autoriser le Président à solliciter les financements inscrits dans le contrat précité auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté, s'agissant des projets réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Pays de Montbéliard Agglomération et mentionnés dans le volet métropolitain.

Monsieur DEMOUGE

Y a-t-il des questions ? Matthieu BLOCH.

Monsieur BLOCH

Pas de question, mais plutôt une remarque, une observation. J'ai envie de dire, Charles, « *enfin* »! Enfin, on signe ce contrat. Comme tu l'as dit tout à l'heure, on est la dernière collectivité, la dernière entité à pouvoir signer ce contrat « Territoires en action » et on a le

droit de se poser quelques questions sur le fonctionnement du Pôle Métropolitain quelques fois. Alors certes, on a une petite rallonge suite aux renonciations de nos amis d'Héricourt et de Grandvillars, mais quand même cela a pris beaucoup de temps.

Monsieur DEMOUGE

D'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Pas davantage. Il est adopté à l'unanimité et je vous en remercie. Nous passons au rapport suivant.

1-1 - OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DU PAYS DE MONTBELIARD - INTEGRATION DE LA VILLE DE MONTBELIARD DANS LE PROGRAMME "ACTION CŒUR DE VILLE 2" - APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION-CADRE

Madame BIGUINET expose

Les communes de Montbéliard et d'Audincourt ont signé aux côtés de Pays de Montbéliard Agglomération la première convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) le 27 février 2020. Cette convention s'est inscrite dans la continuité du programme national Action Cœur de Ville visant à conforter les villes moyennes dans leur rôle de structuration et d'animation du territoire et dont la commune de Montbéliard est bénéficiaire depuis le 29 septembre 2018.

Les communes de Pont-de-Roide-Vermondans et Fesches-le-Châtel, labellisées quant à elles Petites Villes de Demain le 11 décembre 2020, ont à leur tour intégré le périmètre de l'ORT du Pays de Montbéliard suite à l'élaboration d'une nouvelle convention-cadre d'ORT, signée le 7 juillet 2023.

Souhaitant poursuivre la redynamisation de son centre-ville, la Ville de Montbéliard entend à présent intégrer la phase 2 du programme Action Cœur de Ville. L'objectif recherché par la Ville de Montbéliard est de donner de la visibilité au projet de reconversion du site du Château, projet majeur et véritable pierre angulaire du projet de redynamisation du cœur de ville.

Dans ce cadre, un avenant à la convention-cadre d'ORT a été rédigé pour acter l'intégration de la Ville de Montbéliard dans le dispositif ACV 2. Cet avenant, approuvé par le Comité de Projet ORT lors de sa réunion du 6 mars dernier, prévoit notamment une gouvernance identique à celle mise en place dans la convention-cadre d'ORT, à savoir : une co-présidence entre Pays de Montbéliard Agglomération et les quatre communes, soit Montbéliard, Audincourt, Pont-de-Roide-Vermondans et Fesches-le-Châtel. Pour assurer l'élaboration et le suivi des projets, une équipe projet est constituée au sein des services de la Ville de Montbéliard.

L'avenant proposé sera signé par différents partenaires : l'Etat, la Banque des Territoires, l'Agence Nationale de l'Habitat, Action Logement, la commune de Montbéliard et Pays de Montbéliard Agglomération. Les communes d'Audincourt, Pont-de-Roide-Vermondans et Fesches-le-Châtel ne seront pas signataires de cet avenant, aucune modification ne les concernant directement.

Proposition(s) de décision :

- approuver les dispositions du présent rapport,
- approuver le projet d'avenant à la convention-cadre à intervenir entre l'Etat, la commune de Montbéliard, Pays de Montbéliard Agglomération, l'ANAH, Action Logement et la Banque des Territoires figurant en annexe dans la version numérique,
- autoriser le Président à le signer.

Monsieur DEMOUGE

Merci Marie-Noëlle. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Pas davantage. Il est adopté à l'unanimité et je vous en remercie. Nous passons au rapport suivant.

3-1 - EAU - ASSAINISSEMENT - ATTRIBUTIONS DES CHEQUES EAU 2023

Monsieur GRANJON expose

Préambule

Conformément à la délibération C2021/207 et à l'article 47 du contrat de délégation des services d'eau potable et d'assainissement, la SEPM met à disposition de PMA une enveloppe de « chèques Eau », d'une valeur unitaire de 10 €

PMA informe chaque année le Service d'Action Sociale du Département et le Fonds Solidarité Logement du montant disponible.

Le Service d'Action Sociale du Département et le Fonds Solidarité Logement interpellent PMA sur les situations identifiées dans le cadre de leurs missions, pour lesquelles ils sollicitent une aide « chèques eau ».

Enveloppe de « chèques Eau » 2023

Le montant de l'enveloppe de « chèques Eau » pour l'exercice 2023 se décompose comme suit :

- 780 chèques Eau au titre du solde des années antérieures,
- 2 000 chèques Eau en dotation contractuelle.

Ainsi, l'enveloppe de 2 758 « chèques Eau » était disponible sur l'exercice 2023, pour un montant total de 27 580 €.

Montant attribué en 2023

Le montant total attribué en 2023 a été de 15 750 €, détaillé par commune de résidence du bénéficiaire dans le tableau ci-après :

Commune	Montant des
Commune	chèques Eau
Abbévillers	290 €
Allondans	800 €
Audincourt	3 270 €
Bavans	950 €
Bethoncourt	1 060 €
Beutal	240 €
Bourguignon	140 €
Exincourt	630 €
Fesches-le-Châtel	90 €
Grand-Charmont	710 €
Montbéliard	1 330 €
Pont-de-Roide-	350 €
Vermondans	330 €
Présentevillers	300 €
Roches-lès-Blamont	120 €

Commune	Montant des chèques Eau
Saint-Maurice-Colombier	350 €
Seloncourt	790 €
Sochaux	1 140 €
Valentigney	2 560 €
Vieux Charmont	280 €
Villars-sous-Dampjoux	100 €
Voujeaucourt	250 €
Total général	15 750 €

Dotation 2024

Le montant de l'enveloppe de « chèques Eau » pour l'exercice 2024 se décompose donc comme suit :

- 1 183 chèques Eau au titre du solde de l'année 2023,
- 2 000 chèques Eau en dotation contractuelle.

Une enveloppe de 3 183 « chèques Eau » est disponible sur l'exercice 2024, pour un montant total de 31 830 €.

Il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, un Maire, ou un service social communal ou communautaire, peut saisir directement PMA.

Proposition(s) de décision :

- prendre acte des montants de l'aide attribuée en 2023 sous la forme de « chèques Eau » délivrés par la SEPM au bénéfice des usagers du service,
- prendre acte du montant de la dotation de « chèques Eau » alloués à l'exercice 2024.

Monsieur DEMOUGE

Merci Daniel. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Pas davantage. Il est adopté à l'unanimité et je vous en remercie. Nous passons au rapport suivant.

3-2 - EXERCICE 2023 - REALISATION DES INVESTISSEMENTS SUR LES OUVRAGES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT AU TITRE DU CONTRAT DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Monsieur GRANJON expose

I. PREAMBULE

Depuis le 1^{er} mars 2020, le contrat de Délégation des Services Publics d'eau potable et d'assainissement conclu avec la société dédiée de VEOLIA Eau « Eau du Pays de Montbéliard » (SEPM) permet de répondre en partie aux besoins d'investissements identifiés au travers du plan pluriannuel 2020-2030 des investissements sur les ouvrages d'eau et d'assainissement. Ce contrat concerne depuis le 1^{er} janvier 2023 l'ensemble des communes de l'ex PMA29.

Parallèlement, PMA a engagé des études relatives à l'élaboration de schémas directeurs d'eau et d'assainissement avec des conclusions attendues pour 2024. Cet outil de programmation et de gestion permettra notamment d'établir un programme pluriannuel de travaux, en fonction des priorités ainsi mises en évidence.

Au titre des obligations contractuelles de SEPM, les investissements sur les ouvrages d'eau et d'assainissement se traduisent :

- 1. sous forme de « primo-investissements » pour la réalisation d'investissements concessifs identifiés par SEPM pour sécuriser et améliorer les infrastructures d'eau et d'assainissement d'un montant total de 4 M€ HT pour la période 2020-2023 ;
- sous forme d'un « fonds de renouvellement patrimonial » pour la réalisation d'une partie du programme d'investissement et de renouvellement du réseau d'eau et d'assainissement à hauteur de 19,25 M€ HT pour la période 2020-2030 ;
- 3. sous forme d'un « fonds de renouvellement fonctionnel » pour le renouvellement programmé, principalement axé sur l'électromécanique des ouvrages de productions d'eau potable et de traitement des eaux usées, à hauteur de 11,44 M€HT sur la période 2020-2030 :
- 4. sous forme d'une garantie pour la continuité du service pour le renouvellement non programmé, principalement axé sur les ouvrages hydrauliques d'eau potable et d'assainissement. Ces dépenses évaluées à hauteur de 4,35 M€ HT sur la période 2020-2030 permettent de couvrir le risque du délégataire pour pallier et financer ces opérations non programmées.

II. LES ENGAGEMENTS DE SEPM

II.1 Les primo-investissements

Les primo-investissements correspondent aux investissements initiaux proposés par le délégataire SEPM dans le cadre du contrat de délégation, tels que détaillés à l'annexe C-72 du contrat. Le programme des travaux et des actions associées ont été proposés par le délégataire et valorisés à 4 M€ sur la période 2020-2023.

L'engagement contractuel se traduit par un objectif de résultat et de mise en œuvre des travaux et actions listés à charge du délégataire.

Au cours de l'année 2023, les actions principales engagées et réalisées pour un montant de 1 102 846 € HT concernent :

- la poursuite du programme de télégestion des sites en eau potable et assainissement :
- la poursuite du programme de sécurisation des sites en eau potable et assainissement ;
- la poursuite du programme de sectorisation des réseaux d'eau pour une meilleure exploitation et recherche des fuites ;
- des actions de communication en lien avec l'extension du contrat sur le périmètre des communes de l'ex PMA29.
- la valorisation (965 k€) du rachat du parc des compteurs d'eau potable du contrat sur le périmètre des communes de l'ex PMA29.

Ainsi, au 31 décembre 2023, SEPM valorise à hauteur de 2 037 956 €HT les différentes actions engagées depuis l'origine du contrat.

A noter la mise en suspens, à la demande de PMA, des liaisons de secours en eau potable de Solemont par Feule pour 226 183 € HT et de Neuchâtel-Urtière par Pont de Roide-Vermondans pour 284 113 € HT.

II.2 Le fonds patrimonial et son taux de réalisation au 31 décembre 2023

Ce fonds spécifique appelé « fonds de renouvellement patrimonial » est dédié aux travaux patrimoniaux à la charge de la SEPM tels que prévus à l'article 35 du contrat. Le programme de travaux est proposé tous les ans par SEPM et fait l'objet d'une validation par PMA. Les sommes qui ne seraient pas dépensées seront restituées à PMA en fin de contrat.

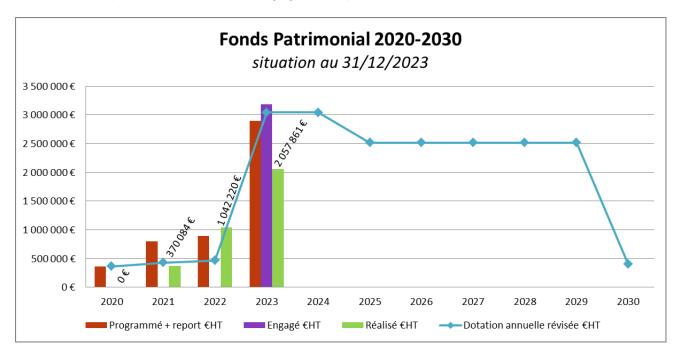
Le budget du fonds patrimonial à réaliser au titre de l'exercice 2023, intégrant l'avance de l'exercice 2022 et la dotation annuelle actualisée, est de 2 894 541 € HT.

Les travaux réalisés au titre de l'exercice 2023 du fonds patrimonial au 31 décembre 2023 s'élèvent à 2 057 861 € HT, soit 71 % de réalisation, conformément au tableau ci-dessous :

FONDS DE RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL 2023 (MONTANTS H.T.)			
au 31/12/2023			
	Programmé	Montant total réalisé	Taux d'exécution
ASSAINISSEMENT			
Mise en conformité Branchements Eaux Usées		187 036 €	
Renouvellement Réseau Assainissement		903 986 €	
Travaux UDEP et PR Assainissement		64 302 €	
Suppression de regards doubles		16 807 €	
Autres Travaux Assainissement		69 587 €	
Total Assainissement	1 875 601 €	1 241 718 €	66,2%
EAU POTABLE			
Création / Interconnexion Réseau Eau Potable		73 625 €	
Renouvellement Réseau Eau Potable		730 577 €	
Travaux Sites de production et Réservoirs Eau Potable		0€	
Raccordements et renouvellement branchements		9 977 €	
Autres Travaux Eau Potable	•	1 964 €	
Total Eau	1 168 393 €	816 143 €	70%
Avance 2022	-149 453 €		
TOTAL	2 894 541 €	2 057 861 €	71%

A noter toutefois que le taux d'engagement, intégrant les commandes effectives de travaux mais dont l'achèvement n'a pas eu lieu au 31 décembre 2023, s'élève à 3 182 189 € HT, soit 110 % du budget 2023 indiquant un avancement supérieur à la dotation.

Le détail des opérations réalisées et engagées est joint en annexe.



Depuis l'origine du contrat au 1^{er} mars 2020, le montant réalisé au fonds patrimonial est au cumulé de 3 470 165 € HT au 31 décembre 2023 sur les 4 306 845 € HT de dotation sur la période 2020-2023, soit un taux de réalisation de 81 %.

L'engagement de SEPM est de faire en sorte que les sommes dédiées au fonds patrimonial soient dépensées en fin de contrat. En cas de retard ou d'avance, le solde de l'exercice N est reporté dans l'exercice N+1 auquel vient s'ajouter la dotation annuelle actualisée de l'année N+1.

Le solde de l'exercice 2023 présente un report de 836 680 € HT, et la dotation 2024 s'élève à 2 515 562 € HT actualisée à hauteur de 3 046 303 € HT selon le coefficient de révision du contrat au 1^{er} janvier 2024. Ainsi, **le budget 2024 du fonds patrimonial S1**₂₀₂₄ **est porté à 3 882 983 € HT**.

II.3 Le fonds fonctionnel programmé et son taux de réalisation au 31 décembre 2023

Il correspond aux opérations de renouvellement programmées des équipements à la charge de la SEPM telles que prévues à l'article 34 du contrat. Le programme des opérations est défini dans l'annexe C-101 du contrat, avec des ajustements possibles par SEPM soumis à la collectivité pour validation. Les sommes qui ne seraient pas dépensées seront restituées à PMA en fin de contrat. A l'inverse, SEPM assume le risque financier du fonds si le solde de ce dernier était négatif en fin de contrat.

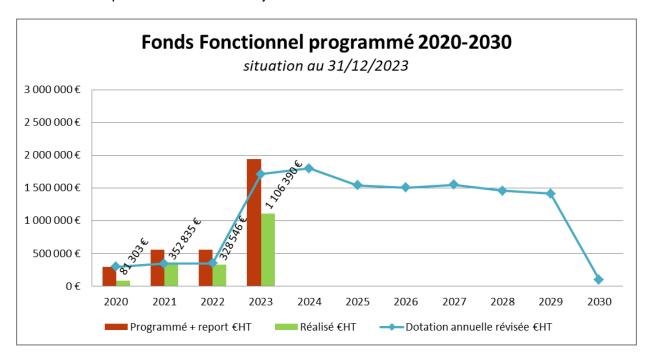
Le budget du fonds fonctionnel programmé à réaliser au titre de l'exercice 2023, intégrant le report de l'exercice 2022 et la dotation annuelle actualisée, est de 1 940 293 € HT.

Les travaux réalisés au titre de l'exercice 2023 du fonds fonctionnel programmé au 31 décembre 2023 s'élèvent à 1 106 390 € HT, soit 57 % de réalisation de travaux, conformément au tableau ci-dessous :

FONDS DE RENOUVELLEMENT FONCTIONNEL PROGRAMME 2023 (en €H.T.)			
au 31/12/2023			
	Programmé intégrant le report N-1	Montant total réalisé	Taux d'exécution
ASSAINISSEMENT			
Usines		319 049 €	
Réseaux		0€	
Total Assainissement	519 439 €	319 049 €	61,4%
EAU POTABLE			
Usines		277 895 €	
Réseaux / branchements		509 446 €	
Total Eau	1 420 854 €	787 341 €	55%
TOTAL	1 940 293 €	1 106 390 €	57%

La réalisation 2023 du fonds fonctionnel programmé a pris du retard durant cette première année d'intégration des communes de l'ex PMA29 au contrat. Cela vient accroître le retard pris en 2020 du fait de la crise sanitaire. Il faudra que SEPM se donne les moyens en 2024 de rattraper ses objectifs contractuels.

Le détail des opérations réalisées est joint en annexe.



Depuis l'origine du contrat au 1^{er} mars 2020, le montant réalisé au fonds fonctionnel programmé est au cumulé de 1 869 074 € HT au 31 décembre 2023 sur les 2 702 977 € HT de dotation sur la période 2020-2023, soit un taux de réalisation de 69 %.

L'engagement des deux parties est de faire en sorte que les sommes dédiées au fonds fonctionnel programmé soient dépensées en fin de contrat. En cas de retard ou d'avance, le solde de l'exercice N est reporté dans l'exercice N+1 auquel vient s'ajouter la dotation annuelle actualisée de l'année N+1.

Le solde de l'exercice 2023 présente un retard de 833 903 € HT, et la dotation 2024 s'élève à 1 485 545 € HT actualisée à hauteur de 1 798 970 € HT selon le coefficient de révision du contrat au 1^{er} janvier 2024. Ainsi, **le budget 2024 du fonds fonctionnel \$2**₂₀₂₄ **est porté à 2 632 873 € HT**.

II.4 La garantie pour la continuité du service pour le renouvellement non programmé

Au titre de son engagement contractuel d'assurer la continuité de service, SEPM a prévu, parallèlement au fonds fonctionnel programmé, une garantie pour la continuité du service afin de procéder au renouvellement non programmé. Cela concerne, principalement, le renouvellement d'ouvrages hydrauliques d'eau potable et d'assainissement, mais aussi des équipements qui n'étaient pas planifiés dans le fonds fonctionnel programmé.

Au titre de l'exercice 2023, SEPM indique avoir dépensé, au titre du renouvellement non programmé, 359 960 €HT (210 610 €HT au titre de l'eau potable et 149 350 €HT au titre de l'assainissement).

Depuis l'origine du contrat au 1^{er} mars 2020, le montant dépensé au titre du renouvellement non programmé s'élève à 586 996 € HT.

Proposition(s) de décision :

- prendre acte du présent rapport,
- acter la clôture des valeurs des fonds patrimoniaux et fonctionnels programmées au regard de l'exercice 2023 du contrat SEPM comme suit :
 - ➤ Fonds Patrimonial 2023 réalisé D1-2023 : 2 057 861 €HT,
 - ➤ Fonds Patrimonial 2024 à réaliser S1-2024 : 3 882 983 €HT,
 - ➤ Fonds Fonctionnel 2023 réalisé D2-2023 : 1 106 390 €HT,
 - ➤ Fonds Fonctionnel 2024 à réaliser S2-2024 : 2 632 873 €HT.

Monsieur DEMOUGE

Merci Daniel. Y a-t-il des questions ? Monsieur Eric LANCON.

Monsieur LANCON

Le Président sourit parce qu'évidemment c'est un commentaire habituel et particulier. Il est habituel dans le sens que, pour le faire très simple, la SEPM est en retard, c'était déjà le cas en 2021, en 2022 et donc en 2023. Espérons qu'en 2024 ils soient à peu près à la hauteur des attentes! Il est écrit dans le rapport « Cela vient accroître le retard pris en 2020 du fait de la crise sanitaire. Il faudra que SEPM se donne les moyens en 2024 de rattraper ses objectifs contractuels. », un langage très diplomatique pour dire qu'il faudrait vraiment qu'ils soient plus près de leurs objectifs du contrat.

La remarque est particulière parce que nous avons augmenté le prix de l'eau et de l'assainissement récemment et donc, en face de cette augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement, les habitants sont en droit d'attendre un retour. Bien évidemment, même si l'augmentation était de notre côté, il n'empêche que VEOLIA doit répondre à un service public d'une manière correcte, cohérente et à la hauteur des demandes qu'on leur avait faites.

Le deuxième point qui est très particulier à 2023, VEOLIA a fait des bénéfices assez remarquables, 1 Milliard d'€ Ils ont une augmentation de 31 % sur cette année 2023, donc c'est difficile d'un certain côté de ne pas être à la hauteur des travaux et de l'autre côté de déclarer des bénéfices à un tel niveau. Nous, dans la Commission Eau, VEOLIA est très engagée pour la télérelève, et là ils ne sont pas en retard pour nous présenter des projets, ils seraient plutôt en avance! Donc, sur certains aspects, ils sont un petit peu en retard mais sur d'autres, bien au contraire.

Il y a également des paroles qui ont été dites dans le groupe Eau, dans lequel on participe, justement pour essayer que ce service public soit encore plus à la hauteur des attentes des habitants. Une anecdote malgré tout, un des représentants de VEOLIA a dit « il faut être attentif pour rendre des comptes à nos actionnaires ». Eh bien d'accord, mais il faut aussi qu'ils rendent des comptes aux habitants et aux utilisateurs. Voilà tout simplement.

Monsieur DEMOUGE

Merci Eric. Daniel, tu as des réponses ?

Monsieur GRANJON

Il n'y a pas grand-chose à dire. Simplement, tu as raison, mais de toute façon, on a des réunions mensuelles avec les services de la SEPM et on leur a fait remarquer ce retard qui sera récupéré très vite. Cela, c'est un premier point. Et puis deuxième point, je pense qu'il faut le souligner, on a une réactualisation annuelle de chaque annuité, qui est quand même importante pour cette année, de 21 %. Cela, c'est quand même à noter, on ne l'avait pas avant. Cela veut dire qu'aujourd'hui on a beaucoup plus de travaux avec les prix actuels.

Monsieur DEMOUGE

Et je me permettrai d'ajouter que nos entreprises de TP, aujourd'hui, sont à la recherche de travaux. Donc j'encourage, Daniel, à faire travailler nos entreprises locales qui, elles, sont en attente de faire des travaux. Je crois qu'ils ont les moyens de les faire.

Monsieur GRANJON

Oui, mais à ce propos, on a reçu Pierre-Aimé et moi-même des ouvertures de plis qui montrent qu'aujourd'hui les entreprises ont non seulement du travail, mais beaucoup de travail, et on va leur en donner à hauteur de ce que la SEPM nous doit, c'est clair.

Monsieur DEMOUGE

Merci. Monsieur le Maire de Valentigney.

Monsieur GAUTIER

Merci Président. Je voulais simplement rebondir sur ce que disait Eric concernant la télérelève parce que j'en avais parlé à un dernier Conseil. On m'a dit que la télérelève ne se ferait pas. Je voulais prôner par ce biais la protection de la ressource en eau avec l'identification. Cela aurait permis de détecter les fuites le plus rapidement possible.

Monsieur GRANJON

Aujourd'hui, le groupe Eau a travaillé sur la télérelève et va continuer à le faire parce qu'on a deux options qui nous sont proposées. Donc il faudra qu'on fasse le choix ensemble. Et puis

d'autre part, je rappelle quand même aussi que dans le cadre de la sectorisation, il y a des compteurs qui sont posés aujourd'hui par la SEPM pour pouvoir trouver sur les gros diamètres les fuites beaucoup plus rapidement, et cela c'est en cours.

Monsieur GAUTIER

Ma question était la télérelève chez le particulier.

Monsieur GRANJON

Actuellement, on est en train d'en parler.

Monsieur GAUTIER

Parfait. C'est une bonne nouvelle.

Monsieur DEMOUGE

Merci. D'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vous demande de prendre acte de ce rapport et des remarques qui sont faites. Je vous en remercie. Nous passons au rapport suivant.

3-3 - MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE SPECIALE - ANNEE 2023 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS DEMANDE PAR LA TRESORERIE

Monsieur GRANJON expose

Suite à un contrôle préalable, la trésorerie demande d'apporter un complément d'informations quant aux modalités de facturation de la redevance spéciale pour l'année 2023, afin de procéder à l'envoi des factures aux professionnels.

Lors du Conseil de Communauté du 29 septembre 2022, les élus ont approuvé les modalités de financement pour l'année 2023 dont l'application de la redevance spéciale pour les déchets assimilés aux ordures ménagères comme suit :

Pour les professionnels et administrations, seuls les déchets assimilés aux ordures ménagères seront collectés.

La dotation en bacs des professionnels est actuellement à l'étude et est susceptible d'évoluer en 2023.

Modalités d'application de la redevance spéciale pour les professionnels :

La formule de calcul de la redevance spéciale est la suivante :

Redevance spéciale = ((VxC)-1100) x 52 x T

- Où V = Volume global de bacs mis à la disposition de l'établissement
 - C = Nombre de ramassages hebdomadaires (52 ou 42 pour les établissements scolaires)
 - T = Tarif par litre et par ramassage : 0,0211 €/litre, soit 211 €/tonne
 - 1 100 litres = seuil hebdomadaire d'application de la redevance spéciale. Il est considéré que la partie en dessous des 1 100 litres hebdomadaires est financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Modalité d'application de la redevance spéciale dans les communes :

Des modalités d'application spécifiques sont appliquées pour les communes et seront renouvelées, comme suit :

- le seuil d'application total de la redevance spéciale est fixé à 1 100 litres hebdomadaires x nombre de bâtiments communaux ;
- la formule de calcul est la suivante :

Redevance spéciale = $((VxC) - A) \times N \times T$

- Où V = Volume global de bacs mis à la disposition de l'établissement ou de la commune
 - C = Nombre de ramassages hebdomadaires
 - A = Seuil d'application hebdomadaire
 - N = Nombre de semaines d'activité par an (42 semaines pour les établissements scolaires)
 - T = Tarif par litre et par ramassage

Le volume de poubelles pris en considération pour le calcul est fonction du nombre total de bacs présentés à la collecte dans l'ensemble des bâtiments communaux, sauf en ce qui concerne les bacs « fêtes et manifestations » ou « bacs de réserve » sortis occasionnellement.

Toutefois, suite à la mise en place de la collecte des déchets recyclables en porte à porte à compter du 6 mars 2023, les fréquences de collecte des déchets ont évolué et la trésorerie demande d'apporter des compléments d'informations prenant en compte ces nouvelles modalités de collectes.

Aussi, il est précisé que le nombre de ramassages hebdomadaires peut varier entre 3 collectes par semaine (pour les établissements de soins et crèches par ex) et 1 collecte tous les 15 jours (soit 0,5 par semaine).

Les modifications sont surlignées en jaune.

Modalités d'application de la redevance spéciale pour les professionnels :

La formule est donc la suivante :

Redevance spéciale = $((VxC)-1100) \times N \times T$

Où V = Volume global de bacs mis à la disposition de l'établissement

C = Nombre de ramassages hebdomadaires (allant de 3 à 0.5 collecte par semaine)

N = Nombre de semaines d'activités dans l'année ou sur la période considérée rapporté en jours pour le calcul du prorata si besoin

T = Tarif par litre et par ramassage : 0,0211 €/litre, soit 211 €/tonne

1 100 litres = seuil hebdomadaire d'application de la redevance spéciale. Il est considéré que la partie en dessous des 1 100 litres hebdomadaires est financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Il est à noter que le calcul de la redevance spéciale se fait au prorata du nombre de jours (et non du nombre de semaines).

Cas particuliers : modalité d'application de la redevance spéciale dans les communes :

Des modalités d'application spécifiques sont appliquées pour les communes et seront renouvelées, comme suit :

- le seuil d'application total de la redevance spéciale est fixé à 1 100 litres hebdomadaires x nombre de bâtiments communaux
- la formule de calcul est la suivante :

Redevance spéciale = (V - A) x N x T

Où V = Volume global hebdomadaire de bacs mis à la disposition de la commune = somme des volumes mis en place x nombre de ramassages hebdomadaires (allant de 3 à 0,5 par semaine).

A = Seuil d'application hebdomadaire (= 1 100 litres x nombre de bâtiments communaux)

 N = Nombre de semaines d'activités dans l'année ou sur la période considérée rapporté en jours pour le calcul du prorata si besoin (42 semaines pour les établissements scolaires).

T = Tarif par litre et par ramassage : 0,0211 €/litre, soit 211 €/tonne

Le volume de poubelles pris en considération pour le calcul est fonction du nombre total de bacs présentés à la collecte dans l'ensemble des bâtiments communaux, sauf en ce qui concerne les bacs « fêtes et manifestations » ou « bacs de réserve » sortis occasionnellement.

Il est à noter que le calcul de la redevance spéciale se fait au prorata du nombre de jours (et non du nombre de semaines).

Proposition(s) de décision :

- approuver les dispositions du présent rapport.

Monsieur DEMOUGE

Merci Daniel. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Pas davantage. Il est adopté à l'unanimité et je vous en remercie. Nous passons au rapport suivant.

3-4 - DIVERSES TARIFICATIONS - ANNEE 2024 - AJOUT D'UN TARIF

Monsieur GRANJON expose

Lors du Conseil de Communauté du 21 décembre 2023, les élus ont approuvé les diverses tarifications pour l'année 2024.

Toutefois, en date du 23 janvier 2024, VEOLIA sollicitait la Communauté d'Agglomération afin de pouvoir déposer au quai de transfert de la Charmotte des déchets recyclables issus de la production des employés de diverses entreprises du territoire. Cette sollicitation concernerait uniquement les déchets générés par les employés et en aucun cas des déchets produits par les entreprises.

D'après leurs estimations, le flux serait estimé à moins de 100 tonnes par an. Aussi, dans un souci de collaboration mutuellement bénéfique, il est proposé de rajouter un tarif comme suit :

 dépôt de déchets recyclables provenant de la production d'employés (hors déchets des professionnels) sur le site de la Charmotte après signature d'un protocole de chargement/déchargement : 31,06 €TTC/tonne.

Ce tarif correspond au coût issu de la matrice des coûts 2022. Il sera réévalué chaque année.

Proposition(s) de décision :

- approuver les dispositions du présent rapport,
- approuver la nouvelle tarification susmentionnée.

Monsieur DEMOUGE

Merci Daniel. Y a-t-il des questions ? Marc.

Monsieur TIROLE

Merci Président. Une question qui n'est pas forcément liée à ce rapport-là mais qui concerne la REOMi pour les communes parce qu'on en a parlé en Commission l'autre jour. A la réception des factures à blanc pour les communes, on s'aperçoit quand même que l'enlèvement de nos ordures ménagères représente un certain coût. Globalement, dans nos poubelles communales, le principal volume, ce sont des déchets que l'on ramasse au bord des routes, que l'on ramasse sur la voie publique, ce ne sont pas des déchets que produisent les communes, ce sont des déchets qu'on ramasse dans nos villes, dans nos villages et la facture est salée.

Elle est d'autant plus salée aujourd'hui qu'avec la suppression des points R, on récupère un peu plus qu'avant des déchets ou des sacs poubelle. J'ai donc demandé l'autre jour en Commission qu'on étudie quand même pour essayer d'alléger la facture communale pour l'enlèvement des ordures ménagères parce que cela fait cher quand même et là, ce sont toutes les communes qui sont concernées, il n'y a pas que la commune de Dampierre les Bois.

Monsieur DEMOUGE

Philippe GAUTIER.

Monsieur GAUTIER

Je voulais intervenir sur ce même sujet. J'ai pris quelques chiffres, je pense que de toute manière mes collègues élus ont la même problématique. Pour la commune de Valentigney, ce sont 2,5 tonnes qui sont acheminées toutes les semaines par les services municipaux, 2,5 tonnes qui sont ramassées autour des points R, soit annuellement 129 tonnes par an et cela représente un coût communal de 30 000 € A ce chiffre, il va falloir rajouter les agents qui prennent justement en charge le ramassage, comme l'a dit parfaitement Marc, et au niveau des poubelles, l'adaptation du contenant. Le coût humain représente 160 000 € et on rajoute les 30 000 € qui nous sont facturés par PMA, donc on est à peu près à 200 000 €

Donc Valentigney n'est pas seul dans ce cas, je pense qu'à Montbéliard c'est le même schéma, Audincourt aussi et donc pour tous mes collègues élus, c'est pareil. Donc il va falloir vraiment qu'on arrive à trouver une solution, parce que ce n'est pas nouveau. Il faudrait qu'on puisse arriver réellement à amener un service d'aide aux communes ou alors avoir un transfert je ne sais pas. Il faut qu'on en parle réellement parce que les coûts commencent à devenir extrêmement importants pour l'ensemble des communes, pas seulement pour la mienne et à Audincourt et Montbéliard, je pense que les tarifs sont bien plus élevés que les miens.

Un billet de 200 000 €, cela ne se trouve pas sous le pied d'un cheval, c'est assez important ! On le fait parce que c'est important et puis de toute manière, tous les plastiques non ramassés finiront dans le Doubs et cela finira dans l'océan. Donc, à un moment donné, il faut absolument ramasser tout cela. Donc j'aimerais vraiment qu'on puisse aborder ce point en Commission et y travailler une bonne fois pour toute. Merci.

Monsieur GRANJON

Je rappelle qu'on a l'aide de CITEO qui nous a été proposée. Elle est loin de couvrir la totalité mais pour les grosses communes, c'est quand même une aide importante.

Monsieur GAUTIER

Tu as tout à fait raison. Grâce à la présentation aux Maires qui nous a été faite, moi en ce qui me concerne, CITEO c'est fait. On va même plus loin, on a même été sur un autre éco-organisme pour ramasser les mégots, entre autres. Il y a de l'argent à récupérer, mais pour autant cela demande énormément de main d'œuvre. J'en suis à 160 000 € de main d'œuvre.

Monsieur GRANJON

On va remettre cela sur le métier, c'est le cas de le dire.

Monsieur DEMOUGE

D'autres interventions ? Monsieur le Maire de Lougres.

Monsieur FROEHLY

Merci Président. Je voulais remercier les services de l'Agglomération pour une fois. Dans le cadre de « j'aime ma nature propre », on a été amené à collecter pas mal de détritus, entre

autres 14 pneus de tracteur et camion et l'Agglomération a accepté de les prendre à la déchetterie, chose habituellement qu'elle ne faisait pas et là, cela nous a bien tiré une épine du pied. Alors merci.

Monsieur DEMOUGE

D'autres interventions ? Je n'en vois pas. Il est vrai que c'est un problème. On est tous sur ce problème de coût par rapport à nos communes. Ensuite, ce qu'il faut bien qu'on ait dans la tête, c'est que jusqu'en 2028, on peut encore se permettre ces dépenses si on a les moyens. Pour l'instant, on n'a pas d'austérité mais jusqu'en 2028, nous sommes autorisés à reverser du Budget Général ce qui va manquer sur le Budget Annexe des ordures ménagères.

En 2028, il n'y aura plus cette autorisation, il faudra que ce soit équilibré. Qui va prendre en charge l'étude ? Comme tu le demandes, Philippe, il faut absolument travailler là-dessus. Qui va prendre en charge ce coût ? Si ce n'est pas l'Agglomération parce qu'elle n'aura plus les moyens pour continuer à investir sur d'autres sujets, si ce ne sont pas les communes parce qu'elles ne pourront plus l'assumer, ce sera qui ? La population, donc c'est un énorme chantier. Martial.

Monsieur BOURQUIN

Sur les déchets organiques, j'ai vu qu'il y avait un essai d'efforts. On met des poubelles à côté des poubelles dédiées. Cela ne suffit encore pas et faites attention, là on est en sortie d'hiver, quand il va faire chaud, cela va être insupportable et on commence à avoir des rats à plusieurs endroits. Je pense qu'il vaut mieux prévenir parce qu'on risque d'avoir des problèmes dans certains quartiers. Je pense qu'il faut réfléchir aux containers, il faut qu'on ait les mêmes containers plutôt qu'une poubelle à côté, mais il fallait faire quelque chose tout de suite, c'était important et vous l'avez fait.

Par contre, il faut réfléchir au container et réfléchir aussi aux jours de levées. Quand y a-t-il le plus de déchets organiques ? C'est souvent avant ou après le week-end et il faudrait qu'il y ait une levée juste avant le week-end pour que les containers soient vides pendant le week-end. Alors ce sont des questions toutes simples mais faisons attention quand même parce que dès qu'il va faire chaud, ce sera insupportable et il y aura des plaintes. Ceux qui sont à côté m'ont dit « on portera plainte » parce que cela posera des problèmes.

Monsieur DEMOUGE

C'est une remarque que l'on a, pas seulement d'Audincourt, mais dans une grande partie des communes, sur l'insuffisance des bacs posés d'une part, et puis sur la fréquence de la collecte. On a essayé déjà, dans l'urgence, de doubler voire tripler certains sites mais avec les moyens qu'on a, parce que l'entreprise n'avait pas les collecteurs suffisants. Donc on a mis les poubelles, ce n'est pas une heureuse initiative, parce que les gens ont pris les poubelles pour n'importe quoi. Mais enfin, on travaille dessus et il faut que l'on résolve ce problème le mieux et le plus rapidement possible.

Monsieur GRANJON

Martial, j'ai bien eu ton courrier, il n'y a pas de souci, on va bien le prendre en compte. Je veux simplement préciser que cela marche très bien, on a vu qu'on avait augmenté, on est à plus de 1 400 tonnes/an de base. Donc cela veut dire que cela va encore augmenter. Ce qu'il faut surtout qu'on mette en place, ce sont des habillages et cela, on n'en avait pas de disponibles. Pour l'instant, il faut non seulement mettre les habillages en place mais aussi augmenter le nombre de containers par point.

Je rappelle que lorsqu'AGRIVALOR vient collecter, qu'il y ait un, deux ou trois containers, c'est le même prix. C'est-à-dire que c'est la rotation qui coûte mais pas le point en lui-même. Donc il faut qu'on regarde pour adapter et c'est vrai que toi, tu as une liste assez conséquente. On aura à la prendre en compte, il n'y a pas de problème.

Monsieur BOURQUIN

Surtout, Daniel, essayez de faire cela avant l'arrivée des chaleurs parce que ce sera insupportable. Et puis, le paradoxe, c'est que c'est l'Agglo qui a la compétence mais la santé publique, c'est le Maire. Si jamais il y avait des problèmes avec des rats, des choses comme celle-là, on serait obligé de prendre des arrêtés. Il faut éviter cela, il faut se dépêcher. Tu n'as pas parlé des jours de collecte, c'est-à-dire avant le week-end.

Monsieur GRANJON

Le problème, c'est qu'on ne pourra pas passer partout le vendredi ou samedi puis le lundi. Donc il faut qu'on trouve au moins pour les points les plus problématiques le bon jour de collecte. Pour cela, il faut peut-être qu'on voit avec les Maires. Je précise aussi qu'il y a beaucoup d'incivilités parce que lorsqu'il y a un bac à côté de la borne de bio-déchets et que vous voyez, comme je l'ai vu sur une caméra à Mathay, une personne qui ouvre pour mettre un sac qui est quasiment plus gros que le container, qu'est-ce qu'il a fait ? Il l'a posé à côté ! Il a bien fait, cela lui a coûté 135 € Il a très bien fait.

Monsieur DEMOUGE

Je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Pas davantage. Il est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

Madame MARTIN

Excuse-moi, Charles, j'aurais voulu intervenir après tes propos liminaires mais je n'ai pas réussi à capter ton attention.

Monsieur DEMOUGE

Mais après les propos liminaires, il n'y a pas de débat.

Madame MARTIN

Oui, mais ce n'est pas un débat. J'aurais juste voulu qu'on ait une minute de silence parce que la grande famille de PMA a perdu un de ses agents.

Monsieur DEMOUGE

On va la faire tout de suite. Il était dans quel service ?

Madame MARTIN

Au refuge-fourrière. Romain DE MURCIA est parti cet après-midi. J'étais intervenue déjà il y a quelques temps parce que sa maison avait brûlé et là, le sort s'acharne. Cette famille a perdu un de ses enfants. 33 ans, cela fait un peu tôt.

Monsieur DEMOUGE

Romain était un enfant originaire de Fesches-le-Châtel. Je vous propose de respecter une minute de silence.

Minute de silence.

Monsieur DEMOUGE

Nous passons au rapport suivant.

4-1 - CONSTRUCTION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE DU PAYS DE MONTBELIARD - AUTORISATION DE SIGNER LES PROTOCOLES TRANSACTIONNELS RELATIFS AUX LOTS N° 1, 3, 4, 6, 8, 9, 10, 11 ET 13

Monsieur GIRARDOT expose

Par délibération en date du 3 juin 2010, le Conseil de Communauté autorisait le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'un nouveau Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique sur le site des Blancheries à Montbéliard.

Par décision en date du 13 mars 2012, le Président désignait lauréat du concours, le groupement, représenté par son mandataire JACQUES RIPAULT ARCHITECTURE (75003 Paris), associé aux bureaux d'études :

- technique BETOM Ingénierie Rhône Alpes (78000 Versailles),
- scénographique SCENE (93100 Montreuil Sous-Bois),
- acoustique LASA (75014 Paris),
- HQE CAP TERRE Région (78000 Versailles).

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 5 juillet 2012 et a conduit à la remise de l'esquisse, présentée en Conseil d'Agglomération le 29 octobre 2012.

Suite à la remise de l'Avant-Projet Sommaire (APS) en décembre 2012, un ordre de service de suspension des délais du projet a été notifié au titulaire le 31 décembre 2012.

Par délibération en date du 27 septembre 2018, le Conseil de Communauté a confirmé l'implantation sur le site des Blancheries à Montbéliard et autorisé la reprise des études de maîtrise d'œuvre externe à compter du 11 janvier 2019, qui ont conduit au dépôt du permis de construire en Mairie de Montbéliard le 19 juillet 2019.

La consultation relative aux travaux de construction du Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique du Pays de Montbéliard a été allotie comme suit :

Lot	Désignation
01	Terrassement / VRD
02	Fondations spéciales
03	Gros œuvre
04	Serrurerie
05	Traitement des façades
06	Couverture / Etanchéité
07	Menuiseries extérieures
08	Macro lot "Finitions" (comprenant cloisons / plâtrerie / peinture / faux plafond – Menuiseries intérieures – Revêtements de sol et Nettoyage de fin de chantier)
09	Ascenseurs
10	Chauffage / Ventilation / Climatisation / Désenfumage / Plomberie

11	Electricité CFO / CFA / SSI
12	Serrurerie et équipements scénographiques
13	Equipements audiovisuels et réseaux scénographiques
14	Sièges Auditorium

Le montant total initial de l'opération tous lots confondus était de 11 370 499,05 € HT.

Rappel de la procédure :

La procédure de passation employée a été celle de l'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.

Un avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication le 9 janvier 2020 au JOUE, au BOAMP et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation AWS pour une date limite de remise des offres initialement fixée au lundi 24 février 2020 à 17 heures, repoussée en raison de la crise sanitaire du Covid-19, au mercredi 18 mars 2020 à 17 heures.

En raison de l'état d'urgence sanitaire déclarée pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et en application de l'article 1 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, confiant de plein droit aux exécutifs locaux, sans qu'une délibération ne soit nécessaire, les attributions que les assemblées délibérantes peuvent habituellement leur déléguer par délibération, afin de faciliter la prise des décisions dans les matières permettant d'assurer la continuité du fonctionnement et de l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements, l'ensemble des lots, à l'exception des lots 5, 7 et 14, ont été attribués par décision du Président n° D2020-63 du 24 juin 2020. Le lot 5, initialement déclaré infructueux, a été attribué par délibération du Bureau n° B2020/42 en date du 15 octobre 2020.

Objet du rapport :

Ainsi que le fait apparaître le rappel de la procédure ci-avant, la consultation des marchés de travaux pour la construction du nouveau Conservatoire a été lancée dans un contexte économique qui a, par la suite, été bouleversé par deux crises successives.

Considérant la stabilité des prix et le faible impact du choix du mode de révision, les pièces contractuelles des marchés prévoyaient alors, que la révision « définitive des prix s'opér[ait] sur la base de la dernière valeur d'index publiée au moment de l'application de la formule », ce qui a eu pour principale conséquence au regard des délais de publication des indices, de décaler de 3 mois la révision des prix et ce, au préjudice de la majeure partie des entreprises concernées par les travaux du Conservatoire.

Or, la crise sanitaire du Covid-19, puis celle résultant de la guerre en Ukraine ont directement impacté les entreprises à travers une explosion des coûts des matières premières, notamment liée à des pénuries, mais également une inflation générale des prix, constatée à l'échelle mondiale. C'est dans ces circonstances que l'Agglomération a été sollicitée, dès le démarrage du chantier, par plusieurs entreprises afin d'adapter les modalités de révisions, en demandant notamment que les révisions soient calculées sur la valeur de l'indice définitive.

L'Agglomération a souhaité attendre la fin du chantier pour traiter cette problématique afin d'analyser la réalité et la persistance de ces conditions économiques contraintes. Toutefois, il est précisé que pour tenir compte de ces bouleversements économiques, les pièces contractuelles des lots 7 et 14, relancés respectivement en septembre 2021 et avril 2022 suite à la cessation d'activité des entreprises initialement attributaires, ont été modifiées afin de prévoir une révision sur la valeur de l'indice définitive.

Les marchés de travaux étant désormais réceptionnés et les Décomptes Généraux Définitifs établis, il est proposé de verser aux entreprises les montants, tels que listés en annexe du présent rapport, correspondant aux écarts constatés entre les révisions calculées sur la base de la dernière valeur d'index publiée au moment de l'application de la formule et celle calculée sur la valeur de l'index définitif du mois de réalisation des travaux.

Les montants et modalités de versement seront précisés dans le cadre des protocoles à conclure avec chacune des entreprises. Ils permettront également d'éteindre toutes réclamations et de mettre fin à tous recours de la part des entreprises sur les conditions de révision.

Proposition(s) de décision :

- approuver les dispositions du présent rapport,
- approuver le projet de protocole d'accord transactionnel tel que figurant dans les annexes de la version numérique et autoriser le Président à le signer avec chaque entreprise concernée aux conditions ci-dessus.

Monsieur DEMOUGE

Merci Pierre-Aimé. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Pas davantage. Il est adopté à l'unanimité et je vous en remercie. Nous passons au rapport suivant.

4-2 - MODIFICATION DES EFFECTIFS

Monsieur GIRARDOT expose

Dans le cadre de l'adaptation permanente des effectifs de la Communauté d'Agglomération, il y a lieu de se prononcer sur les modifications de postes suivantes :

1 - Promotion interne 2024

Il est proposé d'inscrire au tableau des effectifs les postes des agents présentés à la promotion interne 2024, qui ont reçu un avis favorable, et se retrouvent inscrits sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne 2024 établie par le Président du Centre de Gestion du Doubs, en date du 26 février 2024.

Les agents seront nommés stagiaires sur les grades créés ci-dessous. Leurs grades actuels seront supprimés à leur titularisation.

Nombre	Grades créés
1	Technicien
1	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe
1	Ingénieur
7	Agent de maîtrise
2	Attaché
1	Conseiller des activités physiques et
	sportives

2 - Transformation de postes

Nombre	Création	Nombre	Suppression
3	Adjoint technique	2	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
		1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe

Proposition(s) de décision :

- se prononcer sur les modifications de postes énoncées ci-dessus.

Monsieur DEMOUGE

Merci Pierre-Aimé. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Pas davantage. Il est adopté à l'unanimité et je vous en remercie. Nous passons au rapport suivant.

4-3 - ADHESION AUX MISSIONS COMPLEMENTAIRES DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DU DOUBS

Monsieur GIRARDOT expose

Les Centres Départementaux de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, appelés couramment « CDG », sont des établissements publics locaux administratifs créés par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui a donné naissance à la Fonction Publique Territoriale. Il en existe un par département. Ils sont gérés par les employeurs territoriaux (Maires, Présidents d'établissements publics, etc.).

Ils ont vocation à participer à la gestion des agents territoriaux et au développement des ressources humaines des collectivités affiliées. Le CDG apporte ainsi aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés son assistance et son expertise en gestion des ressources humaines.

A cet effet, le CDG assure pour ses collectivités et établissements obligatoirement affiliés les missions obligatoires suivantes :

- l'organisation des concours et examens professionnels,
- la publicité des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement,
- la publicité des créations et vacances d'emplois (la tenue de la « bourse de l'emploi »),
- le fonctionnement des instances consultatives comme les Commissions Administratives Paritaires, les Commissions Consultatives Paritaires, le Conseil de Discipline ou le Comité Technique et le F3SCT,
- la prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emplois,
- le reclassement des fonctionnaires devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,
- l'aide aux fonctionnaires à la recherche d'un emploi après une période de disponibilité,
- les secrétariats des instances médicales (la Commission de Réforme et le Comité Médical),
- le calcul du crédit de temps syndical et le remboursement des charges salariales afférentes à l'utilisation de ce crédit,
- le conseil juridique, y compris pour la fonction de référent déontologue,
- l'assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine,
- l'accompagnement à l'instruction des dossiers de retraite,
- l'accompagnement personnalisé des agents pour l'élaboration de leur projet professionnel.

Les dépenses supportées par le CDG 25 pour l'exercice des missions obligatoires sus énumérées sont financées par une cotisation obligatoire versée par les collectivités et établissements affiliés assise sur la masse des rémunérations versées aux agents relevant de ces collectivités et établissements.

Par ailleurs, au-delà de ces missions, le CDG 25 a développé, au gré des évolutions législatives et des besoins exprimés par les collectivités et établissements des missions complémentaires, afin de répondre à une demande croissante d'accompagnement :

- la rédaction des actes,
- le conseil en gestion de situations complexes,
- le conseil et l'assistance contentieux,
- les médiations.
- les enquêtes administratives,
- le bilan des ressources humaines,
- le conseil en organisation / l'audit RH,
- la réalisation des paies,
- la gestion des allocations chômage,
- l'assurance statutaire,
- la médecine agréée et de contrôle,
- les conseils et avis déontologiques (élus),
- le dispositif de signalement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,
- l'agence d'intérim,
- le conseil en recrutement,
- le conseil en évolution professionnelle et l'accompagnement aux mobilités;

Accompagnement sur la santé au travail

- la médecine préventive,
- le conseil en prévention,
- l'inspection en santé et en sécurité au travail,
- la psychologie du travail,
- l'ergonomie du travail,
- la protection sociale complémentaire.

Les dépenses supportées par le CDG 25 pour l'exercice de ces missions complémentaires sont financées soit par le versement de cotisations additionnelles, soit par une contribution à l'acte.

L'adhésion aux missions complémentaires nécessite l'adoption d'une délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou de l'établissement et la signature d'une convention.

Le CDG 25 propose l'adoption d'une convention-cadre (figurant en annexe), regroupant l'ensemble des missions, valable 6 ans et renouvelable de manière tacite, remplaçant l'ensemble des conventions conclues jusqu'à ce jour.

Cette convention-cadre permet de recourir à tout moment à l'une ou l'autre des missions complémentaires proposées par le CDG 25.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-9,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'adhésion de Pays de Montbéliard Agglomération au panel de missions du socle et aux missions de santé au travail, proposées par le CDG 25 à compter du 1^{er} janvier 2024 et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. Pays de Montbéliard Agglomération reste affiliée volontaire au Centre de Gestion du Doubs.

Proposition(s) de décision :

- approuver les dispositions du présent rapport,
- approuver les termes de la convention cadre (figurant dans les annexes de la version numérique) permettant de déclencher à tout moment l'une ou l'autre des missions complémentaires proposées par le CDG 25,
- autoriser le Président à signer la convention-cadre afférente à cette adhésion aux missions complémentaires proposées par le CDG 25.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Monsieur DEMOUGE

Merci Pierre-Aimé. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Pas davantage. Il est adopté à l'unanimité et je vous en remercie. Nous passons au rapport suivant.

4-4 - REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER - MODIFICATION

Monsieur GIRARDOT expose

Au vu d'une précision apportée par le conseiller aux décideurs locaux de la DGFiP, il apparaît que le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil de Communauté le 1^{er} février 2024, interprétait de façon trop restrictive le délai entre le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) et le vote du Budget Primitif. Il est donc proposé de l'assouplir sur ce point pour ne mentionner que le délai de 10 semaines prévu par l'instruction comptable M57.

Il y a donc lieu de modifier le paragraphe 1.2.1 de la manière suivante :

« Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Le Débat d'Orientations Budgétaires est une obligation légale pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus (articles L23-12, L5211-36 du CGCT). Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer de manière effective son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Il doit avoir lieu dans les dix semaines précédant le vote du Budget Primitif pour les budgets gérés en M57 et dans les huit semaines pour ceux gérés en M4. Comme PMA est tenue d'adopter simultanément l'ensemble des budgets, qu'ils seient en M57 eu en M4, le délai le plus contraignant, celui des huit semaines, s'impose. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Proposition(s) de décision :

- approuver les dispositions du présent rapport,
- adopter la modification proposée,
- approuver en conséquence le règlement budgétaire et financier modifié figurant dans les annexes de la version numérique.

Monsieur DEMOUGE

Merci Pierre-Aimé. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Pas davantage. Il est adopté à l'unanimité et je vous en remercie. Nous passons au rapport suivant.

6-1 - CAPITALE FRANÇAISE DE LA CULTURE - POINT D'ETAPE

Monsieur DEMOUGE

Comme vous le savez, chers collègues, depuis que nous avons été labellisés Capitale Française de la Culture 2024 par le Ministère de la Culture, j'ai pris l'habitude de vous faire un point d'étape à chaque Conseil de Communauté. Donc, Marc, ce n'était pas la peine de me le rappeler, je ne voulais surtout pas le faire en question liminaire, mais bien dans le cadre de cette Commission, de façon à ce qu'il puisse y avoir derrière un débat et que chacun puisse s'exprimer. Un spectacle, on aime ou on n'aime pas.

La Capitale Française de la Culture a trois mois d'âge. 33 manifestations différentes dans onze communes, on a vu des prestations excellentes, d'autres moyennes ou nettement moins bonnes encore. Cela reste à l'appréciation de chacun. La manifestation qui n'est absolument pas acceptable, c'est la deuxième partie de la prestation du bus d'Hélène à Villars-les-Blamont. J'ai prévu de la rencontrer prochainement pour évoquer la suite.

Quant à la cérémonie d'ouverture, beaucoup d'entre vous ont réagi dans la presse ou dans les réseaux sociaux. Je suppose que chacun ici des 113 élus communautaires voudra s'exprimer et poser des questions qui seront généralement les mêmes. De ce fait, je propose de vous entendre tous, si vous le souhaitez et à la suite je donnerai d'abord la parole aux deux Vice-Présidents du Comité délibératif de la Capitale Française de la Culture qui répondront à vos questions et je me permettrai de terminer.

Comme vous le savez tous, que ce soit dans mon cadre professionnel depuis 50 ans ou dans ma fonction d'élu depuis trente ans, j'ai toujours prôné la rigueur et le respect de l'autre. En tant que Maire et Président de cette Agglomération, et comme je l'ai toujours fait, je récuse catégoriquement tous les propos tenus contre les élus et qui portent atteinte à la fonction politique ici ou ailleurs. Je tiens au respect de cette fonction et je souhaite qu'elle ne soit jamais mise à mal. En tant que Maires, nous prônons tous les jours au niveau de la population, et particulièrement de la jeunesse, le respect des personnalités et des institutions.

Pour revenir à cette soirée du 16 mars et sur les publications qui en ont suivi, il est évident que les avis divergent. Concernant les propos qui ont été tenus par Hervée DE LAFOND à l'encontre du Premier Ministre et l'appréciation de ce dernier, je peux vous confirmer que je suis resté à ses côtés pendant près d'une heure et demie, et je dois vous avouer qu'il s'est prêté avec plaisir au jeu orchestré par Hervée DE LAFOND.

Je comprends que certains d'entre vous aient considéré que les propos de la maîtresse de cérémonie pouvaient être déplacés à l'encontre d'un Premier Ministre. Mais c'est lui, le premier, qui doit savoir si sa fonction a été bafouée. C'est pour cela que je l'ai appelé moi-même dès le lundi. Il m'a été confirmé qu'il avait beaucoup apprécié ce spectacle populaire et que je n'avais pas d'excuses à présenter. Vous l'avez tous bien entendu, vous qui étiez présents samedi 16, le Premier Ministre l'a dit lui-même : « la culture, c'est aussi ici et ce n'est pas que dans les salons parisiens ». Mais je peux admettre qu'il puisse y avoir des avis divergents sur le sujet.

Je me permettrais de rapporter les propos de la Présidente de Région : « J'étais présente également auprès du Premier Ministre, et à aucun moment il ne s'est offusqué. Au contraire, c'était un jeu verbal auquel il s'est prêté de bon gré avec Hervée DE LAFOND. Cette polémique m'étonne, car tous les responsables politiques du territoire sont au courant du caractère d'Hervée DE LAFOND. S'ils voulaient du politiquement correct, ils n'auraient pas dû lui confier les rênes. Il faudrait d'ailleurs se souvenir de tout ce qu'a apporté le Théâtre de

l'Unité à la scène culturelle locale, et ce, depuis plusieurs années. Sans lui, le Pays de Montbéliard n'aurait sans doute pas été choisi comme Capitale Culturelle". Ce sont les propos de la Présidente de Région sur France 3.

Je voudrais aussi rapporter les propos de Maud LE FLOCH, Présidente du jury et garante de cette année Capitale de la Culture qui, au Ministère, lors de la signature de la convention, avait dit : « vous ne pouvez pas vous passer du Théâtre de l'Unité et de sa directrice Hervée DE LAFOND ». Il est vrai que le Théâtre de l'Unité est connu pour ses prestations culturelles provocantes tant au Ministère de la Culture qu'au niveau national, voire plus loin.

Maud LE FLOCH a confié à plusieurs d'entre nous que si notre projet avait été retenu, c'est parce qu'il était grave. Je vous avouerais que moi, personnellement, je n'ai pas compris, donc j'ai demandé des explications. « grave » entendu comme l'opposé de « aigu ». Grave parce qu'il aborde de front la réalité, qu'il l'affronte de face, volontairement, qu'il interroge le réel, la société dans sa réalité d'aujourd'hui, la place que peut ou doit prendre la Culture pour la rendre intelligible, compréhensible, sans démagogie, avec lucidité, mais aussi avec humour, dérision pourquoi pas, poésie sans doute. Ce sont deux personnes qui étaient avec nous autour du Premier Ministre, avec le Préfet, avec la Directrice de la Culture, avec tout le pôle qui entourait le Premier Ministre, son cabinet. Et voilà les propos que j'ai retenus parmi d'autres.

J'ouvre le débat. Alain MONNIEN.

Monsieur MONNIEN

Merci Président. Je voudrais revenir sur l'ensemble du samedi 16 mars, c'est-à-dire qu'on a eu avant une inauguration quand même du Conservatoire qui est passée un peu à l'as avec la polémique qui s'en est suivie. Donc ce samedi 16 mars, enfin notre Conservatoire va pouvoir être inauguré et la Capitale Française de la Culture lancée officiellement. Je passe sur les difficultés rencontrées par nos services et élus communautaires pour arriver, enfin, la veille, à se caler avec ces services ministériels. Les membres du Comité délibératif en sont témoins.

Belle inauguration du joyau communautaire, quel Conservatoire! Des discours de qualité de la part de nos élus communaux, communautaires, départementaux, régionaux et du Premier Ministre. Quelques lignes dans la presse régionale, un petit regret, pas un mot sur la belle prestation du chœur d'enfants sous la direction de Carole MANGENOT, 46 enfants entre 7 et 12 ans, issus du dispositif périscolaire porté par le Conservatoire, venant de 10 communes, qui arrivent sans faire un bruit et repartent de la même façon. Cette année, ce dispositif compte 141 enfants répartis sur 12 communes et quartiers. De belles chansons dont une associée en langage des signes, merci à eux et à leur professeur pour cette belle prestation.

Place au lancement de la Capitale sur le parvis de l'Axone, un joyeux bazar, ce spectacle portait bien son nom, il fut à l'image des spectacles ou autres cas du Théâtre de l'Unité, impertinent, irrévérencieux, incorrect, bref du théâtre de rue. En leur temps, Manuel VALLS, Pierre MOSCOVICI, Louis SOUVET, Martial BOURQUIN ont eu à en pâtir. Une cérémonie se voulait modeste, mais déjantée. Des choses bien, d'autres moins bien, voire loupées. Vu les conditions de préparation, la mission d'Hervée DE LAFOND relevait du défi, elle l'a relevé avec ses ratés et ses réussites, merci à elle.

Les membres du Comité délibératif connaissent Hervée, même en réunion elle est brute de décoffrage, directe. Je rappelle que tout était voté à l'unanimité. J'ai été surpris par les réactions des élus de Montbéliard et du Député, avec une lettre d'excuse adressée au Premier Ministre qui n'avait rien demandé. Un Premier Ministre heureux d'être là, il devait partir en cours de spectacle et est resté jusqu'au bout, souriant, un Premier Ministre qui est

passé pour une personne qui a de l'humour et de la répartie. Les signataires semblent en manquer.

On vit une époque où tout est bon pour faire le buzz, je trouve cette façon de faire lamentable, détestable. En d'autres temps, cette dame serait montée à l'échafaud, voire brûlée sur la place publique. Madame la Maire de Montbéliard et son premier Adjoint, signataire au titre de Vice-Président à la Culture à PMA, associés au Député adressant un courrier d'excuses au Premier Ministre, au nom de qui ? Le label Capitale Française de la Culture n'a pas été attribué à la Ville de Montbéliard, il a été attribué à Pays de Montbéliard Agglomération et à ses 73 communes. S'il y avait eu quelque chose à faire, c'était de la responsabilité du Président Charles DEMOUGE.

Monsieur DEMOUGE

Merci Alain. Jean FRIED.

Monsieur FRIED

Oui, merci Président. Mes chers collègues, je souhaite m'exprimer de manière équilibrée et je l'espère, objective, sur un sujet qui enflamme la presse, les réseaux sociaux, et qui anime pas mal de conversations parmi les habitants et qu'on retrouve fréquemment sous forme de remarques dans certaines Commissions Communautaires récentes. En préambule, je veux affirmer l'engagement et la confiance à l'égard des initiateurs et porteurs de ce projet, ainsi qu'à l'équipe mise en place pour la réalisation et la réussite de cette année Capitale. Dire aussi que nous avons tous envie de voir briller notre territoire, et que cette opportunité ne doit pas être gâchée, ni par des manœuvres d'ordre politique destinées à affaiblir tel ou telle, ni par des errances et privilèges assimilés à du copinage.

Notre responsabilité est collective, pour être assumée elle doit impérativement s'adosser à la transparence, à l'objectivité et au respect des différences. Le sujet n'est pas de voir des têtes tomber, le sujet concerne notre crédibilité face aux habitants. La cérémonie d'ouverture de Capitale Française de la Culture a laissé un goût amer, tant par le ton que par les propositions artistiques. A ces deux critères, est venue s'ajouter la divulgation du budget alloué, on a parlé de 200 000 €, chiffre qui a pour le moins troublé une grande partie des participants à cet événement.

Lorsqu'à l'occasion d'une réunion de Comité Délibératif, auquel mon ami Claude et moi participons au nom du groupe I&S, tu nous as présenté, Charles, le déroulement de la journée, je me suis permis de demander « à quel moment on rigole ? ». Et tu m'as répondu « ne t'inquiète pas, c'est Hervée DE LAFOND qui prépare la cérémonie, tu ne seras pas déçu. ». Chers collègues présents à cette cérémonie, avez-vous ri ? Au début peut-être, par le décalage provenant de la maitresse de cérémonie s'adressant au Premier Ministre, car oui c'est vrai, le Premier Ministre de la France avait bien choisi d'honorer de sa présence cette journée prometteuse, mais le comique de répétition a ses limites.

Que la présentatrice joue les révérences et le rentre-dedans, c'était somme toute assez prévisible. Mais comment qualifier le déroulement du spectacle d'ouverture officielle ? On peut dire assez creux si on est super bienveillant, on peut le qualifier de raté si on est assez réaliste. Pour rappel, la devise n° 4 du Théâtre de l'Unité est « *rater mieux* ». Pour finir donc au mieux ce ratage, l'absence d'un écran permettant au public de s'accrocher à un visuel constitue, de mon point de vue, une vraie faute d'organisation. Du coup, les spectateurs n'étaient reliés que par le son, et combien d'entre eux connaissaient le tempérament et l'esprit frondeur d'Hervée DE LAFOND ?

Une énorme partie du public s'est interrogée sur le traitement infligé au Premier Ministre, c'est peu de dire qu'ils ont été offusqués et même déstabilisés, pour finir en partant déçus. Les seuls rieurs furent à rechercher parmi les opposants politiques au Premier Ministre. Lui-même d'ailleurs, tu l'as rappelé, a opté pour le sourire face au caractère décoiffant de la situation, quel beau tempérament. Que serait-il advenu si Madame DATI avait honoré l'engagement de sa prédécesseur ? Chers collègues présents à cette cérémonie, avez-vous été fiers ?

Depuis une quinzaine de jours, chaque commune de PMA a reçu une bâche personnalisée ornée de la formule « Fiers d'être Capitale Française de la Culture 2024. ». Notre commune d'Allenjoie a été parmi les premières à afficher cet élan collectif quelques jours avant la cérémonie d'ouverture avec enthousiasme et volonté, de partager cet enthousiasme avec les administrés. Et depuis, ce matin encore en Mairie, on m'interrogeait sur la pertinence du slogan. « Il faut passer à autre chose » entend-on depuis quelques jours, bien sûr tout le monde a cette volonté et cette envie de redonner toutes ces chances à l'année Capitale, d'abord par respect pour tous les services et les structures, les communes aussi, impliqués pour participer à la cérémonie.

Fallait-il passer par la lettre d'excuses initiée par le Député, par le coup de fil du Président ? Sans doute pour combler un mal-être et réaffirmer le respect des institutions. Fallait-il par le biais des réseaux sociaux exiger la tête du VP à la Culture ? Venant d'opposants municipaux à Montbéliard et pour constituer un contre-feu, cela ressemblait à un coup politique orchestré. Ce qui est plus surprenant, c'est que les mêmes soient alliés à l'Agglomération, les mêmes alliés avec la victime de leur courroux pour composer l'exécutif. Au final, ce qui est sûr, c'est bien que nous soyons passés pour des ploucs, les médias s'en sont fait l'écho avec délectation, passer pour des ploucs.

Tout cela est-il rattrapable? Je veux le croire et nous serons nombreux à nous y employer si certaines conditions sont remplies. Première condition concernant Madame Hervée, elle me concèdera cette familiarité. On peut reconnaître une certaine déception, je me permets donc de traiter le sujet en tentant l'humour, ce n'est pas gagné. Nous attendions la reine des Boulons, et nous avons reçu une miss à tête fraisée. Comment considérer qu'elle puisse poursuivre son rôle de codécideur au sein du Commissariat Artistique? La bronca de nombreux acteurs culturels participe à ce questionnement.

Deuxième condition, le budget alloué, on n'en a pas parlé encore. Pour cet événement, il interroge également, une clarification est nécessaire sous la forme d'un détail de la répartition concernant les besoins techniques, les rémunérations des prestations, etc. A ce sujet, le coup du feu de dollartifice somptuaire a déjà fait couler beaucoup d'encre. On peut aussi s'interroger sur la réelle clairvoyance qui a présidé au remplacement d'un Commissaire Artistique parti bien vite par l'assemblage d'un Commissariat Artistique à plusieurs têtes. Cet entre soi n'a peut-être pas contribué à une objectivité performante.

Quatrième point, il s'agit du regrettable, et le terme est faible, incident de Villars-lès-Blamont, mon collègue Anselme pourra l'évoquer mieux que moi. Le sujet n'est pas ici l'irrévérence ou la légèreté du contenu, ni le coût, mais l'inadaptation de la prestation à un public d'enfants, et là, le sujet est encore plus sensible car il interroge la morale. Monsieur le Président, chers collègues, personne ne veut jouer les censeurs dans cette histoire, les questions sont légitimes, cacher la poussière sous le tapis et poursuivre comme si de rien était signerait la défiance et l'éclatement d'une aventure collective riche et exceptionnelle. Cela alimenterait bien malheureusement la rupture de confiance de la part des citoyens.

Ne ratons pas l'occasion présente d'une autoévaluation sans complaisance, des réponses doivent être apportées pour repartir du bon pied, sourire aux lèvres et enthousiasme retrouvé, nous en sommes pour l'instant assez éloignés. Pour cela, Président, vous avez

besoin de nous tous, au-delà de nos sensibilités diverses, nous y sommes prêts, à vous par les réponses apportées de recréer la confiance, l'envie et le rêve et de nous rendre la fierté. Merci de votre attention.

Monsieur DEMOUGE

Merci Jean, on va continuer, j'ai noté tout ce que vous dites. Monsieur le Maire de Valentigney.

Monsieur GAUTIER

Merci Monsieur le Président, chers collègues. Bravo Jean. S'agissant de spectacle, en ce qui me concerne, je me garderai bien d'enfoncer le clou, j'espère qu'on ne se trompe pas réellement de cible et qu'effectivement, les remontées d'informations, c'est surtout les habitants qui les ont remontées, certes les élus se sont emparés du message. La lettre, il faudra que les gens s'en expliquent mais en tout cas, c'est sûr qu'en matière de création artistique, la liberté est de mise.

Mais je vais me permettre toutefois de m'interroger et de me poser une question, en matière de clou du spectacle, ne faut-il pas par avance prévenir l'assistance, les publics? Les marchés du soir, par exemple, que PMA organise normalement, devraient avoir la présence de Capitale Française de la Culture. Est-ce que PMA est à l'avant-garde en ce qui concerne la culture sur ces marchés? Parce que moi, je m'interroge un petit peu. Est-ce que je dois prévenir les publics pour éviter qu'on ne reproduise des épisodes fâcheux à destination de jeunes enfants?

Pour reprendre l'expression d'une maman qui était présente lors d'une prestation en question, « *c'est le drame.* » et je ne parle pas de l'inauguration. Alors doit-on prévenir les publics que tout est possible de vulgarité ? Reconnaissons en effet que les interrogations quant à la validation du Commissariat Artistique s'apparentent plutôt à posteriori à y a-t-il un pilote dans l'avion. Quelle réelle prise de responsabilité PMA doit avoir dans tout cela ?

Prévenir les publics que le Pays de Montbéliard est une terre de culture à part entière et qu'il me semble, mérite d'être découverte par-delà les approximations du moment. Nous devons tous, chers collègues, nous y employer, il n'est pas trop tard pour redresser la barre, comme l'a dit Jean. Le Pays de Montbéliard, mais surtout ses habitants, méritent beaucoup mieux.

Monsieur DEMOUGE

Merci Philippe. Matthieu BLOCH.

Monsieur BLOCH

Mes chers collègues, il serait dommageable de se boucher les yeux et les oreilles. Le lancement de Capitale Française de la Culture n'a pas connu le succès que nous attendions tous, on nous avait promis un joyeux bazar, nous avons certes eu le bazar mais nous n'avons pas tous, cher Alain, trouver la joie. On me dira que la moitié du contrat était remplie, c'est vrai, mais nous attendions davantage. Si j'osais, je dirais que quitte à avoir une seule moitié, j'aurais amplement préféré la joie. C'est dire si ce lancement n'a pas comblé, comme les administrés de ma commune qui m'ont interpellé le soir même, comme les gens qui étaient autour de nous lors de cette soirée, et les interpellations tout au long de la semaine qui ont suivi cette cérémonie.

Mes chers collègues, il n'est pas dans mes habitudes de me renier, et je ne renierais rien, absolument rien des mots que j'ai employés dès le dimanche soir, le 17 mars. Non, on ne

s'adresse pas ainsi au chef du gouvernement de la République, non nous n'étions pas ce soir-là à l'Axone pour assister à un spectacle théâtral satyrique de chansonnier ou de fou du roi. Non, le lancement de Capitale Française de la Culture n'était pas destiné à mettre en valeur la propension de la maîtresse de cérémonie à se montrer impertinente avec les puissants. Je le répète ici alors que les dépositaires de l'autorité publique, professeurs, forces de l'ordre et élus de la République, et en premier lieu les Maires (et je pense aussi à nos collègues dans cette assemblée, Mathieu KALYNTSCHUK et Jean-Paul MUNNIER) qui sont chaque jours défiés, mis en cause et parfois menacés ou agressés.

La manière dont on a traité le Premier Ministre dans le cadre d'une cérémonie officielle était tout à fait inopportune, déplacée, et a entaché l'image du Pays de Montbéliard. Le fait que le chef du gouvernement se soit habilement adapté à la situation ne peut en aucun cas le faire oublier, et encore moins l'excuser. Pourtant, il serait trop facile de chercher et parfois de trouver chacun son bouc émissaire. Car dans le cas présent comme souvent, et je rejoins Jean sur ce propos, la responsabilité est collective.

Oui, le Commissariat Artistique est composé de 3 personnes, et non pas d'une seule. Oui, ce Commissariat Artistique a été nommé avec un Comité délibératif auquel tous les groupes de cette assemblée ont été associés. Oui, beaucoup d'entre nous connaissaient depuis longtemps la personnalité de la maîtresse de cérémonie, nous nous sommes donc montrés collectivement pas assez vigilants. C'est ce même manque de vigilance qui nous a conduits à constater, il y a une semaine, la prestation inappropriée et inattendue à Villars-lès-Blamont d'un artiste que personne n'attendait. Cette prestation ne devait en aucun cas être jouée un mercredi en fin d'après-midi en présence d'enfants.

Allons plus loin, si à l'évidence cela devait être réservé à un public averti, plus tard dans la soirée, véhiculait-elle un message idéologique et politique? La question se pose. Capitale Française de la Culture doit demeurer un moment universel comme nous savons le faire, et ne jamais servir de tribune politique. N'en doutez pas, notre groupe sera très attentif à l'avenir, nous souhaitons d'ailleurs que chaque Maire puisse disposer d'un programme détaillé des contenus des spectacles qui auront lieu sur sa commune, avec leur horaire. C'est pourquoi je salue la reprise en main de notre Président Charles DEMOUGE et de notre Vice-Président Alexandre GAUTHIER.

Nous n'avons désormais plus le droit à l'erreur et nous sommes tous comptables devant les habitants du Pays de Montbéliard. Il reste 8 mois, mes chers collègues, pour montrer à la France que nous n'avons pas usurpé ce label Capitale Française de la Culture, 8 mois pour montrer que notre richesse culturelle ne ressemble ni de près, ni de loin au reportage diffusé, lundi 18 mars, par l'émission Quotidien. 8 mois pour faire briller le Pays de Montbéliard et faire primer la joie sur le bazar.

Pour finir, permettez-moi d'apporter une note d'optimisme dans ce propos. L'inauguration de notre tout nouveau Conservatoire s'est très bien passée, je tiens au passage à remercier tous les agents de PMA qui se sont largement impliqués. Ce superbe ouvrage est là, non pas pour un an, mais pour plusieurs décennies à faire rayonner la culture de notre territoire. De cette inauguration, je retiens notamment la prestation de cette chorale d'enfants qui a fait honneur aux habitants du Pays de Montbéliard. Nous retenons l'enthousiasme de nos agents qui ont mis tout leur cœur dans la préparation de cet événement et la fraîcheur de ces petits chanteurs, ce fut le rayon de soleil de cette soirée.

Monsieur DEMOUGE

Merci. Anselme DESMIRAZ.

Monsieur DESMIRAZ

Merci Président et bonsoir à tous. Comme tu l'as dit Président, et comme l'ont rappelé nos collègues Jean et Matthieu, il s'est passé un truc à Villars-lès-Blamont. Je pense que les réseaux sociaux et un article paru dans l'Est Républicain en ont largement fait l'écho, et bien involontairement Villars-lès-Blamont s'est retrouvé dans l'œil du cyclone, c'est peu dire. Ceci dit, pour autant, ne jetons pas le bébé et l'eau du bain avec. La journée avait bien démarré dans le cadre du bus d'Hélène de 10h à 17h, avec à son bord un studio mobile, des instruments, des boîtes à rythme, des micros, des enceintes, tout pour faire du son et enregistrer. L'équipage proposait un espace de création musicale, de rencontre autour de la musique, parfait, c'était excellent, beaucoup d'enfants étaient présents et tout le monde a apprécié.

Sauf qu'à 17h, un ovni, Marc PREPUS, cela ne s'invente pas, est apparu et je ne vais pas rentrer dans le détail, je pense que les réseaux sociaux l'ont fait. Il a fait son numéro et beaucoup de parents se sont dirigés vers le groupe d'enfants (il y avait des enfants de tout âge) pour les soustraire à ce spectacle. Je peux vous dire qu'à partir de ce moment-là, j'ai quand même vécu un grand moment de solitude, c'est peu dire. Un peu piégé, j'ai été un peu le dindon de la farce, le pigeon du coin, dans le langage populaire et parfois vulgaire, un couillon.

Donc, le lendemain, des parents se sont présentés, ils m'ont tout de suite dit « Monsieur le Maire, ce n'est pas de votre faute, ne soyez pas inquiet, c'est de la faute de PMA. ». Oui, sauf que Villars-lès-Blamont, même s'il est plus proche du Lomont que du Mont Bart, il fait partie de PMA, voilà le problème. C'est bien embêtant tout cela et je peux vous certifier que j'ai vécu quelques jours un peu pénibles. Je tenais à faire part de cette mésaventure en espérant que les choses puissent changer pour les autres communes. Il est prévu quand même qu'il y ait quelques communes rurales qui soient dans cette organisation-là, on a essuyé les plâtres nous, donc j'espère qu'on rectifiera le tir très rapidement. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur DEMOUGE

Merci, Marie-Noëlle,

Madame BIGUINET

J'adhère à un grand nombre de propos qui ont été tenus précédemment et je voulais bien sûr parler de deux grandes déceptions que j'ai eues ce soir de samedi 16 mars. La première déception, un Premier Ministre qui vient à Montbéliard dans le Pays de Montbéliard, quelle que soit sa sensibilité politique, c'est quand même quelque chose d'important. C'est un personnage important qui vient et qui va mettre en valeur notre territoire, et la manière dont il a été traité, moi je ne l'ai pas accepté, au même titre que beaucoup d'habitants et beaucoup de Montbéliardais.

Comme l'a dit Jean FRIED, au début j'ai trouvé que c'était un peu amusant. C'est vrai qu'on s'attendait un peu à cela. Bien sûr, tout le monde connait Hervée DE LAFOND, elle a travaillé longtemps à Montbéliard. Mais d'entendre de manière incessante des propos irrévérencieux et irrespectueux, on fait tourner l'amusement en agacement et en profonde déception. C'est la raison pour laquelle, quand j'ai été sollicitée pour écrire ce courrier, j'ai dit oui immédiatement, parce qu'en face de cet événement, il y a des habitants. Et j'ai reçu des messages, alors j'en ai plein mon portable, j'en ai en mail, j'ai de nombreux Montbéliardais qui m'ont dit « mais qu'est-ce que vous avez foutu à Montbéliard? » voilà, et encore c'est gentil de parler comme cela.

Cela veut quand même dire qu'au niveau de la population, il y a une déception importante. Alors tout le monde n'était pas déçu, mais un grand nombre de personnes présentes étaient déçues et sont parties avant la fin du spectacle, c'est la première chose concernant le courrier, cela serait à refaire, je le referais de la même manière, parce que nous défendons nous, élus, un certain nombre de valeurs, de certaines attitudes à avoir avec les forces de l'ordre, les élus, les enseignants, etc. Et ce soir-là, je n'ai pas trouvé que l'attitude vis-à-vis du Premier Ministre était à la hauteur de la manière dont on devait se comporter avec lui.

Quand on demande à nos jeunes d'avoir du respect par rapport aux enseignants, par rapport aux personnes âgées, par rapport aux forces de l'ordre et qu'on entend un spectacle qui, toute la soirée, est irrespectueux, on perd toute crédibilité, c'est la première chose.

La deuxième chose, j'ai connu par le Théâtre de l'Unité, qui ne s'appelait pas comme cela à l'époque sur Montbéliard, des spectacles importants et de qualité, je pense notamment au Réveillon des Boulons. Le Réveillon des Boulons, qui avait lieu tous les deux ans, était une fête magnifique, populaire, qui réunissait de très nombreux habitants largement au-delà de Montbéliard, qui coûtait cher mais on en avait pour notre argent. Samedi soir, 16 mars, je ne suis pas sûre que nous en ayons eu pour notre argent. Voilà, donc une double déception, et je me devais, en tant que Maire de Montbéliard, d'adresser aux habitants et aux Montbéliardais, mon indignation par rapport à ce qui s'était passé.

Monsieur DEMOUGE

Merci, Claude PERROT.

Monsieur PERROT

Merci Président. Je vais sans doute dire des choses qui ont déjà été dites. D'abord vous savez, ce n'est pas facile à organiser Capitale Française de la Culture, cela ne s'est jamais fait nulle part sous cette forme. Donc il y a eu beaucoup de difficultés, on l'a vu quelques jours avant la cérémonie, on ne savait pas du tout comment cela allait se passer, et on a tous dit « cela va être le bazar. ». Voilà, on ne va pas en dire plus sur l'expression. Je comprends qu'il puisse y avoir des ratés, parce qu'effectivement je n'ai pas assisté mais j'ai lu que cette cérémonie a été ratée. Hervée DE LAFOND a loupé son coup, mais elle n'est pas là pour se défendre, on n'est pas un tribunal.

Donc peut-être aurait-elle pu donner des explications, mais je crois qu'elle en a donné par ailleurs. Voilà, cela s'est mal passé, j'imagine que si c'était à recommencer dans d'autres conditions, elle ferait peut être mieux, comme elle a su le faire dans le passé. Tout a été dit, tout a été écrit, on a lu, il y a eu des propos de déception, il y a eu des gens qui ont parlé de honte, il y a eu des règlements de compte, cela a été parfois violent, tout a été dit, et merci Président d'avoir organisé aussi cette réunion, on a entendu beaucoup de choses, chacun a vidé son sac.

Mais maintenant, il est temps de passer à un autre stade. Voilà, on ne va pas encore en parler pendant des siècles, je pense qu'il faut maintenant passer l'éponge. Le grand pardon, cela tombe bien c'est la semaine sainte, alors allons-y passons l'éponge, et repartons sur un autre pied. Je crois qu'il ne faut pas oublier une chose, il faut qu'on tire parti des erreurs qu'on a faites, qu'on y réfléchisse, il y a peut-être quelque chose à revoir dans l'organisation, peut-être plus de partage.

Ce qui s'est passé à Villars-les Blamont, évidemment c'est un peu honteux, mais le Maire aurait été prévenu qu'il allait y avoir un spectacle un peu graveleux, peut-être qu'il aurait dit non. Ce spectacle dans d'autres lieux pourrait peut-être passer mieux, je n'en sais rien. Donc il y a des erreurs mais tout le monde est coupable, les élus aussi, on n'y a pas pensé à cela,

je pense qu'il faut tourner la page ce coup-ci et puis on a encore 8 mois, comme l'a dit Matthieu, et puis chacun s'est exprimé, moi aussi.

Monsieur DEMOUGE

Merci Claude. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame la Maire de Voujeaucourt.

Madame VOIDEY

Je prends la parole non pas pour critiquer la soirée, beaucoup de choses ont été dites et je ne vais pas les répéter, pour bon nombre de choses qui ont été dites, je les partage. Par rapport au Conservatoire, je trouve dommage que l'inauguration n'est pris que cette forme-là, fermée au public, fermée aux parents des enfants qui chantaient. Alors on comprend bien qu'on ne pouvait pas mettre beaucoup plus de monde dans l'auditorium, mais je crois que c'est un nouvel équipement de notre Agglomération qui mérite mieux.

Et je voudrais simplement faire une proposition ce soir, parce que je trouve qu'on a une bonne quarantaine de professeurs dans ce Conservatoire, il y a 1 600 élèves, et je pense que si on pouvait organiser un samedi, un dimanche, un week-end portes ouvertes avec des animations dans chaque salle, des instrumentistes qui jouent, des enfants qui chantent, des danseurs etc. et que les habitants du Pays de Montbéliard puissent déambuler librement ou accompagnés par groupe qui démarrent tous les quarts d'heures, cela aurait vraiment une autre allure que cette inauguration qui a été faite en catimini.

Et on comprend bien aussi qu'en présence d'un Premier Ministre, on ne peut pas non plus avoir tout le monde comme cela, mais je crois qu'il faut absolument qu'on rattrape le coup de ce côté-là avec une manifestation tout public où tout habitant qui voudrait voir à quoi ressemble ce bâtiment, ce qu'il s'y passe, puisse le découvrir, mais pas visiter des salles vides, visiter des salles qui vivent par les arts qui s'y pratiquent.

Monsieur DEMOUGE

Merci Martine. Christophe DALONGEVILLE.

Monsieur DALONGEVILLE

Je voulais évoquer les marchés du soir. Ce matin, on a eu une réunion avec les communes qui vont accueillir les marchés du soir. On a évoqué justement les prestations qui seront données dans le cadre de la CFC. Pour rebondir sur les propos de Philippe tout à l'heure, je me suis donc permis de demander que le programme et les prestations qui vont être proposés aux communes, dans le cadre des marchés du soir, soient suffisamment communiqués à l'avance, surtout le contenu, pour que les communes puissent avoir leur mot à dire sur ce qui va être présenté. Personnellement, pour Dambelin, si ce n'est pas fait, on se passera de la prestation dans le cadre CFC pour le marché du soir.

Monsieur DEMOUGE

Merci Christophe. Christian QUENOT.

Monsieur QUENOT

Merci Président. Je voudrais simplement apporter un témoignage. Le Conservatoire, son inauguration, c'était très appréciable, émouvant, surtout avec les enfants. La petite fille du milieu qui était en blanc est déjà une artiste née, donc c'était bien, c'était frais. Je rejoins ce

qu'a dit Martine, le public pourrait aussi appréhender mieux le Conservatoire, une journée portes ouvertes, ce serait très bien, j'adhère.

Concernant l'Axone, je suis resté à l'extérieur parce que je voulais voir la parade à vélo. C'est un petit peu dommage que ce soit le soir, on voyait moins les gens, mais bon globalement c'était bon enfant, c'était bien. Un petit peu de queue après, pour le portail de sécurité, ce qui est normal, une demi-heure, bon cela semble correct. Après, j'ai eu du mal à me frayer un passage dans la foule, il y avait foule, donc du monde. J'adhère absolument sur la notion de respect vis-à-vis des gens, tout a été dit, je n'insiste pas.

Par contre où j'ai été déçu, c'est qu'on ne voyait rien. Un collègue a regretté l'absence d'un écran, géant oui, parce que moi j'ai vu des dessus de tête, un ballon qui sautait, une saucisse qui se promenait et finalement, je suis parti parce que déçu. Les propos que j'entendais ne me convenait pas, et puis comme je ne voyais rien, déjà que je n'ai pas une bonne vue, du coup la coupe était pleine, donc je suis parti. Du coup, je suis très angoissé, parce qu'on a prévu de faire le centenaire d'Oehmichen, nous ne sommes que deux pour organiser cela. Oui, je suis angoissé car on ne voudrait pas que cela soit raté.

Il y a des prestations qu'on a dû annuler parce que, trop court, on n'a pas encore de vue réelle, donc cela risque aussi d'être un pétard mouillé, c'est mon angoisse. Je rejoins ce qui a été dit concernant le marché du soir, parce que théoriquement il devrait y avoir le marché du soir le vendredi avant la célébration du centenaire, et on n'a pas de vue sur les prestations et il faut organiser. Où va-t-on mettre les prestataires? Parce qu'avec les marchés du soir, tout s'organise, et nous sommes à un mois de l'évènement, cela fait quand même un petit peu juste! Honnêtement, je suis angoissé, j'espère que cela se passera bien, vous êtes prévenus maintenant, merci.

Monsieur MONNIEN

Pour le Conservatoire, il y a une rencontre et découverte prévue le 4 mai, et une fête du Conservatoire le 26 juin.

Monsieur DEMOUGE

Merci. Martial.

Monsieur BOURQUIN

Moi, je n'étais pas là ce soir-là à la fête pour des raisons médicales. Par contre, j'ai suivi les commentaires dans la presse et je dois dire que j'ai été surpris par le caractère outragé qui était pris. J'ai connu cela a Audincourt, le Premier Ministre est venu, il s'est fait apostrophé et puis je vous dis que ce n'était pas marrant, on lui a même coupé l'électricité pour ne pas qu'il parle. Oui, Hervée l'a apostrophé d'une façon... Et puis à l'époque, on a dit à Manuel VALLS « C'est Hervée DE LAFOND », on sait très bien qu'elle est fou du roi, on sait très bien qu'il y a le théâtre de Molière, il y a le théâtre de rue, n'attendez pas autre chose.

Et quand le Président a dit tout à l'heure que c'est la seule compagnie qui est conventionnée nationalement, la seule, et que si on a eu le label Capitale Française de la Culture, je ne dis pas qu'on doit tout à eux, mais on le leur doit aussi. Moi, avant de jeter aux orties, je me rappellerais toujours les Réveillons des Boulons, j'ai passé des moments exceptionnels. Que la fête ait été plus ou moins réussie, on peut toujours améliorer. Par contre, que des personnes de culture apostrophent des personnalités, cela s'est fait bien avant nous. Justine TRIET l'a fait lorsqu'elle a reçu la Palme d'Or. Un malin lui a répondu « quand on est financé par l'Etat, on doit se taire » et elle a oublié de dire que l'Etat ne paie pas le cinéma, c'est une

partie de notre entrée au cinéma qui est reversée au Centre National du Cinéma, qui finance les films.

La chanson « Ma France » de FERRAT a été interdite pendant des années. Vous voulez que je vous parle du tableau de COURBET, l'origine du monde ? Il fallait voir les prêches qu'il y avait eus contre cela. Un homme comme COURBET a été viré du pays, a été exilé. Bon, c'est parce qu'il faisait partie de la Commune, mais ses œuvres étaient rejetées par une grande partie de l'opinion. Aujourd'hui, c'est notre fierté, vous voyez comme les choses bougent! C'est pour cela que je pense que je suis très confiant pour la suite.

Charles, tu sais que je suis des fois avare en compliment, j'ai trouvé que ton introduction était bonne, tu as apaisé les choses, et il le faut. Il n'y a aucun calcul politique dans une affaire comme celle-là. Si Capitale Française de la Culture ne fonctionne pas, c'est tout le monde, on en prendra tous pour son grade, où que l'on soit. Et on va et on veut la réussir!

Tout à l'heure j'étais en retard, pourquoi ? Parce que vous savez, dans le château PEUGEOT au bord de l'eau, on est en train de mettre la Fondation PAT. Alors je vous le dis, pour celles et ceux qui viendront, vous êtes tous invités. Devant certains tableaux, vous allez vous dire « oula, c'est de l'art cela ? » Oui, cela l'est. Et quand vous connaîtrez le prix de certains tableaux, vous allez être surpris. C'est toujours la question de la culture, quel rapport on a à la culture ? La culture est inévitablement subversive, elle l'a toujours été, et heureusement.

Regardez ce qu'il se passe chez POUTINE ou chez les dictateurs où on verrouille la culture. Il faut lui laisser une certaine liberté. Je veux rassurer tous les membres du Conseil d'Agglomération, en tout cas à Audincourt, on bosse pour réussir cette année-là avec bien sûr la Fondation PAT, le festival UNIK qui va être un grand moment. Mais là, c'est pareil, si vous amenez des personnes devant certains groupes du concert, ils vont se dire « c'est quoi cela, je m'en vais, c'est trop de bruit », et d'autres vont adorer. Je pense qu'il faut apaiser les esprits et surtout il faut se décider à en faire un grand moment.

On va faire de cette année 2024 une grande année de la culture, je suis persuadé qu'on va réussir. Et surtout, tout à l'heure, Claude PERROT a dit « pas de procès », la personne n'est pas là, ne jouons pas à cela s'il vous plaît. Ce n'est pas possible qu'on fasse des choses comme cela, y compris par rapport à la carrière de la personne! Vous irez la voir faire un one man show, deux heures toute seule, sur des textes extraordinaires, vous verrez que c'est une grande comédienne. Mais elle a bâti sa réputation sur son impertinence, et cela qu'on le veuille ou non, il faut l'accepter.

Je voudrais rassurer tout le monde en disant qu'on va faire une grande année Capitale Française de la Culture et surtout, ne scions pas la branche sur laquelle on est, parce que vous avez vu le mot « plouc » n'a pas été utilisé par la presse. C'est parce qu'on l'utilise nous qu'il est repris! Et faisons attention, le Pays de Montbéliard a toujours été une terre de culture, moi je me rappelle du théâtre des habitants, je me rappelle de la MALS, je me rappelle des moments extraordinaires de la Scène Nationale avec Monsieur VALLET où on avait les grands noms du jazz qui venaient ici. Cela a toujours été une terre de culture, et soyons fiers de ce qu'on est.

Et quand il y a des moments comme cela où on peut avoir des désaccords, disons-le entre nous, mais surtout n'utilisons pas la presse parce que quoi qu'il en soit, cela se retourne contre nous, contre nous tous. Donc, maintenant, on se met au boulot et on réussit.

Monsieur DEMOUGE

Merci. Marc TIROLE.

Monsieur TIROLE

Merci Président. Je voulais dire que j'étais présent, comme beaucoup de mes collègues, sur le parking de l'Axone le soir du fameux spectacle. J'étais entouré de gens qui étaient venus là pour voir un beau spectacle, des familles avec enfants qui étaient là pour venir assister à quelque chose de bien. Les commentaires autour de moi, je peux vous dire quand même que c'était déjà de l'incompréhension. Malheureusement, même si Madame DE LAFOND est une personnalité très connue et reconnue dans le Pays de Montbéliard, une grande majorité des gens autour de moi ne la connaissait pas.

On leur a dit que c'était elle qui organisait le Réveillon des Boulons. C'est vrai que dans cette salle tout le monde se rappelle du Réveillon des Boulons, mais dans les habitants du Pays de Montbéliard, il y en a très peu qui s'en rappelle malheureusement, cela c'est quand même un élément à prendre en compte. Pour moi, ce spectacle n'était pas à la hauteur.

Dans les décisions du Président, il y a la conclusion d'un marché de prestations avec le Théâtre de l'Unité. Il est indiqué que les prestations seront rémunérées par un prix global forfaitaire dont le montant s'élève à 30 000 € TTC. La convention a été signée le 26 février et le délai d'exécution court jusqu'à la parfaite exécution des prestations. Par contre, à aucun moment, on ne sait ce qu'il y a comme prestations.

Et puis quand même le point important, on en a parlé, on l'a demandé, il y a aussi quand même le coût de ce spectacle, cette cérémonie, parce qu'on parle d'art, on parle de culture, c'est très bien, derrière il y a quand même de l'argent public. On parle de 200 000 €, on a parlé d'un feu d'artifice à 40 000 € prix d'ami, donc nous, ce qu'on veut savoir, c'est la décomposition de cette prestation du 16 mars et puis quelles prestations sont prévues dans la convention qui a été passée suite à la décision du Président n° D2024-19 qui a été signée le 26 février 2024. Merci.

Monsieur DEMOUGE

Merci Marc. Hélène MAITRE.

Madame MAITRE

Je ne parlerais pas de la soirée puisque je n'étais pas là, j'étais à 8 000 km, même si on a eu des échos depuis là-bas. Je voulais évoquer les remarques que j'ai eues aujourd'hui en reprenant le boulot. Je signale, au cas où vous ne seriez pas au courant, que le personnel de la clinique n'a pas pu aller travailler parce qu'ils ont été bloqués par les forces de l'ordre.

Alors je comprends que le Premier Ministre était là, que la sécurité était à son maximum, mais ils se sont fait refouler pas très gentiment et n'ont pas pu accéder avec leur voiture sur le parking de la clinique, donc cela a engendré des retards. Il faudra peut-être, à l'avenir, essayer de mettre la barrière plus loin que l'entrée de la clinique, je sais que ce n'est pas un service d'urgence mais quand même, pour les gens qui y travaillent, je trouve cela dommage.

Monsieur DEMOUGE

Merci Hélène. On répondra à tout cela. Zina GUEMAZI.

Madame GUEMAZI

Merci Président. Je voulais juste signaler que Capitale Française de la Culture a démarré bien avant le 16 mars, et je tiens à rappeler qu'il y a eu un magnifique concert dans l'église du Sacré Cœur à Audincourt. Je ne me souviens plus de la date exacte, mais en tout cas le concert était vraiment magnifique. Par contre, quand c'est bien, on n'en parle pas, c'est franchement dommage.

Monsieur DEMOUGE

Merci. Robert GRILLON

Monsieur GRILLON

Je ne parlerais pas de cette soirée puisque moi, j'étais retenu ailleurs, je ne suis pas étonné pour une partie puisqu'Hervée DE LAFOND, je l'ai connue il y a une trentaine d'années, quand elle est arrivée dans ses réunions TUPPERWARE, c'était assez sympa. Par contre, les gens, dans les quartiers, on essaie de leur amener une certaine rigueur, on leur demande de respecter les élus. On a notre Maire qui est à cran ce soir, il a vécu des moments difficiles avec cette jeunesse qui est un peu débridée, donc il faut ménager tout cela quand on a une personne comme le Premier Ministre.

Je comprends que certaines personnes soient surprises, sachant qu'Hervée DE LAFOND, les Réveillons des Boulons, c'était il y a une trentaine d'années. Ils ont exercé dans les années 90 à 2000, donc il y a une certaine jeunesse qui ne connait pas les Réveillons des Boulons. Cela peut expliquer le décalage de la population par rapport à cette notoriété qu'ils avaient. Je ne reviendrai pas plus là-dessus car j'étais absent et je n'ai eu que des échos.

Ce qui m'inquiète par contre, c'est la préparation de l'avenir. On a déjà deux mois et demi de passé, on sait, sur la commune de Grand-Charmont, qu'on est retenu sur un projet. Je travaille avec d'autres personnes là-dessus, on envoie des mails aux services, à Lucas MICHAUD et cela fait un mois qu'on a envoyé des mails. On a relancé, on n'a pas de réponse, donc c'est inquiétant. Et j'aimerais connaître, parce qu'on a des dates, quand est-ce que les choses vont évoluer ?

On a envie de réussir cette année et on aimerait avoir des contacts. Quand on pose des questions, on aimerait avoir des réponses! Voilà mon inquiétude plus que ce qu'il s'est passé, parce que ma foi, c'était un spectacle. Je suis un peu comme la collègue d'Audincourt, j'ai assisté à un beau concert à Audincourt, il y a d'autres choses qui sont réussies, donc il faut parler aussi de ce qui se passe bien. Et j'espère que le reste sera à la hauteur de ce qu'il s'est passé à Audincourt.

Monsieur DEMOUGE

Merci Robert. Damien.

Monsieur CHARLET

Simplement je voulais envoyer des remerciements et un salut amical à l'Association Vélocité qui avait pris l'initiative, par eux même, il y a déjà quelques temps, d'organiser un rassemblement populaire, avec les personnes qui voulaient accompagner en vélo le cortège des représentants des communes en vélo. Ils m'en ont fait part eux-mêmes, ils l'ont organisé. Ils ont compris l'esprit festif et populaire, ils ont accompagné la manifestation comme cela.

Malheureusement, le service d'ordre du Premier Ministre n'a pas permis qu'ils rentrent avec leur vélo. Ils n'ont pas pu rentrer non plus sur la manifestation. Bon, c'est dommage, mais je voulais de fait leur envoyer des remerciements pour avoir organiser cela. Ce sont malheureusement des dommages collatéraux, on en a cité quelques-uns, cela arrive, on ne va pas polémiquer là-dessus. En tout cas, je les remercie sincèrement pour ce qu'ils ont fait et ce n'est que partie remise. En effet, c'est bientôt « Mai à vélo », donc on aura tous l'occasion de faire des balades à vélo avec eux dans le courant du mois de mai, le rendez-vous est donné.

Monsieur DEMOUGE

Monsieur le Maire de Bourguignon.

Monsieur NORIS

Je vous dirais quelques mots. Je mets entre parenthèse, bien sûr, ce qu'il s'est passé à Villars-lès-Blamont et je soutiens de tout cœur le Maire, je m'imagine dans sa position. Pour ce qui est du reste, moi, les paroles de Madame DE LAFOND ne m'ont pas surpris, elle a joué son rôle de bouffon comme on a joué le rôle de bouffon au cours des siècles. Et j'ai l'impression que sur Montbéliard, quand on a la chance d'être Capitale Française de la Culture, qu'on a les projecteurs de toute la France qui sont braqués sur nous, on a l'art et la manière de transformer un fifrelin en véritable scandale!

Comment voulez-vous, si nous les élus, on ne soutient pas le territoire, on se crache dessus, que la presse n'en fasse pas un scandale ? Et c'est le territoire tout entier qui prend, ce sont aussi les élus quelque part. Vous avez beau être le Maire de Feule, vous êtes le territoire de PMA. A partir du moment où vous dénigrez des opérations telles que celle-là sur le territoire, c'est vous-même que vous dénigrez. Comment s'étonner de la défiance de nos concitoyens vis-à-vis des hommes politiques que nous sommes ?

Monsieur DEMOUGE

Chacun s'exprime.

Monsieur NORIS

Je crois que j'ai fini, Monsieur le Président.

Monsieur DEMOUGE

Non, non, parce que j'entendais des bruits de fond. Merci Jean-Louis. C'est cela aussi la liberté d'expression, chacun s'exprime, c'est pour cela que je laisse la parole à celui qui veut s'exprimer. Mes deux Vice-Présidents, qui prend la parole ? Alexandre.

Monsieur GAUTHIER

Moi, je suis content qu'il y ait enfin un débat sur Capitale Française de la Culture, il a fallu attendre ces mauvais événements pour qu'il y ait autant de prises de parole. Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit. Moi, personnellement, je n'ai pas aimé l'événement du 16 mars. Certains ont apprécié visiblement, c'est le choix de chacun, chacun appréciera à sa manière. Je me suis exprimé dans la presse avec une manière qui était la mienne sur le moment. Je me suis exprimé à chaud, ce n'est jamais bon de s'exprimer à chaud, mais sur le fond, je n'enlève rien.

J'ai signé une lettre au Premier Ministre avec le Député et le Maire de Montbéliard parce que j'étais en désaccord avec ce qu'il s'est passé ce 16 mars. On a dit tout à l'heure que le Pays de Montbéliard était une grande terre de culture, moi j'aurais aimé voir autre chose, mais j'ai fermé la parenthèse.

Il y a eu aussi le problème de Villars-lès-Blamont qui interpelle aussi sur notre façon de travailler. On a eu une réunion mardi avec le Président, avec Magali, avec les Commissaires Artistiques et la Direction Générale. Elle a duré 2h30, on s'est expliqué, les murs ont un peu tremblé, mais on s'est dit les choses franchement. Et puis on a eu des échanges, et au fur et à mesure de ces échanges, sont sorties des choses très positives. On a aussi eu une réunion ce matin avec le Commissariat Artistique, avec le Président, ma collègue Magali DUVERNOIS qui est aussi Co-Vice-Présidente de Capitale Française de la Culture, et on a travaillé aussi dans une approche qui était une réflexion sur comment aujourd'hui à M+3 avec les déboires que nous venons de rencontrer, on peut avancer.

Zina vient de le rappeler, il y a eu aussi de belles choses et on n'en a malheureusement pas parlé, c'est vrai. Moi, j'étais aussi à Audincourt pour le concert et j'ai apprécié, pourtant ce n'est pas le style de musique que j'écoute, mais j'ai apprécié. Et puis il y a d'autres beaux événements qui vont arriver et qui vont être de supers événements. Tu l'as souligné, Festival UNIK, fou2food. On revient sur le bus d'Hélène, il y a eu plusieurs prestations du bus d'Hélène où de 10h à 17h, cela se passe très bien. Cependant, à Villars-les Blamont, ils ont pris une liberté, mon Dieu, ils n'auraient pas dû, en tout cas pas sans nous avertir. Ils auraient dû nous en parler avant. Si on avait su qui était Marc PREPUS, on n'aurait pas validé. On aurait alerté en disant « oui, mais ce n'est pas adapté, pas à ce public-là, pas avec des enfants. », là-dessus je pense qu'on est tous d'accord.

Il y a une question qu'on doit se poser et je crois que cela a été soulevé, est-ce qu'on veut faire de la Capitale Française, de la polémique et on continue, on remue le couteau et puis on ne s'en sortira pas ? Est-ce qu'on veut que cela soit finalement un échec ou est-ce que l'on veut vraiment réussir ? Je crois qu'on a tous envie que cela réussisse. Alors voilà, la polémique est passée, le Président, tout à l'heure dans sa clôture, vous expliquera deux, trois choses sur la façon qu'on va avoir maintenant.

En effet, le fait d'avoir eu ces échecs, si on peut appeler cela des échecs, on va dire que cela en sont, a mis en valeur aussi dans notre méthode de travail un certain nombre de points de dysfonctionnement. Nos explications, lors de la réunion de mardi et de la réunion de ce matin, ont permis de se dire « il y a cela, il y a tel problème, il y a telle faille, il y a tel défaut, on aimerait avoir des comptes rendus qu'on n'avait jamais dans les réunions, on aimerait avoir un peu plus d'éléments avant les réunions de travail, avant les Comités Délibératifs notamment. ».

Et puis il y a aussi un travail pour redorer l'image du territoire et surtout regagner la confiance des élus et des différents porteurs de projets. J'ai entendu tout à l'heure un élu qui disait « mais nous, on va recevoir le marché du soir, on ne veut rien, on ne veut que le marché du soir parce qu'on se méfie maintenant des prestations artistiques qui vont avoir lieu ». Donc il y aura quelque chose à travailler dans ce sens, je laisserai le Président vous expliquer les propositions pour qu'on puisse aller de l'avant.

J'ai entendu, j'ai vu beaucoup de choses aussi. Je me suis exprimé dans la presse, d'autres se sont exprimés sur les réseaux sociaux, il y a eu une espèce d'effervescence, une espèce d'hystérie collective qui a pris, qui a gonflé et qu'il va falloir laisser s'apaiser tout doucement. Il va falloir passer à autre chose, passer à un vrai travail collectif, un travail pour le territoire, pour faire de cette année Capitale Française de la Culture une vraie réussite. En tout cas, moi, je m'y consacrerai pleinement en tant que Vice-Président en charge de la culture et du patrimoine, je travaillerai avec vous tous, avec un peu plus de sérénité.

La prochaine fois déjà que je serai déçu de quelque chose, je me suis engagé à m'exprimer en petit comité et entre 4 murs et pas à travers la voie de presse. Parfois, comme tu l'as dit Jean-Louis, c'est le territoire qui en pâtit et il n'y a jamais rien de bon au final, nous serons tous perdants. Voilà, je crois que j'ai terminé, je crois que beaucoup de monde s'est exprimé et nous allons maintenant pouvoir passer très rapidement à autre chose de manière plus apaisée et en avant, et vive la culture.

Monsieur DEMOUGE

Merci Alex. Magali.

Madame DUVERNOIS

Merci Président. J'ai écouté attentivement toutes les interventions et si je souscris pleinement à certaines, et notamment à celle de Jean-Louis, merci d'avoir fait cette intervention, il y en a d'autres, j'aimerais quand même qu'on y revienne dessus parce que cela mérite un retour. En premier lieu, et ce qui va venir par la suite ne me concerne pas, mais je tiens véritablement à défendre les 3 Commissaires Artistiques qui ne sont pas là pour s'exprimer et qui ont répété ce matin que ce qui avait été validé par eux, avait été les ateliers d'Hélène, c'est-à-dire ce qu'il s'est passé jusqu'à 17h.

Il y a eu effectivement après une liberté de l'artiste de faire un spectacle qui n'était pas demandé. Il va y avoir, enfin le Président va le dire je pense, une remise au point avec les porteurs de projets pour valider, ou en tout cas réaliser uniquement ce qui est dans le projet qui a été présenté et qui a été validé par les 3 Commissaires Artistiques. Ils ne sont pas là pour s'expliquer et je ne voudrais pas qu'on fasse peser sur les Commissaires Artistiques une responsabilité qui n'est pas la leur.

Alors Alexandre, tu as parlé d'hystérie à travers les médias, a priori moi justement, je me suis mise en retrait pour éviter de faire gonfler la polémique et pour qu'on se concentre davantage sur la culture. Jean-Luc m'a alerté que j'avais été interpellée par nos amis Jean FRIED et Marc TIROLE sur les réseaux sociaux. Moi, je m'exprime au moment où je dois m'exprimer et en aucun cas, je fais monter une mayonnaise et surtout en aucun cas, je prends la culture en otage de guéguerre politicienne, parce qu'il n'y a rien de pire que cela.

Donc vous vouliez m'interpeller pour me mettre en défaut, mais il n'y a pas de souci, je vais m'exprimer, mais en temps et en heure. Tu as parlé d'hystérie, moi j'ai trouvé qu'il y en a qui brassait beaucoup de vent pour essayer de faire une tempête dans un verre d'eau, c'est l'impression que cela m'a donnée. On a essayé de monter, faire monter, histoire de déclencher la tempête. Mais c'est propre au Pays de Montbéliard parce que le lendemain, j'ai été boire un café avec la Présidente du jury et puis un fonctionnaire du Ministère de la Culture, on est revenus sur ce qu'il s'est passé et en fait, eux, cela leur a plu, ils ont été contents de leur soirée, et sincèrement, cela leur a plu.

Alors je le dis d'autant plus volontiers parce que, comme beaucoup d'entre vous, moi j'ai été déçue, donc cela ne me pose aucun souci de dire que oui, moi, le spectacle, par certains moments, je l'ai trouvé long, j'ai été déçue, je l'ai dit à Hervée DE LAFOND. Hélène parlait des salariés de la clinique qui avaient été empêchés de passer par les services du Premier Ministre, eh bien il y a aussi des artistes d'Hervée DE LAFOND qui ont été empêchés. C'est ce qui explique aussi que le spectacle ait duré en longueur, et comme elle l'a dit, elle a meublé et quand elle meuble, elle ne fait pas du IKEA, c'est ce qu'elle a dit, on la connaît tous et il fallait s'y attendre.

Simplement, les avis, qu'on aime ou qu'on n'aime pas, cela reste des avis personnels et inversement, j'ai discuté aussi le soir avec un professeur des écoles qui, lui, a trouvé la soirée bon enfant. Je sais qu'il y a des gens dans cette salle qui ont trouvé la soirée bon enfant et que cela ne les a pas perturbé. Et j'entends ici certains qui dénoncent le côté trop populaire du spectacle, mais moi je me rappelle que ces mêmes personnes attaquent d'autres structures en disant qu'elles sont trop élitistes. Alors je vais vous confier un secret, en fait, la culture c'est l'art du trop, c'est trop populaire, trop élitiste, trop coloré, trop sombre, trop classique, trop moderne. La culture n'est jamais lisse, jamais conformiste, la culture est là pour nous surprendre.

Pour avoir longuement discuté avec Hervée DE LAFOND, je crois que nous devons absolument laisser la liberté aux artistes. Christophe, tu as dit que tu voulais connaître le contenu précisément des animations qui seraient proposées dans le cadre du marché du soir. Nous, on est là pour vérifier que cela soit adapté au public, par exemple il va y avoir le Festival UNIK, Matthieu SPIEGEL ne va pas pouvoir nous donner le nom de toutes les chansons qui vont être chantées par les artistes. Il ne va pas pouvoir nous donner les interventions, les salutations des artistes ou autres. Donc, je pense qu'il y a une liberté de l'artiste, mais cet artiste qui est libre, doit aussi accepter les critiques, et Hervée DE LAFOND les a entendues et est capable de les entendre.

Par contre, je trouve que dans ce qui est dit à l'heure actuelle, et il y a des propos là qui ont été très modérés, mais il y a eu des propos durs à son encontre. Je trouve que c'est profondément injuste pour elle, mais aussi profondément injuste pour les 2 autres Commissaires Artistiques qui, eux aussi, sont sous le feu des critiques. Je pense qu'il faut être très attentif à cela. Nous avons eu la réunion ce matin et sincèrement, moi j'ai dit que je suis là pour vérifier que le spectacle soit adapté aux âges, par contre je ne suis pas là pour dicter un contenu artistique. Je pense que les Commissaires Artistiques, les 3, pour en avoir discuté tous ce matin en réunion, refuseront de soumettre le contenu artistique à censure ou pas censure.

A titre personnel, je repense à Hervée DE LAFOND parce que c'est elle parmi d'autres, avec le Théâtre de l'Unité, qui m'ont fait aimer la littérature et qui m'ont fait aimer le théâtre classique. Je me souviendrais toujours, il y a presque 30 ans, j'assistais à la pièce Don Juan de Molière au théâtre de Montbéliard, et depuis ce jour-là, j'ai adoré lire les pièces de théâtre classique parce qu'elle a su et ils ont su les réinventer.

Je ne reviendrai pas, Président tu l'as dit, sur les propos de Marie-Guite DUFAY mais effectivement, j'y souscris pleinement. Je rappelle, Alexandre tu peux en témoigner, que quand nous sommes allés signer la convention, ils ne parlaient que du Théâtre de l'Unité au Ministère de la Culture. Pour eux, Pays de Montbéliard = Théâtre de l'Unité. Il y a l'expression « *il faut rendre à César ce qui appartient à César*°», je crois que c'est vrai et il faut vraiment le faire.

Pour revenir sur ce qui a été fait et dit, Hervée DE LAFOND a été irrévérencieuse, oui, mais vous l'avez dit, elle l'a fait avec toutes les personnalités politiques quel que soit le bord politique. Elle n'a pas, c'est vrai, respecter les règles de bienséance, mais à aucun moment elle n'a été insultante. Quand je vois que dans la lettre qui a été écrite, on l'accuse d'avoir, je cite « bafouer les principes fondamentaux de notre République ». Là, je pense qu'il est important de se mettre d'accord sur le vocabulaire, vraiment. J'ose espérer que notre Député sait ce que sont les principes fondamentaux, mais je vais quand même les rappeler.

Ils sont au nombre de 4 : c'est le caractère indivisible de notre Pays, la laïcité, la démocratie et la solidarité, ce sont nos 4 principes fondamentaux pour notre République, et je ne vois pas sincèrement en quoi Hervée DE LAFOND a bafoué ces principes. C'est très important les mots qu'on utilise parce qu'on en a parlé et on en parle dans la presse, de ce proviseur

qui a été obligé de démissionner car il est menacé de mort pour avoir demandé à une élève de retirer son voile, pour avoir demandé de respecter les règles de la laïcité. Là, je pense qu'on bafoue nos principes républicains et je suis d'accord, c'est à ce moment-là qu'on les bafoue, mais Hervée DE LAFOND ne les a jamais bafoués, jamais au cours de ce spectacle.

On a lu aussi dans la presse que certains disent que les artistes n'ont pas à interpeller un élu, n'ont pas à prendre ou à faire part d'une position politique. Alors on en a reparlé mais je vais vous lire juste quelques passages : « Cette année, le Pays a été traversé par une contestation historique, extrêmement puissante, unanime contre la réforme des retraites. Cette contestation a été niée et réprimée de façon choquante et ce schéma de pouvoir dominateur de plus en plus décomplexé éclate dans plusieurs domaines. ». C'était effectivement Justine TRIET au moment où elle recevait sa Palme d'Or à Cannes.

Je vais aussi reprendre celui d'Arieh WORTHALTER qui reçoit le César du meilleur acteur « Si l'art et le cinéma n'est pas le garant d'une parole politique dans la société, il en est du moins un des outils les plus puissants qu'on a pour éviter l'effacement de ce qui nous unit, c'est pourquoi je me joins moi aussi comme tant d'autres à un appel pour le cessez le feu à Gaza. ». Ce sont deux artistes qui ont pris position politiquement, publiquement, au cours de cérémonies officielles, cela s'est fait là en 2023-2024, mais cela s'est fait aussi par le passé.

Je vous rappelle le célèbre « J'accuse » de ZOLA, je vous rappelle les propos de PICASSO qui dit que « l'art est en fait un instrument de guerre offensive et défensive contre l'ennemi ». Chaque fois, les artistes nous ont éclairés sur la société et sur la réflexion que nous devions avoir et je pense très sincèrement que les artistes sont là, sont présents pour éveiller nos consciences et nous faire réfléchir sur notre société. Je me pose sincèrement de sérieuses questions quand certains, ici, demandent la démission d'Hervée DE LAFOND qui n'a jamais eu de propos ni racistes, ni antisémites, ni sexistes, ni homophobes alors que nous tolérons depuis des années Cyril HANOUNA sur nos chaînes.

Dans une démocratie, la parole de l'artiste est libre lorsqu'elle ne véhicule pas de propos contraires à nos valeurs. Alors je souhaite, comme chacun, que cette année, les manifestations culturelles nous surprennent, nous éveillent, qu'elles nous fassent réfléchir, qu'elles nous unissent, que nous les aimions ou que nous les aimions moins, que la culture soit pour tous les goûts, pour toutes les générations et en tout lieu. Je terminerais en disant vive l'art, vive la culture sous toutes ses formes, et vive le Pays de Montbéliard.

Monsieur DEMOUGE

Merci Magali. Je serais très terre à terre, tout a été évoqué, dit, sous toutes ces formes. Tout d'abord, techniquement, il y en a qui disent « on ne sait pas si le spectacle a été bon parce qu'on ne l'a pas vu ». L'organisation matérielle de tout cela, on en a la responsabilité, et puis on a eu aussi les policiers, l'entourage du Premier Ministre, cela change tout! Alors si des soignants n'ont pas pu se rendre à la clinique car il y avait tous ces services de sécurité, moi j'ai failli ne pas y arriver sur le site.

Savez-vous que même le cadeau que l'on a fait au Premier Ministre a été visé par le déminage, donc il était hors de question qu'un vélo non testé au déminage entre dans l'enceinte de l'Axone. Les vélos, qui étaient ici, ont été testés et on n'est que sur du matériel. 5 000 personnes, pour les accueillir dans les files de fouilles, il faudrait 3h, c'est ce qu'on avait prévu sauf qu'à 18h, il y avait 500 personnes qui étaient passées, et il y en avait 5 000 quand même à 19h.

Ensuite, là avant de venir, j'ai eu un courrier d'une dame de Belfort qui me dit « je suis arrivée là à 18h et on m'a dit de me mettre sur les parkings en herbe ». C'est ce qui était prévu, tout le public devait être sur les parkings en herbe entourés par les barrières. Les

déambulations que tout le monde aurait vu à ce moment-là, devaient se faire sur les parties en enrobées et passer entre le public. Il y a eu un couac car les vélos ont attendu une bonne demi-heure alignés devant la caserne des pompiers, ils attendaient, comme moi, comme le Premier Ministre, le coup d'envoi qui devait être un coup de canon.

Le Premier Ministre voulait donner le coup d'envoi des vélos au Conservatoire mais pour une raison d'emploi du temps, il ne l'a pas fait. Et pour ceux qui auraient eu l'oreille fine, quand le Premier Ministre me dit « mais, on attend quoi ? » puisque je dis que les vélos sont là et qu'il veut voir les vélos défiler, je dis au Premier Ministre « je pense que c'est le pétard mouillé qu'on a entendu il y a quelques minutes » parce qu'en réalité, le tir du canon s'est transformé en un pétard mouillé que personne n'a entendu. Résultat, cela a provoqué une bonne demi-heure, voire trois quarts d'heure de blanc. De ce fait, les gens qui étaient sur les espaces en herbe sont venus souhaiter bon anniversaire au Premier Ministre, ce qui a occupé toute la place qui était devant et après, plus personne ne pouvait passer et on n'a rien vu du spectacle. Techniquement, voilà ce qu'il s'est passé.

Pour conclure, et pour que les 8 mois à venir de CFC soient une parfaite réussite dans tous les domaines, j'ai demandé ce matin à tous qu'il y ait beaucoup plus de transparence. Ainsi, vous êtes invités, Mesdames et Messieurs les Maires, à un temps d'échanges convivial avec le Commissariat Artistique et avec les porteurs de projets. Cela se tiendra au Conservatoire mercredi 3 avril de 20h à 22h, vous allez avoir les invitations demain par mail.

Les Commissaires Artistiques et les porteurs de projets pourront revenir, d'abord, sur l'esprit global et revenir sur des événements qui se sont passés et surtout, vont pouvoir parler avec chaque Maire sur ce qui est programmé. Ils pourront en discuter avec les Maires, c'est ce qui était prévu, on ne peut pas donner à un Maire n'importe quoi, il faut bien en discuter avec lui. D'ailleurs, Anselme, tu avais été au courant du bus ?

Monsieur DESMIRAZ

Oui, oui, absolument.

Monsieur DEMOUGE

Par contre, tu n'as pas été au courant de ce qu'il s'est passé après et cela, on l'interdira. Il ne peut pas y avoir quelque chose qui n'ait pas été visionné. Et ce matin, les Commissaires Artistiques le disaient, la culture est leur propriété, ce sont eux qui détiennent l'art, mais par contre, il n'est pas question que l'on aille dans le sujet. Par contre, et ils l'acceptent totalement, si on n'est pas d'accord sur la prestation proposée, ils en proposeront une autre. Voilà le travail de ce matin.

Pour répondre aux différentes questions, et en particulier celles sur le budget, ce matin on a décidé principalement pour le Comité Délibératif, qui, jusqu'à présent, a validé toujours à l'unanimité une ligne avec un chiffre, qu'il lui serait donné le détail du budget de cette soirée, comme celui des budgets à venir. Je vous rappelle que le Comité Délibératif est composé d'élus issus de tous nos groupes politiques.

L'autre question, Marc, tu as raison, quelles sont les prestations comprises dans les missions au Théâtre de l'Unité? Eh bien, il y en a 13, je ne vais pas les citer ici, mais on pourra les évoquer mercredi soir, si tu veux. Si nous voulons réussir tous ensemble cette CFC, il faut être transparent. Mercredi, vous pourrez discuter avec les Directeurs Artistiques et les porteurs de projets. Si on m'avait dit « *chez toi, il va venir ce Monsieur PREPUS* », je n'avais aucune raison sans poser la question de le contester. Il y a des artistes qui sont interdits dans les grandes manifestations, on le sait.

Mon mot de la fin sera le suivant, je vous lis, ce n'est pas de moi mais vous allez savoir de qui c'est : « Je tombe à la renverse, je n'aurais jamais pensé que ma participation à la cérémonie d'ouverture déclencherait un tel déferlement de commentaires politiques et médiatiques. On l'a voulue belle, on l'a voulue festive, on s'est amusé à l'imaginer, on s'est investis tous ensemble, bénévoles, artisans, artistes, heureux de la préparer en pensant au plaisir de tous. Une cérémonie d'ouverture est toujours la présentation du pays où se déroule l'événement fêté.

Nous sommes effectivement aussi le pays du béret, de la gastronomie, de la culture, de l'éducation, n'en déplaise à certains. Le second degré que j'ai toujours aimé manier, n'a pas été compris et je le regrette. Nous aurions dû certainement nous rappeler que notre pays est largement critiqué pour son esprit polémique et ronchon. Dommage que nous n'ayons pas pu y échapper alors qu'il y avait une telle belle volonté.

Cette cérémonie n'aurait jamais dû nous opposer mais nous rassembler, je suis un artiste, je ne serais le porte-drapeau d'aucun parti, je vais vous laisser régler vos affaires entre vous. Je voulais que ce soit une cérémonie d'ouverture d'esprit, de partages et de joie, je garde cette belle émotion au chaud. Allez les bleus! ».

Vous l'avez tous deviné, cette déclaration est celle de l'acteur Jean DUJARDIN le 14 septembre dernier après la cérémonie d'ouverture de la Coupe du Monde de rugby en France. J'espère qu'il ne m'en voudra pas ce soir de l'avoir plagié. Merci pour votre participation, je vous propose de passer au rapport suivant.

8-1 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) TERRITOIRE 25 - SOUSCRIPTION A L'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Monsieur KLEIN expose

Par une délibération en date du 26 mai 2011, Pays de Montbéliard Agglomération a décidé de participer à la constitution de la SPL TERRITOIRE 25 en partenariat avec les autres actionnaires publics de SEDIA.

Ces actionnaires sont les suivants au 31 décembre 2022 : Grand Besançon Métropole (23,88 %), Besançon (24,86 %), Département du Doubs (11,44 %), PMA (24,15 %), Montbéliard (5,23 %), Sochaux (1,17 %),Dampierre-les-Bois (0,89 %), Saint-Vit (0,99 %), Ornans (0,99 %), Pontarlier (1,48 %), CC Grand Pontarlier (0,99 %), Valdahon (0,99 %), Morteau (0,99 %), Badevel (0,99 %) et Audincourt (0,99 %).

La Société Publique Locale TERRITOIRE 25 a été créée en 2011 conformément aux dispositions de la loi du 28 mai 2010 qui a initié ce nouveau type de société.

C'est un outil supplémentaire mis à la disposition des collectivités publiques locales pour leur développement et leurs opérations d'aménagement, dont la caractéristique principale est de réaliser l'essentiel de son activité avec ses actionnaires publics qui assurent sur la structure un contrôle analogue à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, ce qui induit :

- des relations intégrées, plus communément désignées sous le nom de « in house »,
- des opérations confiées sans publicité ni mise en concurrence préalables (opérations complexes, atypiques ou fortement publiques...).

A titre d'exemple, on peut citer les opérations « PSA Nord », « PSA Sud » et celle de la ZAC éco-quartier du Crépon à Vieux-Charmont, toutes concédées par PMA à la SPL TERRITOIRE 25.

Souscription à l'augmentation de capital social de la SPL TERRITOIRE 25

L'Assemblée Générale Extraordinaire de TERRITOIRE 25 du 24 octobre 2023 a décidé de la création de 13 200 actions nouvelles de 100 € l'unité, pour un montant total de 1 320 000 €, représentant une augmentation du capital social de 2 027 600 € à 3 347 600 €

Cette décision s'inscrit dans les perspectives de développement de la société. En effet, ce développement appelle un nécessaire renforcement des fonds propres afin :

- d'offrir aux établissements financiers des garanties suffisantes dans le cadre de l'octroi d'un prêt,
- de disposer d'un fonds de roulement suffisant pour couvrir les risques pris sur les opérations engagées,
- de disposer de fonds pour porter financièrement d'autres études en vue de poursuivre son développement et sa propre gestion.

Pays de Montbéliard Agglomération dispose actuellement de 4 896 actions représentant une valeur de 489 600 € (24,15 % de l'actionnariat). La collectivité est sollicitée à hauteur de 250 000 € soit 2 500 actions.

Au regard du contexte budgétaire, il est proposé au Conseil de Communauté de participer à hauteur de 150 000 €, soit 1 500 actions supplémentaires. Cela permettrait à PMA de maintenir sa participation au capital social de la société aux alentours de 20 %. Ces actions seraient libérables à hauteur de 49 500 € en 2024, 49 500 € en 2025 et 51 000 € en 2026.

Cette augmentation de capital entraînera une modification statutaire de la composition du capital au sens de l'article L.1524-1 du CGCT. Par conséquent, à peine de nullité du vote du représentant de la collectivité, il convient d'approuver au préalable cette modification.

Proposition(s) de décision :

- décider de souscrire à l'augmentation de capital de la SPL TERRITOIRE 25 à hauteur de 150 000 € correspondant à 1 500 actions de 100 € chacune (libérables à hauteur de 49 500 € en 2024, 49 500 € en 2025 et 51 000 € en 2026),
- autoriser le représentant de PMA à participer au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui sera appelée à constater la réalisation de l'augmentation de capital et à délibérer sur la modification de l'article 7 des statuts relatif au capital social,
- autoriser le Président à signer tout document et à procéder à toute formalité se rapportant à la souscription de ces actions.

Monsieur DEMOUGE

Y a-t-il des questions ? Henri-Francis DUFOUR.

Monsieur DUFOUR

Pour la énième fois, j'interviens en disant que Territoire 25 n'a pas fait son travail. Depuis 2010, l'éco-quartier du Crépon à Vieux-Charmont est commencé et ils n'ont amené aucun bâtisseur sur cet éco-quartier. Que ce soient les 3 bâtiments d'IDEHA, le bâtiment de NEOLIA ou les maisons qui sont en train de se construire, c'est moi qui les aie amenés. Et ils ont eu même le culot de me dire « mais, vous n'avez qu'à chercher vous-même les bâtisseurs de cet éco-quartier ». Ils n'ont absolument rien fait depuis 14 ans, donc ce n'est pas la première fois que je le dis, je suis très mécontent de la gestion par TERRITOIRE 25 et de leur travail!

Monsieur DEMOUGE

D'abord Damien.

Monsieur CHARLET

Merci Président. Sur cette délibération, ce serait intéressant, Didier, que tu nous réexpliques, me semble-t-il, l'articulation et le travail que mène TERRITOIRE 25 pour le compte de l'Agglomération. Henri-Francis vient de parler de l'éco-quartier du Crépon mais en dehors de cette opération, c'est quand même l'acteur des 2 opérations PSA.

Moi, je voudrais remercier le Président d'avoir laissé Monsieur HUSSON, avant la séance, nous exprimer les craintes des syndicats ou en tout cas les inquiétudes vis-à-vis de la mutation de l'industrie automobile qu'on est en train de vivre. Ces deux opérations PSA nous interrogent encore énormément. Vous vous souvenez que sur l'opération PSA Sud notamment, nous n'étions pas associés à l'époque au choix de l'acquisition du terrain et des

12 M€ qu'on avait mis dedans. On avait déjà émis des réserves assez importantes, notamment par rapport aux garanties sur l'emploi et le bon usage de nos euros publics vis-à-vis de cette question de l'emploi et notamment de l'emploi industriel.

Je crois qu'on se prépare à faire un budget de rigueur et c'est encore plus important aujourd'hui de regarder à nouveau et de réinterroger cette question par rapport à l'emploi. PSA Sud nous inquiète encore plus aujourd'hui par rapport à il y a un an. Il y a déjà un an qu'on a fait l'acquisition, et quand on regarde ce qu'il s'est passé entre temps, nos 12 M€, à quoi ont-ils servis pour l'instant du côté de STELLANTIS ? Ces 12 M€ ont participé un tout petit peu aux 16,8 milliards d'euros de bénéfices nets qu'a fait le groupe. Ces milliards d'euros, on peut s'en réjouir, on peut se réjouir de la bonne santé économique du groupe, malheureusement à quoi servent ces bénéfices qu'a pu faire le groupe ? Ils n'ont pas servi ou très peu aux salariés du site.

Je rappelle que dans les négociations qu'il y a pu y avoir, notamment sur la prime d'intéressement, c'était 26 % d'augmentation des bénéfices pour le groupe et l'intéressement n'augmentait que de 10 %! Cela n'a pas suivi derrière, les salariés du site, leurs salaires malheureusement aujourd'hui n'ont pas non plus suivi l'inflation. Donc de ce point de vue-là, on pourrait dire malheureusement pour nos habitants, pour les salariés locaux, le compte n'y est pas!

Mais c'est encore pire que cela, on s'était interrogé sur les 5 000 suppressions d'emplois qu'il y avait déjà eues sur le site de Sochaux Belchamp au moment du rachat. On a regardé les chiffres depuis un an, parce que cela fait un an qu'on avait demandé dans les réunions préparatoires, à l'Etat notamment, de nous aider sur ces questions-là, d'être à nos côtés pour dire « ok, on va mettre de l'argent public mais endiguons l'hémorragie de la masse salariale et des salariés sur le Pays de Montbéliard a minima, donnez-nous des garanties » mais on n'a pas obtenu de garanties !

Les chiffres, je vais vous les donner, en décembre 2022 il y avait 5 696 salariés sur le site de Sochaux Belchamp, un an après, en janvier 2024, 5 169 salariés, il y a encore eu 10 % de suppression de postes de travail sur le site de Sochaux Belchamp bien qu'on ait donné cette poignée de main à STELLANTIS, qu'on ait donné nos 12 M€ et qu'on soit rentrés dans cette logique de compactage qui nous avait été présentée comme un moyen de rendre l'usine la plus efficiente en Europe, nous disant « On ne peut pas vous donner de garantie mais ne vous inquiétez pas vis-à-vis de l'emploi, vous faites la bonne chose. ».

Malheureusement aujourd'hui, un an après, on se rend compte qu'on n'a pas endigué cette baisse de postes sur le site, loin de là, et on peut quand même s'interroger si la poignée de main qu'on a faite avec STELLANTIS n'est pas en train de se transformer en autre geste de leur part que je ne nommerais pas. C'est d'autant plus inquiétant sur l'autre opération PSA Nord, la logique que tu nous avais présenté Didier à l'époque, qui avait été initiée avant toi d'ailleurs, c'était de dire qu'on va compacter mais on va mettre les fournisseurs, on va mettre les équipementiers parce que les emplois vont se déplacer.

On entend depuis quelques jours qu'il y a de vraies craintes chez les équipementiers par rapport aux rumeurs par exemple de réinternalisation du plastique chez STELLANTIS. Que vont devenir les équipementiers qui sont dans ce domaine-là? Monsieur HUSSON travaille à FORVIA, on entend parler de 10 000 suppressions de postes au niveau européen. Aujourd'hui, on a l'impression que cela se passe sans que personne ne sache vraiment ce qu'il est en train de se passer, sans qu'on arrive à discuter avec ces grands groupes.

Il y a de vraies inquiétudes à avoir par exemple sur l'échappement. Il y a une mutation de l'industrie, le thermique peut-être va rendre l'échappement obsolète, il faut transformer l'activité, mais les questions se posent aussi sur l'hydrogène, on a investi combien de

millions pour le développement de l'hydrogène de FORVIA par ici ? On lit et on entend que petit à petit, on incite les gens à partir à Lyon, dans d'autres endroits, que se passe-t-il ? Que vont devenir les millions qu'on a investis par rapport aux emplois sur le Pays de Montbéliard ?

Sur ce que nous a dit Monsieur HUSSON, Président, on n'a pas souhaité qu'il y ait débat et on l'entend, mais cela ne peut pas rentrer dans une oreille et ressortir par l'autre et on ne peut pas continuer à faire comme s'il ne se passait pas quelque chose. L'industrie est en train de se transformer profondément, beaucoup plus que ce qu'on avait envisagé. On espérait sceller des pactes et arriver à travailler avec les grands donneurs d'ordres, on se rend compte finalement qu'on est peut-être en train de mettre des millions, ce n'est pas seulement pour regarder les trains passer c'est peut-être pour s'apercevoir qu'il y en a bientôt plus qui vont passer. Que fait-on? Je pose sérieusement la question et au nom du groupe, on le dit de manière un peu solennelle parce que malheureusement, c'était déjà ce qu'on avait craint il y a un an, nos craintes sont plus que renforcées aujourd'hui.

Monsieur DEMOUGE

Martial.

Monsieur BOURQUIN

Une remarque de forme. A Audincourt, on est aussi, Didier, actionnaire de TERRITOIRE 25, on a acheté des actions. Bon, ce sont des situations un peu différentes parce que nous, on travaille bien sur le dossier de la gare par exemple, puis cela se passe bien, on va terminer cette année ce dossier et cela va bâtir en début d'année, on l'a pris il y a 2 ans avec eux. Le gros problème de ces SPL, c'est qu'à la fois, c'est un outil pour les élus très intéressant, parce que cela nous évitait de délibérer sur toutes dépenses, sur toutes les questions. Cela nous donne une lourdeur quand on travaille sans SPL qui est compliquée. Il faut le dire, la SPL est un bel outil, le gros problème c'est qu'elle peut travailler sans appel d'offre, elle peut travailler de façon autarcique.

Lorsqu'on aborde les questions du développement économique, parce que c'est de cela qu'il s'agit, il faut qu'ici tout vienne avec des chiffres, avec des implantations d'entreprises, avec des échecs sur certaines implantations, et j'ai l'impression qu'on n'a pas tout cela. J'étais un peu plus en retard parce le militant de la CGC m'a attrapé et il a voulu me mettre au courant. J'avais reçu un autre Syndicat, et faisons attention quand même, aujourd'hui ce sont les cadres qui sont touchés. Il y a 12 ans, on a eu les ouvriers professionnels, les OS, qui étaient touchés par milliers, et maintenant on touche aux cadres. Or, quand il n'y a plus de recherche développement, vous devenez un site de production sans intérêt qui peut disparaître comme on veut.

Moi, j'ai regardé de près les subventions dont a bénéficié FAURECIA, alors il y a les nôtres, mais ce n'est rien à côté de ce qu'a donné l'Europe. J'espère quand même qu'ils vont rendre des comptes à l'Europe sur des subventions pareilles, c'est sur des dizaines de millions. J'ai l'impression, Didier, qu'on assiste à une nouvelle désindustrialisation, voire même peut-être à des départs importants, et on a besoin d'avoir des défricheurs, des gens qui aillent chercher de l'emploi, de la diversification et qu'on n'ait pas simplement des délibérations technocratiques, mais qu'on voit des personnes qui vont chercher des entreprises pour s'installer sur le territoire.

Il faut le dire, à côté de chez nous, il se passe des choses sur l'hydrogène notamment. On était au match l'autre coup, on nous disait que Belfort a investi 50 M€ dans l'hydrogène, et que 3 ans après, il attendait des résultats sur le foncier et que cela couvrirait l'emprunt. Où on en est sur ces gros dossiers ? Ici, l'ensemble des élus doit être au courant, c'est l'emploi

pour nos gosses. On a 9,5 % de demandeurs d'emplois, on est l'endroit où il y a le plus de demandeurs d'emplois, mais ce qu'on oublie de dire, c'est qu'il y a un changement de la nature de l'emploi.

Sur les chiffres que donnait Damien tout à l'heure, il faut regarder les CDI et il faut regarder les intérimaires. On assiste à un délestage massif de CDI et des fois pour rien, et là il y a le grand débat, Président, je le dis parce que faisons attention, il se joue des choses très importantes. Là, le plastique risque de retourner à Sochaux parce qu'il est très rentable. Il y a 20 ans, on a dit « parechocs, haillons, cela ne nous intéresse pas, on ne gagne pas d'argent là-dessus ». Or, on s'est aperçu qu'il y a des équipementiers qui gagnent de l'argent dessus, et puis beaucoup, des équipementiers de numéro 1. On leur dit qu'on va ramener le plastique à Sochaux, les Syndicats nous disent que ce sera fait sans augmentation de personnel, avec le personnel existant.

Les équipementiers ne resterons pas s'ils n'ont plus les volumes, parce qu'aujourd'hui quel est le problème ? En misant tout sur l'électrique, avec des modèles qui sont beaucoup trop chers, 40 à 50 k€, on n'a pas eu la 208 parce que c'est celle-là qu'il fallait avoir comme modèle. On nous dit qu'on ne gagne pas d'argent avec les petits véhicules, TOYOTA nous montre à Valenciennes qu'on gagne beaucoup d'argent avec un petit véhicule. Il faut qu'on ait un dialogue avec STELLANTIS parce que j'ai l'impression qu'une fois qu'on sera ramené à 3, 4, 5 000 salariés, de navire amiral du groupe PSA, on va devenir un site de production qui pourra s'effacer du jour au lendemain.

Didier, il faut quand même que tu nous dises régulièrement, à chaque Conseil d'Agglomération, les succès qu'on a sur des nouvelles entreprises, le nombre d'emplois en plus que nous avons. Il faut qu'on arrive à faire baisser notre taux de chômage, qu'on revienne au taux du département du Doubs. Là, on est en train de s'enliser. Monsieur HUSSON, en partant, m'a dit « *en réalité, cela part en Chine* ». Et cela continue, on nous dit qu'on relocalise, mon œil, on ne relocalise pas !

Monsieur DEMOUGE

Merci. D'autres interventions sur ce sujet ? Didier.

Monsieur KLEIN

On est partis, je rappelle, d'un dossier sur une Société Publique Locale, TERRITOIRE 25. Vous avez beaucoup mélangé de choses, mais c'est normal et c'est bien. Donc, pour la SPL TERRITOIRE 25, on va dire que si on regardait, si on interrogeait toutes les collectivités qui avaient travaillé avec... Alors je rappelle qu'une SPL est faite, comme l'a dit Martial, en particulier TERRITOIRE 25, pour aider les communes à leur aménagement. Alors pourquoi les SPL ont-elles été créées? Les communes d'Audincourt, de Montbéliard, de Vieux-Charmont, Dampierre les Bois sont membres de la SPL et donc elles peuvent faire appel à la SPL pour faire un aménagement sans avoir à faire d'appel d'offres, sans avoir rien du tout à faire. La SPL va mener l'opération.

Au fur et à mesure du temps, sur un contrat fixé entre 3, 6, 10 ou 15 ans, elle va rembourser les travaux qui seront faits à la SPL. Donc cela c'est la SPL TERRITOIRE 25, je rappelle, c'est le sujet de départ ce soir. Sur vos communes, ce n'est pas PMA, c'est vous directement qui suivez les travaux avec réussite, avec échec, cela c'est vous qui le faites mais pour les communes qui sont adhérentes de la SPL TERRITOIRE 25, rassurez-vous, vous aurez à donner votre avis et à voter la même délibération puisque vous êtes actionnaires de cette société.

Pour en venir à la SPL TERRITOIRE 25, elle réalise, elle nous aide et nous accompagne dans les aménagements. Je rappelle l'acquisition le 31 juillet 2015 de l'ensemble de la zone PSA Nord, une vingtaine d'hectares, et le même jour vente à la SEM PMIE pour la partie territoire pour que justement les sous-traitants puissent s'y installer. Aujourd'hui, le site est toujours occupé par des sous-traitants, il fonctionne, on suit, toutes les semaines on est en réunion avec STELLANTIS, donc on sait à peu près et on essaie de se battre à chaque fois sur les difficultés relationnelles. Martial, rassure-toi, les chiffres, je les ai toutes les semaines par rapport aux sous-traitants qui sont là.

J'avoue que ce n'est pas moi, ni nous qui avons décidé le fait de développer des activités autour de la voiture électrique, donc malheureusement c'est un choix qui a été fait. Certains pays, en particulier un pas loin, qui s'appelle l'Allemagne, a décidé lui de garder le développement des moteurs thermiques. Il a obtenu l'autorisation par la Commission Européenne de développer des moteurs thermiques à base d'essence de synthèse. Donc il ne faut pas s'étonner après que le principal développeur international de l'échappement en Europe et autres aille vers ceux qui produisent alors qu'il sait qu'en France, on ne produira plus de voiture thermique à partir de 2035.

En plus, je rappelle qu'on a eu EURO 7 qui devait intervenir, qui aurait permis, et comme tu l'as très bien dit, à beaucoup d'ingénieurs de développement de continuer à développer la partie pot d'échappement. Malheureusement, EURO 7 n'est pas sorti. Les élections arrivent, comme on le sait dans ces cas-là, on fait peut-être un an, un an et demi. Je crains autant que vous, et c'est pour cela que quand on a rencontré avec le Président les gens de chez FORVIA, en particulier sur la branche échappement, on leur a dit « n'hésitez pas à venir nous voir, à expliquer et à venir vous tenir au courant » et on travaille aussi pratiquement toutes les semaines ensemble. Donc cela c'était pour la partie évolution des normes pour les constructeurs.

J'ai parlé d'électrique, de FORVIA, et je rappelle que le site de Bavans a été créé, à partir de 2008, à partir du moment où on a commencé à racheter Beaulieu Mandeure. C'était Pierre MOSCOVICI qui l'avait fait, on y a investi à peu près 15 M€, on l'a revendu 2 M€, et on a donné pas mal de choses pour ce site à Bavans, et c'est encore pire pour moi d'imaginer qu'aujourd'hui Bavans, tout doucement, diminue parce que c'est un poumon de recherche et d'occupation par les gens qui sont dessus. Donc c'est pour cela que, rassurez-vous, on essaie de faire au maxima un suivi. On espérait que l'hydrogène se développe plus, malheureusement l'hydrogène ne se développe pas à la vitesse où on le voudrait, pourtant les constructeurs essaient de le faire.

Comme je le dis souvent, l'hydrogène est un produit qui est très innovant, mais pour que FORVIA développe beaucoup plus d'activités autour de l'hydrogène, il va falloir qu'il y ait des voitures hydrogènes, de la vente et autres. Alors, sur les activités parallèles hydrogène, je prends dans l'ordre inverse, pour te rassurer Martial, on a ici autant d'entreprises développées autour de l'hydrogène qu'à Belfort. Je rappelle que 50 M€ à Belfort, c'est du pipeau par rapport à ce que nous avons investi ici. Je le dis, la SEM PMIE a fait un bâtiment de 32 M€ pour FORVIA pour le développement de l'hydrogène, pour la production.

Quand ils sont venus nous voir, le Président et moi-même, normalement cette usine devait être en Pologne. Si on ne s'était pas un peu battus, parce qu'à l'époque il n'y avait pas grand monde qui défendait l'hydrogène sur notre territoire, on ne l'aurait jamais eue. Pour moi, c'est hyper important, c'est le suivi au quotidien. Donc cette usine a été créée, ensuite on a été en chercher d'autres, pas tout seul, avec l'Agence Economique Régionale, avec l'ADNFC, avec encore une fois, les équipes du développement économique qui sont très efficaces. Mais un groupe comme GEN'HY qui était à Paris, on est allé le chercher. Aujourd'hui, normalement dans 11 mois, je devrais livrer cette nouvelle usine ici et donc on aura une seconde activité hydrogène.

Si vous demandez aux gens qui utilisent les bus, les 50 M€ investis à Belfort, cela ne marche pas. Les bus marchent, l'hydrogène marche mais la station de production ne marche pas bien, c'est de la R&D en direct. J'étais avec le Maire de Dijon qui m'a dit la même chose pour sa station. Aujourd'hui, il y a un petit souci, on va quand même inaugurer parce qu'on est sympathique, mais ne pensez pas que dans l'hydrogène, cela marche toujours, il y aura encore des surprises et peut-être de très mauvaises surprises. Par contre, cela ne m'empêchera pas de me battre pour développer GEN'HY ici. Je vous garantis qu'on aura une usine de 10 000 m² au départ, qui devrait passer à 20 000 m², et à peu près 3 à 400 emplois.

Un peu comme MCPHY s'est installé à Fontaine, d'autres usines se sont installées aujourd'hui. L'activité ne se développant pas assez, ils ne savent pas trop s'ils vont rester là ou repartir en vallée du Rhône. C'est très large, mais c'est pour vous dire qu'on est sur une situation très instable. Je souscris à ce que tu as dit également pour FLEX-N-GATE, on y était la dernière fois ensemble quand ils ont organisé leur rencontre saisonnière estivale, on les a entendus. Aujourd'hui, l'évolution du groupe STELLANTIS est importante. Et c'est vrai que finalement aujourd'hui, on se rend compte qu'on peut peut-être à la fois peindre la voiture avant et peindre les pièces en même temps, donc ce sont des évolutions énormes technologiques mais c'est normal, on fait de la recherche.

Cette innovation, il faut qu'elle reste là, et c'est pour cela que là, je comprends bien le message et je n'hésiterai pas à vous associer aux discussions, qu'on rencontre le Président et moi, les industriels autour, parce qu'il faut vraiment les tenir sur notre territoire. Je ne sais pas si STELLANTIS réduit fortement ces activités, mais toutes les entreprises réduisent malheureusement leur activité en termes social et humain. Il y a beaucoup de robotisation, allez sur le site aujourd'hui, je ne sais pas si tous ceux qui sont là ont visité le site dit compacté, vous verrez beaucoup plus d'informatique. Avant, on avait 20 personnes qui déchargeaient des camions, aujourd'hui on a 1 personne et tout est robotisé. Tout est géré comme cela, c'est l'évolution de la société. On se bat parce qu'on a encore 9,5 %...

Monsieur BOURQUIN

C'est aussi les volumes.

Monsieur KLEIN

Oui, oui.

Monsieur BOURQUIN

Ce n'est pas simplement la robotisation! Je prends un exemple, FLEX-N-GATE a robotisé à fond, y compris sa peinture, c'est la seule entreprise qui a 900 employés contre 500 auparavant. Faites attention, parce qu'on donne tous des explications, on se dit « c'est évident, on a robotisé. ». Non, ce sont les volumes qui manquent! Si on continue à ne pas avoir de volume, si on reste uniquement sur l'électrique, on va connaître un carnage au niveau de l'emploi.

Monsieur KLEIN

Mais, cela Martial, je l'ai dit.

Monsieur DEMOUGE

Messieurs, je pense que le sujet est très intéressant, cela fait partie de notre développement économique sur ce Pays de Montbéliard, mais on va revenir au sujet précis de la délibération qui est de savoir si on monte au capital de la SPL TERRITOIRE 25. Oui, je sais que Christophe a demandé la parole, et c'est pour cela que je vais la lui donner. TERRITOIRE 25 et SEDIA travaillent quand même bien ensemble. Moi, je dis simplement que je suis d'accord pour cette montée en capital, mais à condition que TERRITOIRE 25 mette suffisamment de personnel sur notre territoire pour être efficace sur la construction et l'arrivée d'entreprises.

Donc, aujourd'hui je suis d'accord, on a avec TERRITOIRE 25 de bonnes relations, mais je pense que cette condition doit faire partie de cette montée en capital. J'ai d'ailleurs fait savoir à ton collègue Président de la SPL TERRITOIRE 25 qu'il était inadmissible qu'on ait si peu de personnel SPL TERRITOIRE 25 et de SEDIA sur notre territoire pour satisfaire nos besoins d'immobilier d'entreprises.

Monsieur FROPPIER

Merci Président. Ce rapport aura eu le mérite d'exister pour qu'on puisse parler développement économique ce soir. C'était donc l'occasion de faire un point sur STELLANTIS et FORVIA et je crois qu'on est tous d'accords finalement. Je te rejoins, Damien, et on est tous inquiets sur ce qu'il va se passer sur FORVIA. Pour autant, pour revenir quand même au sujet, on a une SPL TERRITOIRE 25 qui fait effectivement partie de la grappe SEDIA, TERRITOIRE 25, c'est 1,5 M€ de chiffres d'affaires en maîtrise d'ouvrage. TERRITOIRE 25 a développé son chiffre d'affaires de 50 % sur les deux dernières années. Il y a donc eu une forte augmentation du chiffre d'affaires, mécaniquement, quand vous avez une forte augmentation du chiffre d'affaires, il y a effectivement un besoin de rassurer les financiers, de stabiliser ses fonds propres, et cela engage aussi des efforts sur la gestion.

Donc on a besoin d'augmenter le capital, c'est de cela qu'on parle ce soir sur ce rapport-là. Pour autant, parce qu'on parlait emploi sur STELLANTIS et FORVIA, on est quand même sur un secteur en crise. On parlait tout à l'heure de FORVIA, on a parlé de pas mal de sujets de crises ce soir, je vous rappelle quand même que l'immobilier, s'il y a un secteur qui est en crise, c'est celui-là. La construction s'effondre, donc en fait ce qu'on vous propose sur ce rapport-là, c'est de continuer à soutenir le développement de TERRITOIRE 25 pour que TERRITOIRE 25, qui est une SPL, puisse continuer à faire son travail et surtout à travailler avec les entreprises locales.

C'est vrai qu'il peut y avoir des loupés, alors je suis rassuré parce qu'il y a 10 ou 14 ans, je jouais au tennis de table, je n'étais pas élu et je n'étais pas ici. Par contre, il y a aussi des réussites et merci Martial d'être intervenu, il ne peut pas y avoir... En tout cas si cela évolue dans le bon sens, c'est plutôt bien, et voilà ce qu'on vous propose ce soir, c'est de soutenir une structure, un secteur qui continue à se développer et c'est plutôt une bonne nouvelle.

Monsieur DEMOUGE

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Pas davantage. Il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. Nous passons au rapport suivant.

10-1 - PLH - VOLET AMELIORATION DU PARC PRIVE - ACTUALISATION DU PROGRAMME D'ACTIONS TERRITORIAL (PAT 2024)

Monsieur FROEHLY expose

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a ouvert la possibilité aux EPCI dotés d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) d'exercer par délégation de l'Etat la compétence dite « de gestion des aides à la pierre ».

Pays de Montbéliard Agglomération exerce cette délégation des aides à la pierre depuis 2006. Elle s'accompagne d'une capacité, encadrée réglementairement, de modulation et d'adaptation locale des modalités d'octroi des aides nationales.

Le cadre réglementaire de ce dispositif conventionnel prévoit, par ailleurs, que la collectivité adopte chaque année un Programme d'Actions Territorial (PAT) comme support opérationnel pour l'attribution des aides publiques en faveur de la rénovation du parc privé par délégation de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Opposable aux tiers et publié au recueil des actes administratifs, le PAT constitue le document de référence sur lequel s'appuie la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) chargée de rendre un avis sur l'ensemble des aides accordées par PMA par délégation de l'ANAH.

Une actualisation de la dernière version du PAT, adopté par PMA en mars 2023, est aujourd'hui nécessaire afin à la fois :

- de prendre en compte les évolutions importantes récemment votées par l'ANAH sur son régime d'aides;
- d'actualiser en conséquence les modalités d'octroi des aides communautaires complémentaires octroyées au titre du PLH.

Orientations et objectifs 2024 délégués à PMA par l'ANAH

Le cadre national de la politique de rénovation de l'habitat continue d'évoluer significativement en 2024 en se structurant désormais autour :

- de la consolidation du service public de la rénovation de l'habitat, sous la marque France Rénov' sur l'ensemble du territoire national,
- d'un régime d'aides fortement revalorisées afin de faciliter le passage à l'acte des ménages, mais aussi unifiées autour d'une architecture de marque commune pour l'ensemble des ménages quels que soient leurs profils de ressources : MaPrimeRénov', MaPrimeAdapt', MaPrimeLogementDécent,
- d'un accompagnement obligatoire renforcé par un tiers professionnel agréé ou habilité par l'Etat (Assistant à Maître d'Ouvrage ou Accompagnateur Rénov' selon les cas), afin de mieux garantir la qualité des projets et l'impact des aides publiques.

Les interventions financières de l'ANAH s'articuleront en 2024 autour des priorités suivantes :

- le renforcement de l'ambition en faveur de la rénovation énergétique globale dans le cadre du programme « MPR Parcours Accompagné »,
- l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie,
- la promotion de la rénovation des copropriétés ;

- l'atténuation des fractures territoriales, avec la poursuite des programmes « Action Cœur de Ville », « Petite Ville de Demain » et « Village d'avenir »,
- l'accompagnement à la réhabilitation des logements dégradés par la mobilisation de « Ma Prime Logement Décent » ;
- la mobilisation du parc privé pour le développement d'une offre locative à des fins sociales, en articulation avec le Plan « Logement d'abord » et le dispositif « Loc'Avantages ».

Pour plus de détails sur ces orientations, voir en PJ la circulaire de programmation 2024 adressée récemment par l'ANAH au Président de PMA.

Ce nouveau cadre s'accompagne d'une forte hausse du budget national de l'ANAH, à hauteur de plus de 6 Mds d'€, dont près de 3,7 Mds d'€ aux aides à la pierre déléguées aux collectivités locales compétentes en la matière.

En 2024, l'enveloppe financière déléguée par l'ANAH à Pays de Montbéliard Agglomération pour conduire la délégation de gestion des aides à la pierre s'élève ainsi en 2024 à **5 532 074** €(2,9 M€ en 2023 pour mémoire), pour la rénovation de 481 logements :

	Pror	E priétaires occi		de logements Propriétaires	Copropriétés
Objectifs	LHI et LTD	Autonomie	Energie	bailleurs	MPR Copro (en nb de logts)
2023	2	96	87	15	239
2024	1	106	89	4	280

En 2024, Pays de Montbéliard Agglomération poursuit son action en faveur de l'amélioration du parc privé en l'inscrivant à la fois dans le cadre des orientations nationales rappelées précédemment et de celles du programme d'actions du PLH 2021-2026 approuvé en décembre 2020. Le PLH prévoit notamment pour mémoire un renforcement de l'action communautaire en matière de transition énergétique et de mobilisation du parc vacant.

La Communauté d'Agglomération agit en ce sens localement avec ses partenaires publics en mobilisant notamment deux leviers :

- assurer l'accès des ménages à un conseil et à un accompagnement neutre, compétent et gratuit (Espace France Rénov'- PTRE Effilogis animé par les conseillers « Energie » de l'association Gaïa-Energies et les conseillers-juristes de la Maison Départementale de l'Habitat du Doubs/ADIL25 ...), désormais réunis sur un même lieu géographique au siège de PMA,
- octroyer des aides financières incitatives ciblées (selon les modalités fixées par le PAT, objet du présent rapport).

Propositions d'actualisation du PAT pour 2024 :

1) en matière d'adaptations locales au cadre d'intervention réglementaire national de l'ANAH :

- ➤ la suppression de la majoration de 10 % au taux d'intervention de l'ANAH pour les travaux de sécurisation ou de résorption de l'habitat indigne des PO (en raison de la mise en place de la nouvelle aide MaPrimeLogementDécent avec un taux réhaussé);
- ▶ l'ajout d'une règle d'automaticité de l'éligibilité à l'aide de MaPrimeLogementDécent dans les cas où la grille de dégradation du logement conclut à un coefficient intermédiaire (entre 0,3 et 0,4);

2) en matière de subventions communautaires complémentaires au titre du PLH :

- ▶ l'intégration des nouvelles modalités financières crantées au nouveau régime de l'ANAH déjà votées par le Conseil Communautaire en décembre 2023 (délibération C2023/230) visant les projets de rénovation énergétique performants des ménages modestes, et en février 2024 (délibération C2024/11) visant les propriétaires bailleurs ;
- ➤ la mise en place d'une charte de prescriptions qualitatives à l'attention des opérateurs agréés « Mon Accompagnateur Rénov' » intervenant sur le territoire de PMA;
- ➤ la suppression des aides à l'ingénierie suivantes : forfait AMO pour travaux d'adaptation éligibles à l'ANAH pour les propriétaires occupants et forfait « établissement d'une grille de dégradation » pour les propriétaires bailleurs (en raison là encore de l'évolution favorable des dispositifs d'aide de l'ANAH correspondants).

Les autres dispositions du PAT voté en 2023 sont reconduites.

Voir le projet de PAT ainsi actualisé correspondant figurant dans les annexes de la version numérique.

Proposition(s) de décision :

- approuver les dispositions du présent rapport,
- adopter le Programme d'Actions Territorial (PAT 2024) figurant dans les annexes de la version numérique.

Monsieur DEMOUGE

Merci Patrick. Avez-vous des remarques sur l'ANAH?

Monsieur BOURQUIN

Si on rajoute à ce changement les logements dégradés, les nouvelles compétences des Maires, la possibilité de prendre des arrêtés de péril, voire même de vendre certains immeubles au prix des Domaines, d'acheter au prix des Domaines, et de les rénover, cela vaudrait le coup quand même de tenir une réunion sur ces questions. C'est vrai qu'on va voter cette modification, mais tout cela mérite quand même une grosse réflexion. Cela donne à l'ensemble des Maires des pouvoirs supplémentaires.

Je vous le dis franchement, on est en OPAH-RU avec Montbéliard et l'OPAH-RU ne marche pas. On y met beaucoup d'argent et cela ne marche pas! Pourquoi? Parce qu'en limitant le loyer, les gens n'y vont pas et ils préfèrent faire différemment. C'est pour cela que j'annotais la délibération, parfois il faudra peut-être travailler avec ces outils-là plutôt que de continuer une OPAH-RU qui ne marche pas. L'Agglomération et nous mettons beaucoup d'argent dans l'OPAH-RU, bien sûr l'ANAH aussi. Cela vaudrait le coup de faire une réunion pour donner des informations aux Maires parce que c'est une délibération importante.

Monsieur DEMOUGE

Je pense que c'est important surtout quand on voit des communes voisines qui ont du patrimoine industriel très dégradé et où les bailleurs privés font n'importe quoi. Aujourd'hui, si on ne les oblige pas à faire quelque chose de bien, il faudra les raser. Tu vois de quoi je veux parler Jean, donc c'est vrai que ces mesures, je pense qu'elles sont nécessaires si on veut faire quelque chose.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Pas davantage. Il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. Nous passons au rapport suivant.

10-2 - PLH - VOLET AMELIORATION DU PARC PRIVE - 2^{ème} AFFECTATION DE SUBVENTIONS COMMUNAUTAIRES 2024

Monsieur FROEHLY expose

La rénovation du parc privé ancien constitue localement une problématique majeure liée aux enjeux suivants :

- urbains, avec notamment le renforcement de l'attractivité des centralités bâties,
- sociaux, avec entre autres, la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique,
- environnementaux, avec l'amélioration des performances énergétiques moyennes de ce parc,
- économiques, avec l'augmentation du volume local de travaux de réhabilitation.

Dans un contexte démographique par ailleurs fragile, la perte d'attractivité du parc privé ancien et celle des centralités urbaines s'entretiennent mutuellement et peuvent induire un sous-investissement patrimonial des propriétaires bailleurs/occupants.

Les actions engagées en faveur de la rénovation du parc privé visent principalement à prévenir un tel « cercle vicieux » par l'incitation et l'accompagnement des différents types de maîtres d'ouvrages (propriétaires occupants/PO, propriétaires bailleurs/PB, copropriétés) à la réalisation de travaux d'amélioration.

Parmi elles, PMA octroie des subventions d'investissement aux projets de réhabilitation réalisés sur son territoire, à deux titres :

- par délégation de l'Etat/ANAH (dans le cadre d'une convention de délégation de compétence « gestion des aides à la pierre » 2018-2023),
- sur son budget propre (PLH), en complément des aides de l'ANAH ou sur d'autres opérations.

Les modalités et conditions d'octroi de ces aides financières sont fixées par un Programme d'Actions Territorial (PAT), adopté annuellement par la Communauté d'Agglomération.

L'objet du présent rapport est de proposer l'octroi de subvention communautaire aux projets ayant fait l'objet d'une demande de subvention adressée dernièrement à la Communauté d'Agglomération (voir tableau détaillé en annexe A), en application du PAT actuellement en vigueur ainsi que des modalités spécifiques fixées dans les conventions partenariales d'« OPAH RU » sur certains secteurs¹.

Nombre de logements subventionnés	Montant de la subvention communautaire
7	6 620 €

¹ Convention d'OPAH-RU de Montbéliard du 11 décembre 2020 (2020-2025) et d'Audincourt du 1^{er} juillet 2021 (2021-2026)

Proposition(s) de décision :

- attribuer les subventions telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport, pour un montant total de 6 620 €
- approuver les dispositions du présent rapport,
- autoriser le Président à signer tout document afférent à ces attributions.

Monsieur DEMOUGE

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Pas davantage. Il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. Nous passons au rapport suivant.

10-3 - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS - ANNEE 2023

Monsieur NORIS expose

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant.

Ce bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières 2023 sera annexé au Compte Administratif 2023.

Ces opérations peuvent se résumer comme suit :

Acquisitions immobilières :

Les opérations d'acquisitions menées au cours de l'année 2023 concernent les opérations suivantes :

• piste cyclable : 7 933 m²

• protection de captage d'eau : 81 m²

développement économique : 8 842 m²

assainissement : 15 830 m²
terrains familiaux : 2 452 m²

accès Ferme des Gouttes : 1 839 m².

La Communauté d'Agglomération a ainsi acquis, en 2023, une surface totale de **36 977 m²** pour un total de **58 599,30 €**

Cessions immobilières:

Les surfaces cédées par la Communauté d'Agglomération en 2023 représentent un total de **105 679,66 m²**, dont 2 646 m² soutenant un bâtiment industriel pour un total de **540 611,71 €**

Développement Economique : 82 797 m²

• Université: 51 m²

• Environnement: 15 487 m²

Défense des droits des personnes autistes : 4 129,36 m²

Régularisation parking et aménagement : 3 215,30 m²

Le détail de l'ensemble de ces opérations immobilières (achats, ventes et opérations foncières diverses) présentées par référence aux délibérations du Bureau et du Conseil de Communauté ayant décidé de chaque opération, apparaît dans les tableaux joints au présent rapport.

Pour mémoire, les acquisitions foncières, pour l'année 2022, étaient de 24 038 m² pour un montant de 88 397,48 € et les surfaces cédées étaient de 34 469 m² pour un montant de 175 140,52 €

Outre ces acquisitions et cessions, la politique foncière menée par la collectivité a également conduit à l'instauration de servitudes sur des terrains privés et publics :

- commune de Bavans: convention portant occupation de la parcelle AH n° 344, propriété de la société VEGA, pour la réalisation de deux puits perdus afin d'améliorer la gestion des eaux pluviales suite à la réalisation de la piste cyclable (délibération du 16 mars 2023);
- commune de Montbéliard : convention d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire de la ligne 852000 pour la piste cyclable du Près la Rose avec SNCF Réseau (délibération du 27 avril 2023), moyennant une redevance annuelle de 720 € et le remboursement des impôts et taxes pour 72 €;
- communes de Brognard, Nommay, Vieux-Charmont, Sochaux, Etupes, Grand-Charmont, Montbéliard, Mandeure, Mathay, Pierrefontaine-les-Blamont: convention d'autorisation de passage des randonneurs, d'entretien et de balisage à titre gratuit entre Pays de Montbéliard Agglomération et le Comité Départemental de la Randonnée pédestre du Doubs dans le cadre d'itinéraires de randonnée pédestre « GR de Pays des bornes et forts du Pays de Montbéliard » (délibération du 22 juin 2023);
- convention entre Pays de Montbéliard Agglomération et des propriétaires pour l'établissement de servitudes pour des réseaux d'assainissement et d'eau potable en domaine privé moyennant une indemnisation maximale de 2 000 € par propriétaire (délibération du 29 juin 2023) ;
- commune d'Arbouans: convention de mise à disposition des terrains du site des Gros Pierrons à la SAFER à titre gratuit (délibération du 19 octobre 2023), compte tenu des contreparties suffisantes apportées à la collectivité pour l'entretien des terrains effectué par l'exploitant agricole;
- commune de Voujeaucourt : convention avec Voies Navigables de France pour le maintien d'une canalisation d'eau potable du canal du Rhône au Rhin sur le Domaine Public Fluvial, moyennant une redevance annuelle de 72,53 € (délibération du 30 novembre 2023) :
- communes de Voujeaucourt et Allenjoie : conventions de servitudes avec ENEDIS dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique (délibération du 30 novembre 2023), moyennant une indemnité forfaitaire de 20 € par convention versée par ENEDIS ;
- commune d'Etupes : convention de servitude avec ENEDIS dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique (délibération du 21 décembre 2023), moyennant une indemnité forfaitaire de 20 € versée par ENEDIS ;
- douze autorisations d'occupation temporaire du domaine public communautaire non bâti (tableau joint en annexe).

Poursuite des constatations de transfert de biens suite à la loi NOTRe par deux Décisions du Président en date du 9 mai 2023 portant sur le Syndicat des Eaux de la Vallée du Rupt et la commune de Dasle et une Décision du Président du 12 juin 2023 concernant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Villars sous Dampjoux.

La politique foncière de la Communauté d'Agglomération se traduit également par un partenariat avec l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté dans le cadre de portage foncier :

une opération nouvelle (Espaces mutables suite étude de préfiguration Foncière « Friches » par SEDIA) a été confiée à l'Etablissement Public Foncier Doubs

Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du programme d'action foncière 2024 (délibération du Conseil de Communauté du 16 novembre 2023) ;

- concernant les opérations 126 (Liaison Nord/pour les biens acquis) et 202 (acquisition ZAD/Echangeur A36 Gros Pierrons): validation de prorogation avec l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté à 168 mois (14 ans) (délibération du Bureau Communautaire du 2 février 2023);
- engagement par l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté des démarches pour l'acquisition des anciennes gravières situées sur le territoire des communes de Mathay et Bourguignon dans le cadre de la sécurisation du captage en eau de Mathay (délibération du Bureau Communautaire du 27 avril 2023) et avis favorable pour l'acquisition foncière des propriétés de l'Indivision L'HERITIER (34 ha 82 a 00 ca) par l'EPF Doubs BFC au prix de 545 600 € (délibération du Bureau Communautaire du 19 octobre 2023) ;
- la réhabilitation de l'ancienne clinique des Portes du Jura a fait l'objet d'une délibération du Conseil de Communauté du 11 mai 2023 pour lancer un appel à projets « Extension du campus universitaire de Montbéliard » puis d'une délibération du Conseil de Communauté du 28 septembre 2023 pour acter le choix des candidats ayant répondu à l'appel à projets ainsi que le lancement du concours de maîtrise d'œuvre afférent ;
- dans le cadre de l'opération 114 « ZAC des Hauts de Mathay », l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté a procédé à une acquisition à la SAFER (délibération du Conseil d'Administration du 6 décembre 2023), pour le compte de la Communauté d'Agglomération de cinq parcelles, d'une superficie globale de 6 500 m², au prix de 1 984,14 €, situées sur le territoire de la commune de Mathay.

Hors portage foncier, une convention annuelle d'objectifs est conclue avec l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté, pour un montant de 20 000 € (délibération du Bureau du 19 octobre 2023).

Dans le cadre de la collaboration avec la SPL T25, une étude de faisabilité pour la création d'une zone d'activités économiques intitulée « Les Hauts de Mathay » a été lancée pour un montant de 49 800 € (délibération du Conseil de Communauté du 30 novembre 2023).

Par ailleurs, les organismes concessionnaires auxquels la Communauté d'Agglomération a confié des opérations d'aménagement ont eux aussi conclu des transactions foncières :

- SEDIA, concessionnaire de Techoland (traité de concession du 28 septembre 2007), a réalisé la rétrocession au profit de la Communauté d'Agglomération des voiries, espaces libres et réseaux de la phase 2.1, pour une superficie de 97 723 m² sur Brognard et 33 299 m² sur Allenjoie. En application du traité de concession, la cession de ces terrains ne donne pas lieu à contrepartie financière mais est valorisée dans le bilan d'apport de la Communauté d'Agglomération pour un montant de 763 310 €

Proposition(s) de décision :

- approuver le bilan annuel 2023 des cessions et acquisitions tel qu'annexé.

Monsieur DEMOUGE

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Pas davantage. Il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. Nous passons au rapport suivant.

12-1 - ADOPTION DU CONTRAT DE VILLE UNIQUE 2024-2030 "ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030"

Monsieur ANDRE expose

Dix ans après la parution de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite loi Lamy, qui constitue aujourd'hui encore le socle juridique existant en la matière, l'année 2024 marque une étape majeure pour la politique de la ville avec la nouvelle génération des contrats de ville « Engagements quartiers 2030 ».

Ce nouveau cycle de contractualisation s'appuie sur une géographie prioritaire actualisée suite à la publication du décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023. Pour le territoire de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), ce sont deux quartiers supplémentaires, Les Batteries du Parc à Montbéliard et Les Forges - Montanot à Audincourt, qui viennent s'ajouter aux sept Quartiers Prioritaires de la Ville existants.

L'instruction ministérielle du 4 janvier 2024 pose un cadre de gouvernance des nouveaux Contrats de Ville avec 4 axes prioritaires, en confortant le rôle des EPCI dans l'animation des Contrats de Ville :

- une mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire,
- l'enjeu réaffirmé de mobilisation de l'ensemble des politiques sectorielles,
- des habitants étroitement associés à la définition des priorités et projets déployés,
- un suivi et une évaluation renforcés.

Le nouveau CVU proposé pour le territoire de PMA prend en compte l'ensemble des préconisations de ce cadre de gouvernance. En particulier, il expose l'articulation des thématiques prioritaires retenues dans le cadre de la politique de la ville avec les politiques de droit commun menées par les différents signataires.

A partir d'un bilan de la dernière contractualisation composé d'un diagnostic et d'une évaluation, ce document s'articule autour de différents axes :

Priorités identifiées

Les différentes séquences de travail mises en place en 2023 avec l'ensemble des partenaires et les habitants ont permis de définir quatre priorités thématiques et des axes transversaux :

- Réussite éducative Projets éducatifs Parentalité,
- Tranquillité publique Prévention de la délinquance Médiation,
- Accès à l'Emploi Insertion Professionnelle Développement Economique,
- Transitions Mobilité Santé,
- Enjeux transversaux : Lutte contre les discriminations, valeurs de la République, laïcité, participation citoyenne et égalité Hommes/Femmes.

Projets de quartiers

Chaque commune concernée a réalisé un projet de quartier qui a été finalisé au cours de la phase de concertation menée par PMA avec l'Etat en début d'année 2024, avant la rédaction définitive et l'adoption du CVU 2024-2030. Ces projets déclinent les priorités validées en

commun par PMA, l'Etat et les communes. Ainsi, chaque collectivité concernée est pleinement partie prenante du nouveau CVU 2024-2030.

Gouvernance, pilotage et animation

La comitologie du Contrat de Ville s'articulera autour de plusieurs instances et espaces de travail ayant des rôles et des fonctions complémentaires quant à la gouvernance, au pilotage et à l'animation. Il s'agit d'un Comité de Pilotage restreint, un Comité de Pilotage élargi, la Commission n° 12 de PMA, le Groupe Technique Partenarial et le groupe de travail partenarial.

De plus, des ateliers de quartier et des réunions de quartier seront organisés afin de favoriser la participation citoyenne.

Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation seront coanimés et coproduits par l'Etat et PMA avec l'appui des communes, de l'ADU et de Trajectoire Ressources tout au long du déroulé du contrat.

L'évaluation portera sur les objectifs généraux de la politique de la ville :

- assurer l'égalité entre les territoires ;
- réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines ;
- améliorer les conditions de vie de leurs habitants ;
- ainsi que sur la gouvernance des dispositifs.

Le suivi et l'évaluation seront construits sur les temporalités suivantes :

- une évaluation en continu : les retours des partenaires, acteurs et habitants seront sollicités régulièrement afin de vérifier la pertinence des dispositifs mis en place et d'envisager d'éventuelles modifications;
- une évaluation obligatoire à mi-parcours en 2027 ;
- une évaluation finale en 2030.

La méthode reposera sur l'articulation entre indicateurs chiffrés et questions évaluatives.

Proposition(s) de décision :

- approuver les dispositions du présent rapport,
- approuver le Contrat de Ville Unique de PMA 2024-2030 figurant dans les annexes de la version numérique,
- autoriser le Président à le signer.

Monsieur DEMOUGE

Merci Jean. Y a-t-il des questions ? Zina GUEMAZI.

Madame GUEMAZI

Comme je l'ai dit en Commission n° 12, un des piliers importants est l'accès à l'emploi, l'insertion professionnelle. PMA finance aussi IDEIS, donc cela serait bien qu'IDEIS puisse se déployer dans les QPV justement pour aller au-devant des jeunes, puisque le taux de chômage des jeunes est important dans les QPV. Il faudrait qu'on soit aussi de ce côté-là force de proposition avec eux.

Monsieur DEMOUGE

Claude Françoise SAUMIER.

Madame SAUMIER

Merci. Un nouvel élan était annoncé pour la politique de la ville, nouvel élan maintes fois reporté. On pourrait supposer qu'après 10 ans, les critères de la géographie prioritaire aurait été réinterrogés mais il demeure fixés par ceux de la loi LAMY de 2014, une certaine densité et un seuil de pauvreté à ne pas dépasser. On aurait aimé que le cadre puisse nous permettre de nous questionner plus largement, notamment sur la réalité du peuplement de nos quartiers, sur nos cartes scolaires, sur le désenclavement géographique et beaucoup de choses encore. Aujourd'hui, la somme des dispositifs ANRU, Conférence Intercommunale de Logement, Contrat de Réussite Educative pourraient être largement plus efficients s'ils étaient animés au sein d'un projet global de territoire.

Le calendrier d'élaboration imposé pour tous les territoires concernés n'a pas permis d'envisager autrement la politique de la ville, validation des territoires retenue en décembre 2023, élément cadre retenu pour le Contrat de Ville communiqué début janvier 2024 et une signature du Contrat de Ville au plus tard pour le 31 décembre. Les effets se mesurent très vite, des territoires de notre Agglomération exclus définitivement du Contrat de Ville sans prendre en compte la nécessité de maintenir les efforts portés largement par ces communes ces dernières années. Des projets définis pour chaque commune mais dont la somme ne fait pas un projet d'envergure à l'échelle de PMA.

Indépendamment du calendrier qui s'impose aujourd'hui, les élus de la Commission Politique de la Ville, dès son installation, dans sa grande majorité, ont demandé qu'un travail s'engage en ce sens mais sans succès. Soyons ambitieux, définissons un projet qui dépasse largement les frontières des quartiers, des communes concernées, qui soit au service des communes et des habitants qui sont, eux aussi, concernés par des problèmes du même ordre sûrement dans une moindre mesure, mais bien présents. Définissons notre projet et ensuite trouvons les moyens de leur concrétisation dans les dispositifs existants et pas l'inverse.

Nous pouvons retenir positivement la mise en place, à nouveau, d'une conduite partenariale du Contrat de Ville avec notamment l'Etat. Ce contrat doit être signé demain, soit, mais nous demandons dès à présent que soit engagé un travail ambitieux de définition d'un projet politique de la ville de territoire, nous conduisant éventuellement à envisager, en lien avec l'Etat, une révision du Contrat de Ville à moyen terme.

Monsieur DEMOUGE

Merci Claude Françoise. Martial.

Monsieur BOURQUIN

Président, si deux villes ont des quartiers supplémentaires politique de la ville, à la fois on s'en félicite parce qu'on l'avait demandé, mais en même temps c'est aussi parce qu'il y a une paupérisation de ces quartiers. Faisons attention, quand on demande l'extension de la politique de la ville, ce que je viens d'entendre, il y a un cumul de pauvreté dans ces quartiers qui est effrayant. Je pense qu'il faut, avec l'Etat, prendre le problème à bras le corps.

Faisons attention, parce que j'ai entendu Monsieur Bruno LE MAIRE, qui a eu malheureusement un triste record, il y en a qui démissionnerait pour moins que cela ! Il veut faire 20 milliards d'économie, et j'ai vu que la CAF et la CNAF étaient dans le collimateur, cela veut dire que la politique de la ville pourrait connaître de grosses difficultés. Sur ces questions-là, il faudra questionner beaucoup l'Etat parce que, Président, vous aviez dit que vous ne relâcheriez pas l'effort, vous le garderiez, il faut que l'Etat aussi garde l'effort.

La deuxième chose, on ne règlera pas les problèmes de la pauvreté et de l'exclusion si au niveau de l'école, les moyens REP ne sont pas mis en œuvre parce que c'est là que se décident des choses, c'est là que se joue le décrochage scolaire et c'est là que les enfants se perdent. Avec des moyens REP renouvelés, avec une réussite éducative importante, avec ce que disait Zina tout à l'heure, IDEIS qui sera près des jeunes, et avec aussi l'apprentissage qui peut faire des choses, parce que parfois le système éducatif tel qu'il fonctionne ne convient pas à certains jeunes, on pourra faire bouger les choses.

Il y a un ensemble de choses à mettre en place et il faut y veiller. Mais faisons attention, parce qu'il y en a qui disent « *Tiens, Audincourt et Montbéliard ont un quartier de plus* ». Quand j'ai vu l'étude de besoins, je me suis dit que cela ne m'étonnait pas, parce qu'il y avait un cumul de pauvreté qui était assez impressionnant. Les 9,5 % de chômage dont on parlait et puis ce cumul de difficultés sont assez impressionnants.

Monsieur DEMOUGE

Merci Martial. Philippe CLAUDEL.

Monsieur CLAUDEL

Merci Président. J'interviens ce soir le cœur lourd, 10 ans que j'ai l'honneur de siéger ici parmi vous, d'y représenter ma ville, mais aussi et surtout les habitants de tout le territoire. Je fais le triste constat d'une Agglomération où on travaille les uns contre les autres, chacun pour soi, chacun pour sa ville, au détriment de l'intérêt collectif. J'ai la sensation de pédaler à côté du vélo, si vous voyez à quoi je fais allusion. Je vais développer mon propos sur le Contrat de Ville puisque c'est le sujet de cette délibération.

J'ai alerté les services de l'Etat, nous avons rencontré le Président de l'Agglomération et le Vice-Président en charge dès le mois de juin dernier sur cette évolution qui sortait le quartier de la Montagne du futur Contrat, force est de constater que nous n'avons pas été entendu. Le quartier de la Montagne, c'est 650 habitants, 45 % de mineurs, 62 % de familles qui ont un revenu inférieur à 870 € par mois, 25 % de familles qui sont au RSA. Ceci démontre bien qu'il s'agit d'une poche de pauvreté, c'est pourquoi nous avons demandé son inscription au futur Contrat de Ville au titre des poches de pauvreté, le programme 147.

Le soutien de l'Agglomération avait déjà fondu comme neige au soleil depuis 2014 : 57 000 € au titre du financement de la maîtrise d'œuvre, les chefs de projets qui ont disparu ; 80 000 € d'actions auprès des mineurs qui ont été réduits à 60 000 € ; et ce soir, ce sont ces 60 000 € qui s'envolent eux aussi. Les habitants du guartier seraient donc devenus riches !

Ce quartier de la Montagne peut et doit être inscrit au nouveau Contrat de Ville au titre des poches de pauvreté. Pour preuve, nos collègues Bisontins ont inscrits 6 quartiers à ce titre dans leur Contrat. L'Etat est prêt à le faire, mais l'exécutif de PMA s'y refuse. Pour rappel, le budget consacré à Etupes en 2022 sur ces sujets, ce sont 738 000 € y compris bien sûr du droit commun, dont 400 000 € de part communale. Ces 60 000 € d'aides étaient essentielles aux actions conduites sur notre territoire et y compris avec le collège qui accueillent les enfants de 8 communes avoisinantes. Doit-on y renoncer ? Doit-on abandonner ce territoire après 30 ans d'actions pour améliorer le quotidien de tous ?

Etupes est morte au titre du CVU. La solidarité intercommunale, que j'évoquais au début de mon propos, est morte également. Les charognards pourront se repaître des restes de notre cadavre. Je le disais, chacun pour sa ville, chacun pour soi, c'est le constat amer que je fais aujourd'hui. Etupes participe activement aux ressources financières de l'Agglomération depuis le début de Technoland, et l'Attribution de Compensation qui remonte à l'an 2000 reste le seul remerciement de PMA.

Aujourd'hui, je n'ai plus qu'un regret, c'est qu'Etupes ne puisse pas quitter cet EPCI dans laquelle je ne me reconnais plus. Soyez tranquilles, ceci est ma dernière intervention en Conseil Communautaire jusqu'à la fin de ce mandat, ne me cherchez plus non plus en Commission, je n'y perdrai plus mon temps. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur DEMOUGE

Merci Philippe. Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Ce Contrat de Ville est un sujet important, sa mise en place traîne depuis maintenant plus de 2 ans. Cette nouvelle contractualisation comporte certaines évolutions importantes, dont une d'ordre méthodologique. Il a donné lieu à de nombreuses réunions entre les services de l'Etat, les services de l'Agglomération et les élus de cette Agglomération en charge du Contrat de Ville, le Vice-Président en charge, le Conseiller Délégué et moi-même, et les différents Maires des communes concernées par le périmètre qui a été fixé par l'Etat suivant les critères qui lui sont propres.

La formule antérieure du premier Contrat de Ville avait montré ses limites et la prise en compte des besoins directement exprimés par les habitants est apparue indispensable sur ce contrat-là. Les habitants ont donc été consultés le plus possible. Ce n'est pas toujours facile, souvenez-vous avant il y avait des conseils citoyens, cela n'avait pas marché. Or là, véritablement on est allé les chercher, on est allé chercher la population, les habitants des quartiers, pour qu'ils apportent leur souhait de réalisation.

Leur choix s'oriente dans des axes bien déterminés et je pense que ce ne sont pas des axes négligés, puisque le premier est la réussite éducative, des projets éducatifs, et la parentalité. Le deuxième, et chacun le demande, c'est la tranquillité publique, la prévention de la délinquance, la médiation. Le troisième, l'accès à l'emploi, l'insertion professionnelle, le développement économique. Le quatrième, les transitions, les mobilités et la santé et enfin les enjeux transversaux comme la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République, la laïcité, la participation citoyenne et l'égalité homme-femme.

On demande aux structures des différents quartiers et aux animateurs de faire des projets dans ce cadre-là, et c'est en fonction de ces projets qu'ils seront financés. On est bien là pour le bien, le devenir de ces enfants de ces quartiers. Je le répète, ce travail partenarial dure depuis plus de 2 ans. Les deux quartiers, Etupes et Bavans, qui étaient dans l'ancien Contrat de Ville, avaient été déclarés en veille. Cela n'entrait plus dans les petits papiers de l'Etat, on les avait donc déclarés en veille pour continuer ici à les aider. Et puis cette année,

le périmètre est bien fixé. Les deux quartiers en veille, on n'en parle plus, ce n'est pas nous qui avons défini, ce sont les critères de l'Etat et ils ont mis des quartiers supplémentaires.

Par contre, ils n'ont pas augmenté les financements, c'est bien cela le gros problème, il n'y a pas de financement supplémentaire. Mais nous, l'Agglomération, on ne baissera pas notre participation qui est de 1 M€. On avait 1 M€ sur le précédent, on gardera ce million d'euro. Et je suis vraiment désolé, Philippe, je comprends ta situation, je comprends qu'il y a des poches de pauvreté, mais tout le monde peut comprendre aussi qu'une poche de pauvreté, il n'y en a pas qu'une à Etupes et cela, c'est l'Etat qui le dit. On peut avoir des poches de pauvreté en dehors des quartiers prioritaires.

Donc je le dis aujourd'hui, ce n'est pas à la veille, à la dernière limite de présenter à la signature du Préfet et à la co-signature avec les différentes communes concernées qui aura lieu demain, parce que c'est la dernière limite, que l'on va modifier ce Contrat de Ville qui est ce qu'il est. Il n'est pas acceptable par tous, et on le sait. Je pense qu'il faut le signer et qu'il faut continuer l'action à mettre à la charge de la Commission n° 12 pour répondre à ces demandes. La Commission n° 12 va travailler avec les services de l'Etat, avec les élus de cette Commission pour répondre à vos questions, à celles de Philippe et à celles de Claude Françoise SAUMIER pour qu'il y ait une procédure de révision.

Nous, aujourd'hui, et je l'ai déclaré au départ, nous n'avons pas les moyens, nous avons une mesure d'austérité, on ne va pas mettre 1 M€ de plus, on va mettre le million que l'on a promis qui sera dans le budget qui vous sera proposé dans 15 jours. Voilà ma position, mais véritablement je suis désolé de ces annonces comme cela sans augmenter les moyens.

Je vous demande donc de m'autoriser à signer ce Contrat de Ville avec ce que je viens de vous dire, pour la période 2024-2030, mais demain bien sûr, on évoquera à la signature avec le Préfet le souhait qu'un avenant puisse être travaillé sachant que l'Agglomération elle-même ne peut pas apporter plus que le million d'euros qu'elle mettra.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? 22. Il est adopté à la majorité. Je vous en remercie.

Y a-t-il des questions diverses ? Je n'en vois pas. Quelques informations, mercredi 3 avril les Maires ont rendez-vous à 20h au Conservatoire pour cette réunion d'échanges sur CFC. Mercredi 10 avril à 18h30 aura lieu le Conseil de Communauté. On avait prévu de le faire le 11 mais le 11, je serai à Marseille pour parler de la CFC avec Bourges, qui sera Capitale Européenne, avec Strasbourg, Capitale Mondiale de l'UNESCO, etc. Le Pays de Montbéliard sera, je l'espère, bien représenté au niveau national et sur les télévisions nationales. Le vendredi 12 avril à 18h30, il y a le lancement des marchés du soir à Longevelle-sur-le-Doubs ; le jeudi 16 mai, il y a une réunion de VP à 17h30 et un Bureau à 18h30 et le 23 mai, un Conseil de Communauté. Je vous remercie.

La séance est levée à 22 H 00.



DECISIONS DU PRESIDENT

Dans le cadre des délégations accordées au Président par le Conseil de Communauté, lors de la séance du 22 juillet 2020, les décisions suivantes dont le texte intégral figure dans la version numérique, ont été prises dans la limite des crédits votés au budget par le Conseil de Communauté :

MISE A DISPOSITION DU FORT DU MONT BART PAR L'ASSOCIATION D2024-1 LDG AIRSOFT D2024-2 GUICHET DE VENTE DE TITRES DE TRANSPORT ROUTIER AU SEIN DE LA GARE DE MONTBELIARD - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE SOCIETE SOUS-OCCUPATION PAR LA MARFINA MONTBELIARD DES LOCAUX QUE PMA EST AUTORISE A OCCUPER TEMPORAIREMENT PAR SNCF GARES & CONNEXIONS COMMUNE D'ETUPES - PEPINIERE D'ENTREPRISES DU PAYS DE D2024-5 MONTBELIARD - LOGICIEL COMPTABLE - SIGNATURE DU CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DU DOJO AU D2024-6 PROFIT DU COMITE DEPARTEMENTAL 25 DE JUDO (CD 25 DE JUDO) AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLU DE D2024-3 LA COMMUNE DE NOMMAY CONVENTION DE LOCATION POUR L'EXPOSITION REALISEE PAR LE D2024-4 PAVILLON DES SCIENCES DE MONTBELIARD INTITULEE "FOURMIS A LA LOUPE" ACQUISITION ET LIVRAISON D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION D2024-7 INDIVIDUELLE ET VETEMENTS DE TRAVAIL VENTE DE VEHICULES DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DU D2024-8 PARC POIDS LOURDS D2024-9 ETUDE PREALABLE POUR LA PREVENTION DES INONDATIONS DANS LA TRAVERSEE DE DASLE - AVENANT N° 1 D2024-10 REALISATION DE MEDIAS D'INTERPRETATION POUR LE PARC DU LIVING-LAB

- D2024-11 COMMUNE D'ETUPES PEPINIERE D'ENTREPRISES DU PAYS DE MONTBELIARD ATELIER S AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION / QUELET
- D2024-12 COMMUNE D'ETUPES PEPINIERE D'ENTREPRISES DU PAYS DE MONTBELIARD BUREAU T12 CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION / CHRISTELLE ROSE EXPERT-COMPTABLE
- D2024-13 COMMUNE D'ETUPES PEPINIERE D'ENTREPRISES DU PAYS DE MONTBELIARD ATELIER R AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION / ACRO SOLUTION
- D2024-14 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DE L'AXO2 (GYMNASE) AU PROFIT DU COMITE NORD FRANCHE COMTE DE HANDBALL
- D2024-15 MISSION DE RECHERCHE DE MECENAT DANS LE CADRE DU LABEL "CAPITALE FRANÇAISE DE LA CULTURE" AVENANT N° 1 (N° 2023/0024/000/01)
- D2024-16 CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS (LOCAUX ET BIENS) DE LA BASE DE LOISIRS DE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION A L'ASSOCIATION PAYS DE MONTBELIARD TRIATHLON EN VUE DE L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE LE 07 AVRIL 2024
- D2024-17 STADE AUGUSTE BONAL FINALE DE LA COUPE CREDIT MUTUEL MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DE LOCAUX
- D2024-18 CONSEILS AUX MENAGES POUR LEURS PROJETS DE RENOVATION ENERGETIQUE DANS LE DOUBLE CADRE DU RESEAU NATIONAL FRANCE RENOV' ET DU DISPOSITIF REGIONAL EFFILOGIS
- D2024-19 COMMISSARIAT ARTISTIQUE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION "CAPITALE FRANÇAISE DE LA CULTURE 2024" THEATRE DE L'UNITE
- D2024-20 COMMUNE D'ETUPES PARC D'ACTIVITES DE TECHNOLAND HOTEL D'ENTREPRISES N° 2B- MODULE N° 1 BAIL ADMINISTRATIF PMA / SOCIETE SODEC INDUSTRIE
- D2024-21 AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ETANG DES PRINCES MARCHE AUX FLAMBEAUX 2 MARS 2024
- D2024-22 COMMUNE D'ETUPES PEPINIERE D'ENTREPRISES DU PAYS DE MONTBELIARD BUREAU C7 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE PEPINIERE D'ENTREPRISES / MONSIEUR HICHAM FAOUZI
- D2024-23 LOCATION DU LOGEMENT N ° 1 2A RUE DU JOLY BOIS A VILLARS-SOUS-ECOT

- D2024-24 INDEMNISATION SUITE A LA DEGRADATION PAR CHOC VEHICULE TERRESTRE MOTORISE, LE 24 OCTOBRE 2023, DE LA CLOTURE DES BATIMENTS DE MOVENTIS, PROPRIETE PMA, SISE RUE DE LA CHARMOTTE A VOUJEAUCOURT
- D2024-25 INDEMNISATION SUITE A LA DEGRADATION PAR CHOC VEHICULE TERRESTRE MOTORISE, LE 26 FEVRIER 2023, D'UN POTEAU DE FEUX ET EQUIPEMENT SIGNALISATION SUR CARREFOUR A FEUX TRICOLORES, PROPRIETE PMA, SIS ROUTE DE BELCHAMP A VALENTIGNEY
- D2024-26 COMMUNE D'ETUPES PARC D'ACTIVITES DE TECHNOLAND CENTRE DE VIE ET D'AFFAIRES PLATEAU TERTIAIRE SITUE A L'ETAGE DU SITE BAIL ADMINISTRATIF PMA / ASSOCIATION "POLE VEHICULE DU FUTUR"
- D2024-27 COMMUNE D'ETUPES PARC D'ACTIVITES DE TECHNOLAND CENTRE DE VIE ET D'AFFAIRES BUREAU N° 4 DE 18,05 M² SITUE AU REZ-DE-CHAUSSEE BAIL ADMINISTRATIF PMA / MONSIEUR RAMZI SELMI (RS FORMATIONS)
- D2024-28 INDEMNISATION SUITE A LA DEGRADATION PAR CHOC VEHICULE TERRESTRE MOTORISE, LE 17 MARS 2023, DE LA CLOTURE DU CFA, PROPRIETE PMA, SIS A BETHONCOURT ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N° D2023-251
- D2024-29 COMMUNE D'ETUPES PARC D'ACTIVITES DE TECHNOLAND CENTRE DE VIE ET D'AFFAIRES BUREAU N° 2 DU REZ-DE-CHAUSSEE ET BUREAU N° 1 DE L'ETAGE BAIL ADMINISTRATIF PMA / SOCIETE JEUMONT ELECTRIC